



HAL
open science

Le rôle sociétal du sport en France. Le sport peut-il être l'incubateur de valeurs citoyennes ? (le cas de la Moselle)

Mathieu Schmitt

► To cite this version:

Mathieu Schmitt. Le rôle sociétal du sport en France. Le sport peut-il être l'incubateur de valeurs citoyennes ? (le cas de la Moselle). Sociologie. 2014. hal-01838354

HAL Id: hal-01838354

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01838354>

Submitted on 13 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master

« Conduite de Projets & Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Territoire »

Parcours MCS « Management et Communication en Sport »

Le rôle sociétal du sport en France

**Le sport en France peut-il être l'incubateur de valeurs
citoyennes ? (Le cas de la Moselle)**

Présenté par

Schmitt Mathieu

Maître de stage : Bertrand François, Professeur de sport, Direction Départemental de la Cohésion Sociale, Metz

Guidant universitaire : Joël Gaillard, enseignant à l'Université de Lorraine, Nancy

Aout 2014

Table des matières

Introduction	5
Partie I : Historique	7
<i>Le développement du rôle sociétal du sport en France et en Europe.</i>	7
I. L'utilisation du sport en France depuis le milieu du XIXème siècle	7
Les sociétés conscriptives (1850)	7
II. Vers la considération du sport par l'Europe.....	11
A. L'idée d'une éducation par le sport en Europe n'est pas récente	12
B. L'année Européenne de l'Education par le Sport	17
C. Conclusion	22
Partie II : Organisation du sport en France et en Europe.....	23
Qui sont les acteurs du sport en France et en Europe, et comment s'organisent-ils ?	23
I. Les acteurs du sport en France	24
A. L'Etat	24
B. Le Mouvement Sportif	25
C. Les collectivités territoriales	26
D. Les acteurs indépendants.....	27
E. Schéma récapitulatif simplifié.....	27
II. Directives actuelles : La commande institutionnelle	28
A. En Europe.....	28
B. En France : Les Orientations Ministérielles	34
C. En France : Le Mouvement Sportif	38
D. Conclusion	43
III. Les chiffres du sport en France.....	44
A. Les chiffres clés en France	44
B. La pratique physique et sportive	44

Partie III : La citoyenneté par le sport.....	50
Un nouvel enjeu sociétal pour le sport.....	50
I. Définition de Citoyenneté : L'Evolution du terme.....	51
A. Historique du terme citoyenneté	51
B. Le sport à la rescousse.....	52
C. Conclusion	53
II. Une Education citoyenne par le Sport.....	54
Quelles sont les stratégies mises en place par les acteurs du sport en France et en Europe? ...	54
A. Différents modèles d'éducation.....	54
B. Les Risques de l'éducation à la citoyenneté par le sport.....	59
C. Conclusion	62
Partie IV: L'action Moselle Sport Citoyen.....	63
I. Avant-Propos.....	63
A. La Moselle : Contexte géographique	63
B. La pratique sportive en Moselle (au sein de la Lorraine)	65
C. L'implication des collectivités territoriales en Moselle	66
II. Le Projet	69
A. Le constat.....	69
B. Plan d'Action 2014	86
C. Les Résultats	92
D. Plan d'action pour la saison 2014- 2015.....	96
E. Exemples d'autres actions en France.	98
F. Conclusion	100
Conclusion du mémoire.....	102
Bibliographie.....	104
I. Référence dans le texte :.....	104
II. Ressources générales.....	104
Annexes.....	106

Introduction

Dépassement de soi, recherche de bien-être, de sensations fortes, retour à la nature... les Français sont de plus en plus nombreux à faire du sport. Plus de deux tiers d'entre eux pratiquent au moins une discipline régulièrement, souvent d'ailleurs pour suivre l'exemple de nos grands champions. Pour l'anecdote, le terme « sport » est un terme d'origine française. Il viendrait de l'ancien français « desport », qui signifiait divertissement. Il a été exporté en Angleterre au XVI^e siècle, puis il a retraversé la Manche au XIX^e siècle pour se retrouver dans le dictionnaire de l'Académie Française et prendre son sens actuel au début du XX^e siècle. Aujourd'hui le terme de « sport » désigne une activité physique qui a pour but la compétition, l'hygiène ou la simple distraction. Il convient donc de dissocier le sport de loisir et le sport de compétition. Mais le sport ne se résume cependant pas qu'à cela. En effet, d'autres composantes sont intervenues au cours des années avec l'engouement grandissant des Français et le développement des technologies de l'information et de la communication. On peut alors se demander si le sport en France se limite à l'exercice d'une activité physique, ou s'il est le catalyseur d'enjeux majeurs ?

Nous répondrons à cette question au travers de la première partie en faisant un rapide passage par l'histoire du sport en France afin de comprendre quelle en a été l'utilisation d'hier à aujourd'hui. Puis en revenant dans le vif du sujet nous découvrirons l'importance que la thématique « Citoyenneté » a pris dans les politiques sportives qui régissent les acteurs du sport en France mais aussi dans la politique Européenne à travers la compétence éducative, notamment grâce à Pierre de Coubertin.

C'est là qu'intervient la problématique de ce mémoire : « Le sport en France peut-il être l'incubateur des valeurs citoyennes ? » Cette question d'actualité s'est imposée d'elle-même suite à une proposition du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 57) de la Moselle concernant un stage sur leur projet « Moselle Sport Citoyen ». En analysant cette action je me suis rendu compte que le sport représente une thématique de première importance dans les stratégies d'éducation d'un grand nombre d'organismes, tels que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Direction Régionale de la Cohésion Sociale de la Jeunesse et des Sports

(DRJSCS), les collectivités territoriales et le Mouvement Sportif. Ces organismes associent le sport à plusieurs thématiques, comme « sport-insertion », « sport-santé » mais aussi « sport-citoyenneté ». Nous serons amenés à voir que la Moselle et le CDOS 57 ne sont pas les seuls à développer la thématique « sport-citoyenneté ». Mais justement, la question à se poser est celle-ci : Pourquoi le sport peut-il être considéré comme un incubateur de valeurs efficace par un aussi grand nombre de structures ? Le terme « incubateur » se trouve être pour moi le plus explicite pour définir les différentes stratégies mises en place sur le thème « sport citoyenneté » en France. Il s'agit d'actions mises en place à petite échelle, locale, départementale et quelques fois régionale dans un objectif de rayonnement au-delà des frontières. Mais est-ce qu'une action locale peut avoir un impact à un niveau national ?

Nous répondrons à ces questions en définissant le terme citoyenneté qui a énormément évolué à cause de son utilisation. Une mise en parallèle des valeurs citoyennes avec les valeurs du sport, nous permettra d'identifier le réel apport éducatif qu'il peut avoir. Mais de quelle façon enseigner par la pratique sportive ? Comment inculquer des valeurs citoyennes en pratiquant une activité physique ?

Plusieurs modèles éducatifs, déjà utilisés par les différents acteurs du sport en France nous permettront de répondre à ces questions de première importance et de faire un lien avec l'action Moselle Sport Citoyen, qui représente un bon sujet d'étude pour illustrer ce que représente la politique de l'Etat au niveau départemental et local sur la thématique de « l'éducation à la citoyenneté par le sport ». Nous apporterons réponses aux questions suivantes : La Moselle aurait-elle une importance suffisante pour impacter le territoire Lorrain ?

Partie I : Historique

Le développement du rôle sociétal du sport en France et en Europe.

I. L'utilisation du sport en France depuis le milieu du XIXème siècle

Si l'on s'attarde sur l'histoire du sport en France, il est assez facile de se rendre compte que d'autres enjeux que la simple pratique physique lui donnent sa place dans la société française actuelle. Au fil du temps, le sport a grandement évolué, et subi de multiples changements, que ce soit par sa dimension strictement sportive, mais également sociale ou politique.

Afin de comprendre ces mutations, je vais commencer par vous présenter les divers enjeux de société qui ont permis au sport de se hisser à sa place actuelle.

Ensuite, nous nous intéresseront à l'historique de la prise en compte du Sport par l'Union Européenne, qui dans sa reconnaissance du sport comme outil éducatif nous permettra de mieux comprendre pourquoi le sport peut être synonyme de valeurs citoyennes.

Les sociétés conscriptives (1850)

a. Les origines

Les pratiques conscriptives font leur apparition en France avant 1870. Il s'agit d'activités d'horizons et de formes diverses qui, déjà à ce moment, seront utilisées à des fins différentes de la simple pratique d'une activité physique.

C'est ainsi que la bourgeoisie va utiliser des activités telles que l'escrime, la danse, la natation et l'équitation dans un principe d'éducation corporelle et à des fins hygiéniques. Il s'agit là de développer le corps pour avoir une meilleure posture, un dos droit et être distingué. A cette époque se créeront les premiers gymnases, ancêtres des centres de remise en forme. La pratique bourgeoise se réalise

seulement sous forme de cours particulier, il n'existe donc pas encore de club ou d'association pour ces activités conscriptives, d'où le terme de « société conscriptives ».

La classe populaire, elle, utilise plutôt l'activité physique à des fins spectaculaires et festives. Gymnastes, funambules, trapézistes, ils pratiquent tous sports susceptibles d'amuser les foules. C'est ce qui sera appelé : Gymnastique populaire.

Déjà à cette époque on observe un impact de la pratique sportive sur notre société qui va créer une opposition de plus entre les classes sociales.

b. L'essor des pratiques conscriptives

En 1950, La première société de gymnastique est créée en France sous l'impulsion Suisse, et est d'ailleurs composée à 2/3 de Suisses. Les français créeront leur propre société et en 1869 on comptera 36 sociétés de gymnastiques dont 27 dans l'Est de la France. (Hubsher, 1987).



En 1870, la France est vaincue par l'Allemagne à la bataille de Sedan. En cherchant l'origine de la défaite, on met le doigt sur une différence majeure en termes d'éducation, et notamment en termes d'éducation physique. En effet, les allemands sont conformés à une éducation physique particulière, instaurée par

Ludwig Jahn : le « Turnen ». Basé sur un principe de gymnastique collective, le Turnen impose rigueur et solidarité, et développe sans limite le nationalisme Allemand. Jahn est considéré aujourd'hui comme le précurseur du nazisme, l'un des premiers à avoir appréhendé le sport dans une optique sociétale, préparant

physiquement son peuple en cas de guerre, et développant ainsi un nationalisme patriotique sans faille.

A partir de là, la France va s'inspirer de cette gymnastique allemande qui refuse et s'oppose aux gymnastiques individualistes comme la gymnastique bourgeoise. Les sociétés de gymnastique vont devenir des lieux d'intégration sociale et politique de la jeunesse emprunte de patriotisme, de discipline et d'abnégation. On y pratiquera la gymnastique sur la base de méthodes militaires afin de former le futur soldat. Tout comme son voisin nazi, notre pays encouragera et subventionnera cette pratique sous la III^{ème} République, faisant du sport français un moyen de propagande pour une société revancharde de la défaite de Sedan.

Le sport va dorénavant être appréhendé comme une organisation paramilitaire en vue de dynamiser et d'éduquer la jeunesse. Les fêtes sportives seront rythmées par des marches militaires, des chants patriotiques et des démonstrations de gymnastique collective. Les sociétés gymnastes vont aller jusqu'à militariser leur appellation, « les patriotes de Lyon », « les éclaireurs de l'Est », et à s'organiser comme de vraies armées. Les patriotes de Lyon comprendront 4 sections et 8 escouades, composées seulement de français majeurs et de bonne moralité (soumis à des enquêtes policières). En 1889, les Eclaireurs de l'Est étendent leur apprentissage aux jeunes à partir de treize ans, au sein de sa nouvelle « section pupilles ».

A ce stade les sociétés conscriptives, représentantes du sport français, sont ainsi les instruments d'apprentissage d'une « culture physique nationale » au même titre que le projet d'alphabétisation des français.

c. Une convergence avec l'école pour l'éducation de masse

L'école Républicaine est une école patriotique, dans ses valeurs, sa morale et son enseignement, et un vrai français républicain ne peut être que patriote : C'est un citoyen, un homme de progrès et un soldat.

Tout le système éducatif est basé sur ces principes, sur la base de l'instruction, d'une éducation civique et morale et d'exercices gymnastiques et militaires. En 1880 la gymnastique est obligatoire dans les établissements scolaires français. Deux ans plus tard, le 6 juillet 1882 sont instaurés les « bataillons scolaires », l'activité

physique va être intégrée à l'éducation scolaire, parmi les autres disciplines de l'enseignement, sous forme d'exercices militaires, et dans une conception globale.

Mais cette vision particulière de l'éducation s'essouffera dès 1885 (le dernier bataillon scolaire sera encore en place à Paris jusqu'en 1891). Fortement critiqué par les intellectuels français, qui iront jusqu'à qualifier le mouvement de « fumisterie » ce concept ne sera pas pris en charge financièrement par les municipalités le jugeant trop cher, puisqu'il fallait 200 enfants pour ouvrir un Bataillon Scolaire, un nombre d'élèves que ne compte pas les petits villages.



d. Le développement des pratiques conscriptives

Ces pratiques ont eu un développement multi dimensionnel.

Dans un premier temps, la république est en plein essor, les citoyens y adhèrent de plus en plus. La France est dans un contexte politique, culturel et économique particuliers causée par une augmentation de l'industrialisation et de l'urbanisation. On commence surtout à sentir des améliorations des conditions de travail, permettant enfin aux ouvriers de pratiquer une activité de loisir en dehors du travail. En 1901, l'assouplissement de la législation en matière de droit de réunion va faciliter la mise en place des sociétés conscriptives. Le déclin des bataillons scolaires et le passage du service militaire à 2 ans, quatre ans plus tard (1905) permettra aux sociétés d'attirer un public plus nombreux et plus jeune.

e. Conclusion

Pour conclure cette première partie de l'historique, je dirai que si le contexte politique a contribué à entretenir une ambiguïté entre exercice physique, exercice de gymnastique et exercice militaire, en dotant l'école d'une organisation pédagogique durable, les Républicains ont contribué à fixer les conditions générales de l'intégration scolaire de toute une discipline. Mais cette mutation culturelle et pédagogique sera génératrice de crise, notamment parce que les pratiques conscriptives ont préparé le terrain à de nouvelles formes de pratiques d'exercices qui définissent aujourd'hui le paysage sportif français.

Au temps de la mobilisation succède celui de la concurrence, porteur de nouvelles conceptions des rapports de l'homme à son corps et surtout **de l'homme à la société**.

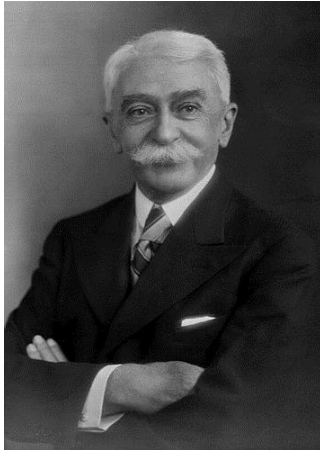
II. Vers la considération du sport par l'Europe

Doris Pack, euro-député au Parlement européen et rapporteur de la commission « culture, éducation et sport », a eu l'idée d'intégrer dans les initiatives prises par l'UE : l'année de l'éducation par le sport. Un projet qui convainc le parlement, et que s'approprièrent les ministres des sports en 2002, après une réunion en comité informel à Varsovie. C'est une décision prise le 6 février 2003 qui finalisera le projet : 2004 sera proclamée année européenne de l'éducation par le sport (AEES), succédant à l'année sur l'éducation tout au long de la vie (1996), la lutte contre le racisme (1997), l'année européenne des langues (2001), et l'intégration des populations handicapées (2003) et précédant celle de l'égalité des chances pour tous (2007).

Ainsi, l'Union Européenne espère promouvoir l'utilisation du sport comme un outil d'éducation formelle, non formelle et en tant que facteur d'intégration sociale. Pourtant, l'Union Européenne n'a pas de compétence directe dans la politique sportive européenne, car le sport n'est pas présent dans le Traité de Rome en 1957, qui institue la Communauté économique européenne et n'apparaît pas davantage dans l'Acte unique européen de 1986, ni dans le Traité de Maastricht en 1992 ; le sport n'est mentionné pour la première fois dans un Traité de l'Union Européenne que le 2 octobre 1997 lors d'une déclaration annexée au Traité d'Amsterdam et qui établit ce qui suit : « *La conférence souligne l'importance sociale du sport, en particulier son rôle de ferment de l'identité et de trait d'union entre les hommes* ».

Quels besoins étaient nécessaires pour envisager de créer une année européenne du sport ? Qu'est ce qui a été envisagé dans cette Année Européenne de l'Education par le Sport ? Qu'est-ce que cela va provoquer, qu'est ce qui en a découlé ?

A. L'idée d'une éducation par le sport en Europe n'est pas récente



Dès la fin du XIX^e, Pierre de Coubertin, président du Comité International Olympique, avait pour projet d'éduquer par le sport en Europe. Après la guerre franco-allemande de 1870, et plus encore après le premier conflit mondial, l'homme n'est pas animé par un esprit de revanche à l'égard de la Prusse, pourtant courant à cette époque. Lui est plutôt hostile à l'idée même d'une guerre en Europe. Il cherche un remède à la violence, et pense en trouver un dans la pacification des mœurs. Dans son esprit, seule une réglementation de l'univers de l'activité physique serait susceptible de créer de nouveaux liens internationaux et de préparer aux échéances contradictoires de la paix et de la guerre. Il veut donc subordonner l'action politique au redressement moral de la jeunesse, qu'il juge trop individualiste à ce moment, pour la réinsérer au service de la nation et ainsi lui rendre son côté utilitaire. Bien que personnellement réticent à l'expansionnisme de l'Angleterre, le sport anglais constitue à ses yeux un atout majeur pour discipliner et moraliser les jeunes. Il délaisse donc les gymnastiques traditionnelles pour s'inspirer de Thomas Arnold célèbre enseignant et historien qui fut à la tête du Collège de Rugby de 1828 à 1841, d'après qui le sport est un rempart possible aux turbulences sociales et, dans les public-schools, contribue à la formation d'une élite d'hommes dotés de sens pratique, prête pour l'action. En ce sens, Coubertin oriente l'éducation vers le sport pour préparer la jeunesse française au combat sans cependant recourir aux exercices militaires. Le sport forme les jeunes à faire face à toute situation : catastrophes naturelles, explorations lointaines ou encore conflits militaires. A faire également face aux conflits sociaux et raciaux, que les mentalités et les valeurs de l'époque rendent plus tenaces et bien plus nombreux qu'à la nôtre.

Seule une minorité dirigeante de la commission Européenne, à l'instar de Coubertin, voit dans le sport un moyen de diffuser les valeurs de la société capitaliste et de

préparer à la conduite des affaires. Il génère l'initiative, la libre décision, la performance, le perfectionnement, la délégation de pouvoirs.

Au final, ce projet d'éducation par le sport à l'échelle européenne échouera, pour des raisons de concurrence des ligues d'éducation physique hostiles au sport anglais entre autres. Malgré cela, Pierre de Coubertin restera dans l'esprit de tous un pionnier de ce projet d'éducation.

Education par le sport dans l'Union Européenne

➤ *La construction de l'Union Européenne sans le sport*

Dans l'après seconde guerre mondiale, en Europe, on trouve la volonté de créer une communauté afin de rejeter les nationalismes et de créer une nouvelle identité européenne faite de coopération, d'échanges, de transferts de capitaux, de commerce ou encore de politique. Le Plan Schuman est la première pierre posée dans l'édifice d'unification européenne. Le Ministre français des Affaires étrangères, **Robert Schuman**, présentera le 9 mai 1950 ses réflexions en faveur d'une "Communauté économique entre les pays d'Europe". C'est sur la base de ce plan que la France, l'Allemagne de l'ouest, l'Italie, le Bénélux (qui comprend la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas) signeront un an plus tard le Traité relatif à la **Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier** (CECA).

En 1957, avec la ratification du Traité de Rome, la Communauté Economique Européenne (CEE) et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (EURATOM) viennent s'ajouter à la CECA. La CEE est créée pour une durée illimitée. En 1965, les communautés sont rassemblées par la liberté de mouvements des services, des hommes et des capitaux. A partir de 1973, la communauté européenne ne va pas cesser de s'agrandir avec l'entrée d'abord de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark, puis de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. Ce n'est que dix-neuf ans plus tard, en 1992, que sera adopté le Traité de Maastricht reposant sur ces piliers : une union monétaire et économique, une politique étrangère et de sécurité commune, une coopération des politiques intérieures (échanges entre ministres de l'Intérieur). Ce traité élargit alors la compétence de la Communauté

Economique Européenne, entre autres dans les domaines de la formation, de la culture, de la santé, de la sécurité ainsi que de la justice et de l'éducation. Avec sa ratification, l'Union Européenne (UE) remplace la CEE à partir de 1993, avec pour objectif une vaste coopération dans les domaines politique, économique et social. L'élargissement continuera deux ans plus tard, à partir de 1995, avec l'entrée de la Suède, de l'Autriche et de la Finlande, puis de la Pologne, de la République Tchèque, de la Slovaquie, de la Slovénie, de l'Estonie, de la Lituanie, de la Lettonie. Ce sera en 1997, dans une déclaration annexée au Traité d'Amsterdam, qu'apparaîtra enfin et pour la première fois la notion qui nous intéresse tant : celle de sport.

Suite à cela, et depuis 1999, avec le Processus de Lisbonne, l'Union Européenne tente d'être une société compétitive par rapport aux Etats-Unis, mais aussi à la Chine, l'Inde, le Brésil. Ce qui suppose forcément d'avoir une économie compétitive à ces grandes nations.

Depuis la naissance de la CEE, durant sa croissance jusqu'à la création de l'UE, le sport est donc resté une activité non reconnue officiellement d'un point de vue européen, et devra attendre le Traité d'Amsterdam pour être évoqué en tant que terme réel.

➤ *La prise en compte du sport depuis les années 1980*

Le temps de la coexistence

Jusqu'aux années 1980, peu d'intérêt est accordé au sport, considéré comme un moyen de communication. Dans ces années, l'engagement de la Communauté Economique Européenne dans le sport reste assez indirect car il y a peu d'accords pour l'activité sportive mais une certaine importance est quand même accordée au sport communautaire.

En déposant en 1985 le rapport de la Commission pour "l'Europe des citoyens", appelé « rapport Adonnino », la Communauté Economique Européenne présente un catalogue de mesures en vue de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe de ses citoyens. Le sport est notamment considéré comme un moyen adéquat pour une communication des aspects communautaires et intégratifs de la CEE. C'est en 1988

que le Parlement européen adopte son premier rapport sur le thème du sport et de l'Europe : le « rapport Larive ». Le contenu de ce rapport, rédigé par la « Commission pour la culture, la jeunesse, l'éducation et les médias » est principalement axé sur l'évaluation de la politique en matière de sport menée au sein de la CEE. Celle-ci est qualifiée dans le rapport « d'unilatérale et indifférenciée ». Une réorientation du « rapport Larive » va amener à une politique cohérente et coordonnée et à donner de l'importance aux aspects sociaux du sport. Dès 1991, l'orientation est plus concrète ; par la suite quatre étapes majeures suivront :

- établir un forum européen du sport (où sont représentés aussi bien les comités olympiques nationaux et les fédérations centrales sportives que les ministères compétents),
- établir le rôle du sport dans le marché unique,
- établir un programme sportif spécifique (Ce sera « Eurothon »),
- définir la compétence de l'Union Européenne dans le domaine du sport.

Ainsi, une commission sportive va être créée au sein de la direction générale de l'éducation et de la culture en octobre 1991. En parallèle, le comité culture, jeunesse, éducation est créée par le Parlement européen. On s'intéresse aux aspects économiques du sport et au sport comme moyen de relation publique et internationale.

Ainsi, malgré ces créations d'institutions, sans traité, il n'y a pas de financement, donc pas de soutien de l'Union Européenne dans le domaine du sport ; l'organisation du sport est laissée pour l'essentiel à l'initiative privée et placée sous la responsabilité des Etat membres. Le sport n'est pris en considération par les instances communautaires que tant qu'il constitue une activité économique, c'est-à-dire principalement lorsqu'il s'agit de sport professionnel. Dans ce cas, les principes libéraux de libre circulation des personnes, des services et des biens et de libre concurrence lui sont pleinement applicables. C'est ce qu'a rappelé avec force la Cour de Justice des Communautés Européennes en rendant l'arrêt Bosman du 15 décembre 1995 à propos du football professionnel. Au terme de cet arrêt, la Cour réaffirme que le principe de libre circulation des travailleurs (article 48 du Traité de Rome de 1957) rend illégales les règles sportives qui viendraient l'entraver. Désormais, dans chaque Etat membre de l'Union Européenne, les équipes professionnelles, de quelque sport que ce soit, peuvent faire appel sans limitation à

des joueurs d'origine communautaire, sans qu'aucune considération afférente à leur nationalité ne puisse leur être opposée.

Seulement 2 ans plus tard, en 1997, un nouveau rapport est écrit, le « rapport Pack ». Il veut faire valoir le sport comme un phénomène social et culturel qui peut avoir des incidences sur les comportements des populations, notamment la jeunesse, et veut donc qu'on intègre le notion de sport dans un article du Traité de Rome dans le chapitre « éducation et formation ».

Le temps de la coopération

Lors du Traité d'Amsterdam, les Etats membres ont officiellement signé, le 2 octobre 1997, une révision du traité européen. Les adaptations et ajouts apportés aux traités principaux avaient pour but de mettre plus clairement en exergue l'identité européenne et de rendre ainsi la politique de l'UE plus claire, plus proche du citoyen et plus conviviale. Une déclaration sur le sport a été ajoutée à l'acte final du traité, qui, si elle n'est pas juridiquement contraignante, n'en souligne pas moins le rôle social du sport au sein de l'Union Européenne tout en demandant de prendre en compte les spécificités du sport amateur dans les questions relatives au sport. En août 1998, une Unité Sport voit le jour au sein de la Commission européenne, son rôle étant d'être l'interlocuteur explicite des différentes affaires sportives. La Direction Générale compétente est celle d' « Education et Culture », qui relève alors de la compétence de la Commissaire Viviane Reding. Le modèle européen du sport (1998) renvoie alors à la dimension sociale du sport : sport comme moyen d'éducation, d'intégration sociale, comme moyen de santé publique, d'emploi. Dans un rapport intégré au Rapport d'Helsinki en 1999, apparaît la dimension éducative du sport et en renforce ainsi la dimension sociale : **« les activités physiques et sportives doivent trouver leur place dans le système d'éducation de chaque Etat membre. Les valeurs qu'elles représentent (égalité des chances, fair-play, solidarité,...) doivent également être diffusées par les associations sportives. Touchant toutes les classes sociales et tous les groupes d'âge de la population, le sport constitue un instrument essentiel d'intégration sociale et d'éducation »**. En décembre 2000, le Conseil européen de Nice a réformé les traités en vue de la préparation à l'extension de l'UE. En outre, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté une déclaration sur le sport, en marge des conclusions du

Conseil. Si la " Déclaration relative aux caractéristiques spécifiques du sport et à ses fonctions sociales en Europe devant être prises en compte dans la mise en œuvre des politiques communes" est plus vaste par rapport à celle d'Amsterdam, le sport reste néanmoins sans ancrage juridiquement obligatoire dans le cadre du traité européen.

Ainsi, le sport est alors considéré comme une part de l'identité européenne, et non plus seulement comme un intérêt économique. L'intervention de l'Union Européenne est par conséquent plus directe par des décisions plus précises.

Bien que jusqu'aux années 2000, le domaine du sport n'ait pas été, en tant que tel, un des objets du processus de construction européenne, il est devenu à présent évident que l'Europe exerce une influence croissante sur les activités sportives, appréhendées en particulier sous l'angle économique. De surcroît, cette vision restreinte tend à s'élargir petit à petit, avec la prise en compte du sport comme un élément susceptible de contribuer à l'émergence d'une identité européenne.

B. L'année Européenne de l'Education par le Sport



Au cours des années précédant l'AEES, d'importantes conclusions ont été formulées concernant le sport et l'éducation et toutes ces actions ont servi de prémices à cette année européenne de l'éducation par le sport 2004. Dès 1997, Doris Pack, membre du Parlement européen et du comité culture, jeunesse, éducation, média et sport publie un rapport sur le « rôle de l'Union Européenne dans le domaine du sport ». Celui-ci demande la création d'une année européenne du sport en soulignant la diversité de ses valeurs. Puis, une autre étape est franchie avec la Déclaration de Nice en 2000, qui introduit une déclaration sur le sport en annexe des conclusions du Conseil. Le Conseil de l'Europe fait là appel aux institutions européennes afin que, dans leurs actions, elles prennent en compte les valeurs éducatives et sociales du sport. Enfin c'est en 2004, qu'une décision officielle du Parlement européen et de Conseil donne naissance à l'AEES.

Les résultats d'un sondage, mené par Eurobaromètre entre le 1^{er} et le 30 septembre 2003 dans les 15 Etats alors membres de l'UE, et auquel 16 000 personnes âgées de 15 ans ou plus ont participé, ont révélé que presque la moitié des sondés (46%) pratiquait un sport ou faisait des exercices physiques au moins une fois par semaine. Plus des deux tiers (68%) estiment que l'UE devrait être plus active dans la promotion de l'éducation par le sport. Trois quarts pensent que plus de temps devrait être consacré au sport à l'école et près de 80% voudraient voir des liens plus étroits entre le système éducatif et les associations sportives dans leur pays. En bref, ces résultats constituent une bonne justification de la nécessité d'une année européenne de l'éducation par le sport.

L'AEES a été officiellement lancée avec le Concert du Nouvel An de l'Orchestre philharmonique de Vienne, à la veille du championnat de saut à ski des quatre tremplins de Garmisch-Partenkirchen en Allemagne le 1^{er} janvier 2004. Lors de la cérémonie d'ouverture européenne à Dublin, Viviane Reding, membre de la Commission européenne, responsable de l'éducation et de la culture, a exposé les attentes concernant cette Année Européenne d'Education par le Sport, affirmant que 2004 « donnera une nouvelle impulsion au sport européen dans toutes ses dimensions – dans les compétitions au plus haut niveau, dans les écoles et dans la société en tant qu'ensemble ».

Chez les enfants et les adolescents, le sport a un impact considérable sur le développement physique, psychologique, social et intellectuel : il favorise un comportement responsable, forme le caractère et l'identité et améliore le bien-être général. De plus, le sport contribue à l'équilibre mental de chaque individu et unit les aspects apparemment contradictoires de la vie communautaire par une dimension sociale. Il fait naître un sentiment de concurrence et de solidarité, la volonté de réussir et l'esprit d'équipe. L'engagement dans le sport offre aux populations des occasions uniques de développement personnel, permet une interaction et une intégration sociale, l'apprentissage et le respect de l'esprit et des règles de fair-play dans les relations humaines et dans un contexte interculturel.

Cette année, la thématique avait également pour ambition de mettre l'accent sur l'importance du travail effectué dans les coulisses – l'importante contribution du travail bénévole à l'éducation non-formelle, ou le rôle du sport dans l'intégration sociale des groupes défavorisés.

Le budget total alloué à l'Année Européenne de l'Education par le Sport fut de 11,5 millions d'euros, consacrés à des initiatives qui relevaient d'un intérêt communautaire et de communiquer autour de l'éducation par le sport, développées sur deux thèmes : transmettre les valeurs du sport pour augmenter les connaissances et les habiletés des enfants et des jeunes, et trouver un meilleur équilibre entre les activités intellectuelles et les activités physiques. La direction générale pour l'éducation et la culture de la commission européenne gérait ce budget et coordonnait toutes les initiatives. La Commission a lancé, en 2003, l'appel à propositions et a financé les projets, provenant des 25 Etats membres et de 3 pays de l'Association européenne de libre-échange (la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande), et implantés aux niveaux local, régional, national, international ou communautaire. Les projets ont été retenus s'ils poursuivaient un ou plusieurs objectifs relatifs à la coopération entre les institutions éducatives et les organisations sportives, la création de partenariats, les occasions d'échange entre élèves et étudiants (une écoute particulièrement attentive ayant été dirigée vers ceux qui étaient en situation défavorisée), les activités promouvant le travail collectif, la participation, la solidarité, la tolérance, la compréhension multiculturelle. Les objectifs spécifiques peuvent être résumés ainsi : avoir conscience de la nécessaire coopération pour développer l'éducation par le sport et sa dimension européenne et garder à l'esprit le grand intérêt porté par la jeunesse à tous types de sports, utiliser les valeurs véhiculées par le sport pour accroître les connaissances et savoir-faire de la jeunesse, avoir conscience de la contribution positive du volontariat, promouvoir la valeur éducative de la mobilité et des échanges étudiants, encourager l'échange de bonnes pratiques concernant le rôle potentiel du sport dans les systèmes éducatifs afin de promouvoir l'intégration sociale des groupes défavorisés, établir un meilleur équilibre entre les activités physiques et intellectuelles durant la vie scolaire en favorisant le sport dans les activités scolaires, examiner les questions liées à l'éducation des jeunes sportifs et sportives engagés dans le sport de compétition.

Prenons l'exemple de trois projets retenus à différents niveaux. Au niveau local, a par exemple été retenu le projet suivant : « L'apprentissage et l'éducation par l'activité et la participation dans le sport ». Avec ce projet, le conseil municipal de la ville de Dublin a donné l'exemple de coopération interdisciplinaire dans le secteur éducatif ; conjointement avec les autorités sportives locales, leur projet a examiné les avantages à utiliser le sport comme porte d'accès aux matières principales : l'histoire

par l'histoire du sport, par exemple. Son objectif global est de réduire systématiquement le nombre de jeunes qui quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études scolaires. Au niveau régional, l'Institut viennois pour la coopération et le développement a organisé un concours pour les écoliers et les jeunes, durant lequel les élèves et les footballeurs ont été invités à présenter leurs idées sur comment le sport -en particulier le football- peut-il contribuer à lutter contre le racisme et la discrimination dans la société ; ce projet a été mis en place avec la collaboration de l'association pour le droit des étrangers, des organisations d'aide aux réfugiés et du conseil scolaire de la ville. Toutes les écoles et tous les clubs de football de la région de Vienne ont été invités à prendre part à diverses activités. Au niveau national, en Finlande, le projet Hockey Carnival promeut un enseignement de qualité des sports sur glace à l'école et en dehors ; les principaux objectifs de l'initiative étaient de développer des méthodes basées sur l'enfant ainsi que des modèles destinés aux clubs sportifs et d'accroître les possibilités pour les jeunes de travailler comme instructeurs volontaires dans le sport pour les enfants. Parallèlement, une chaîne de télévision nationale diffusait des informations sur l'alimentation, les modes de vie sains et la prévention contre la drogue ; environ 34 500 écoliers provenant de 23 municipalités ont participé à ce projet.

On peut classer les différents projets retenus (plus de 170 au final) en quatre modèles : le modèle informel, le modèle olympique, le modèle scolaire et le modèle communautaire. Le modèle informel voit le sport comme moyen de socialisation dans les petites organisations, dans les associations, des organisations non gouvernementales, il voit le sport comme moyen de réinsertion sociale ; il y a priorité à la socialisation des publics avec des objectifs spécifiques : cohésion sociale, réinsertion des publics en difficultés, éducation tout au long de la vie (adaptation des styles de vie sains et équilibrés), et la santé des populations (alcool de la jeunesse, cannabis...). Le modèle olympique voit le sport comme un moyen de spécialisation rapide des pratiquants, et c'est cette spécialisation qui amène à la socialisation, dans les clubs, dans les centres nationaux olympiques ; il y a priorité à la spécialisation sportive dans une activité avec des objectifs d'esprit sportif, éthiques, olympiques (respect des valeurs de l'olympisme), réalisation de performances dans une compétition, détection de talents, formation des jeunes sportifs (compétiteurs ou arbitres), formation de l'encadrement. Le modèle scolaire voit le sport comme un moyen d'éducation, au sein de l'école, assez peu ouverte en dehors, par le biais de

l'éducation physique et du sport scolaire pour une éducation générale en accompagnant les autres disciplines scolaires ; il y a priorité accordée à l'éducation physique et sportive (EPS) qui est un facteur d'éducation par le sport. Enfin, le modèle communautaire, ou mixte, voit le sport comme une collaboration entre plusieurs organisations, entre les trois modèles précédents (école, club, association) ; c'est un modèle en réseau dont le but est de proposer une offre commune aux enfants, offre coordonnée par les pouvoirs publics. Il y a priorité accordée à la coopération, à la complémentarité de l'offre et de la demande (le sport répond aux besoins des individus), développée par l'association école-club-ville qui travaillent en collectif.

Au cours de l'année 2004, de nombreux évènements ont offert de belles opportunités d'affirmer cette Année Européenne de l'Education par le Sport : les championnats d'Europe de handball en Slovénie, les championnats d'Europe de gymnastique artistique aux Pays-Bas, les championnats du monde de hockey sur glace en République Tchèque, les Jeux olympiques à Athènes, les Jeux paralympiques à Athènes, les championnats d'Europe de football au Portugal. Autant d'occasions de célébrer le sport sous tous ses aspects et son importante contribution à l'éducation ainsi qu'aux autres domaines de la société.

A Athènes, les idéaux historiques et actuels de l'Olympisme se rencontrent. La contribution de Pierre de Coubertin a laissé un héritage, notamment avec la préoccupation du rôle éducatif que le sport, et en particulier le sport olympique, peut jouer dans le monde moderne. Mais le sport a de nombreuses facettes : sport pour tous/activités récréatives, jeux traditionnels et sports, haute performance/sport olympique et paralympique. Tous ces secteurs sont liés à l'éducation dans le sport et l'éducation par le sport et demandent que toutes les entités engagées, en particulier celles qui sont responsables du sport et celles responsables de l'éducation, développent conjointement un plan d'action et en assurent son application. Les organisations non-gouvernementales et le gouvernement en travaillant la main dans la main pour créer une base solide en vue de développements ultérieurs dirigés vers des changements positifs à la fois de l'individu et de la société.

Ainsi, avec le slogan « Bouge ton corps, muscle ta tête », l'Année Européenne d'Education par le Sport avait pour objectif de promouvoir le sport comme outil d'éducation, et comme partie intégrante de la vie des européens, et tournait autour

de deux finalités : organiser dans les Etats membres et plus généralement en Europe la coopération entre les clubs, les écoles et les communes (comme il se fait en Suède, et contrairement à la France), et développer des valeurs éducatives et sociales du sport (l'exercice, le sport et leurs effets bénéfiques inhérents - le fitness, la santé, la force de caractère et l'esprit d'équipe - tous motivent les jeunes à développer leurs capacités physiques et leurs compétences sociales dans un contexte sportif).

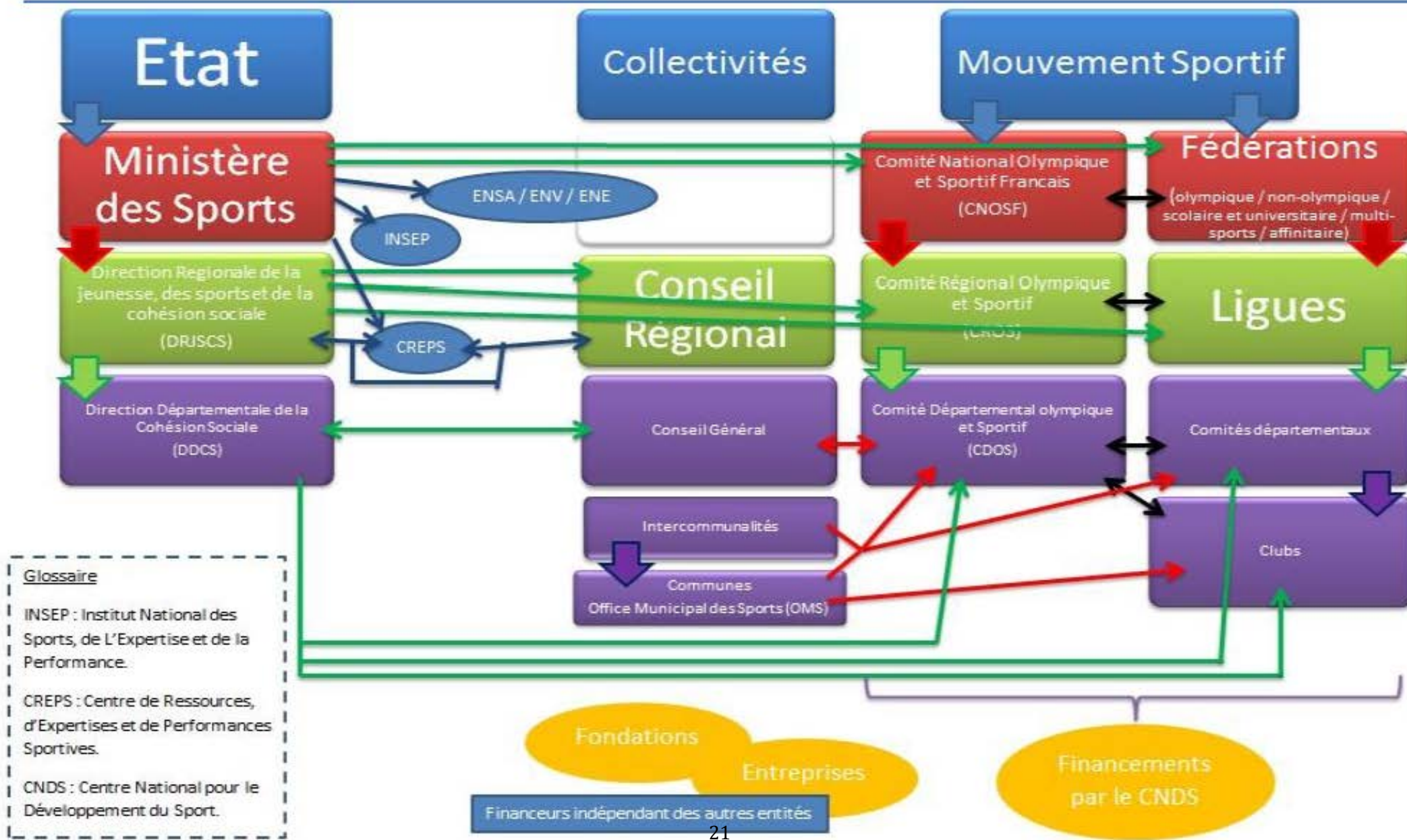
C. Conclusion

La Communauté Economique Européenne, qui prendra par la suite le nom d'Union Européenne, s'est construite dans un premier temps sans la prise en compte du sport en tant que tel. Dans un second temps, le sport est apparu comme un intérêt économique, puis comme une part de l'identité européenne. L'intervention de l'Union Européenne est alors apparue plus directe dans le domaine du sport.

Au-delà de la réussite de cette Année Européenne de l'Education par le Sport, il s'agissait aussi de lier ces initiatives à des projets dans d'autres régions du monde. Les développements en Europe créent une nouvelle force vive pour l'éducation par le sport à une large échelle. Des projets ont été prévus par les Nations Unis et 2005 a été proclamée année internationale du sport et de l'éducation physique, en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix. En 2013, le projet ERASMUS c'est vu évoluer en créant une alternative que la thématique sportive appelé ERASMUS+ ; Jeunesse en action c'est aussi vu orienté sur cette thématique sportive et les financements d'aide alloués en 2013 vont être doublés cette année en ce qui concerne la jeunesse en général et le sport en particulier.

Partie II : Organisation du sport en France et en Europe.

Qui sont les acteurs du sport en France et en Europe, et comment s'organisent-ils ?



I. Les acteurs du sport en France

Les associations sportives ont une place prédominante dans l'organisation du sport français. Que ce soient clubs, comités départementaux, ligues régionales, fédérations nationales : tous sont des associations constituées conformément à la loi du 1er juillet 1901 ou du code civil local en Alsace-Moselle. L'Etat, le mouvement sportif et les collectivités territoriales travaillent en partenariat.

A. L'Etat

En France, les grandes orientations sportives sont données par l'Etat. Le ministère en charge des Sports joue un rôle de conseil et de soutien pour les fédérations sportives, qui elles bénéficient de financements par le biais des **conventions d'objectifs** signées annuellement et de la mise à disposition de cadres techniques d'Etat. Celui-ci **attribue des moyens financiers** aux fédérations dans le cadre de leur **mission de service public** pour qu'elles puissent mener leur politique sportive et également participer à la mise en œuvre des orientations ministérielles. Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) sont-elles, des organismes de tutelle du mouvement sportif régional et sont partenaires dans la mise en œuvre des politiques initiées par l'Etat (promotion des pratiques sportives, du suivi médical du Sport de Haut Niveau, création d'emploi d'éducateurs sportifs, aides aux formations des dirigeants, etc...). Les CREPS, quant à eux, bénéficient de formateurs détachés par l'Etat. Ils constituent donc un outil pour le développement du Haut-Niveau et la mise en place de formations (BPJEPS, professorat de sport...). Afin que les formations proposées soient en adéquation avec les besoins de l'emploi du territoire, les CREPS sont en relation avec la DRJSCS et le conseil régional qui les orientent.

La DRJSCS correspond à l'échelon de pilotage des objectifs fixé par l'Etat grâce aux Conseillers Techniques Régionaux mis à disposition des Ligues. Tous les ans les ligues mettent en place un dossier CNDS pour présenter leurs actions liées aux objectifs préalablement définis, et les moyens dont ils auraient besoin pour les réaliser (moyens financiers, humains). Le CNDS représente la principale source financière que l'Etat met à disposition du mouvement sportif et provient des recettes

de la française des Jeux. La redistribution annuelle de cette source financière se fait par le ministère des sports, la DRJSCS et la DDCS sur présentation d'un dossier CNDS qui peut être remplis par tous les acteurs du mouvement sportif agréé à Jeunesse et Sport et affilié à une fédération. Grâce au CNDS, la DRJSCS représente pour l'Etat, l'organe de contrôle du mouvement sportif à l'échelon régional (CROS et ligue) mais aussi depuis cette année à l'échelon départemental (CDOS).

L'échelons de mise en œuvre des objectifs du ministère est la DDCS, piloté par la DRJSCS, mais à l'échelon local départemental, afin de pouvoir être plus proche du territoire et de répondre de façon plus adapté aux problématiques liées. Grâce au CNDS, la DDCS représente pour l'Etat, un levier pour faciliter la mise en place des politiques de l'Etat et un organe de contrôle et de financement du mouvement sportif à l'échelon départemental (comités départementaux) et local (Clubs).

Ces trois acteurs (ministère des sports, DRJSCS, DDCS) sont uniquement financés par la partie qui leur est allouée dans le budget de l'Etat. Ils ne peuvent toucher ni subventions, ni moyens financier du CNDS.

B. Le Mouvement Sportif

Le mouvement sportif français est composé de l'ensemble des fédérations sportives, regroupé au sein du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), association reconnue d'utilité publique. Le CNOSF représente en France le Comité international olympique (CIO) et a pour mission de représenter le sport français auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels, faire respecter les règles qui régissent les sports olympiques, collaborer à la préparation et à la sélection des sportifs français et assurer leur participation aux Jeux Olympiques, favoriser la promotion des sportifs sur le plan social et apporter une aide effective aux fédérations adhérentes. Le CNOSF a des antennes dans les régions : les Comités régionaux olympique et sportif (CROS) et dans les départements : les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS). Les CROS regroupent les ligues et les comités régionaux, représentent le sport régional, pour toutes les questions d'intérêt général, auprès des pouvoirs publics (exemple : Pratique sportive féminine). Les CDOS sont au service des acteurs du sport dans les



départements (comités, clubs, communes) pour les aider à développer leurs projets. CROS et CDOS ont pour mission de sauvegarder et développer les valeurs de l'Olympisme, de contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif, et de faire tout ce qui est nécessaire au développement de la pratique sportive, conformément aux orientations définies par le CNOSF.

C. Les collectivités territoriales

Les conseils régionaux, les conseils généraux, les communes et de plus en plus les communautés de communes, contribuent au développement des pratiques sportives sur leurs territoires en adaptant leurs orientations selon les besoins exprimés par le mouvement sportif (aides aux activités sportives à travers des subventions aux associations, actions concernant le sport de Haut niveau, accompagnement des politiques de développement des ligues et des comités départementaux, formation des éducateurs sportifs, des athlètes et des bénévoles, emploi d'éducateurs sportifs au sein des associations, financement des équipements sportifs et soutien aux manifestations d'envergure.). Le rôle des communes est majeur en matière de sport. Elles participent au financement des équipements, subventionnent les associations, encadrent, animent et organisent le sport scolaire et soutiennent le sport de Haut niveau.

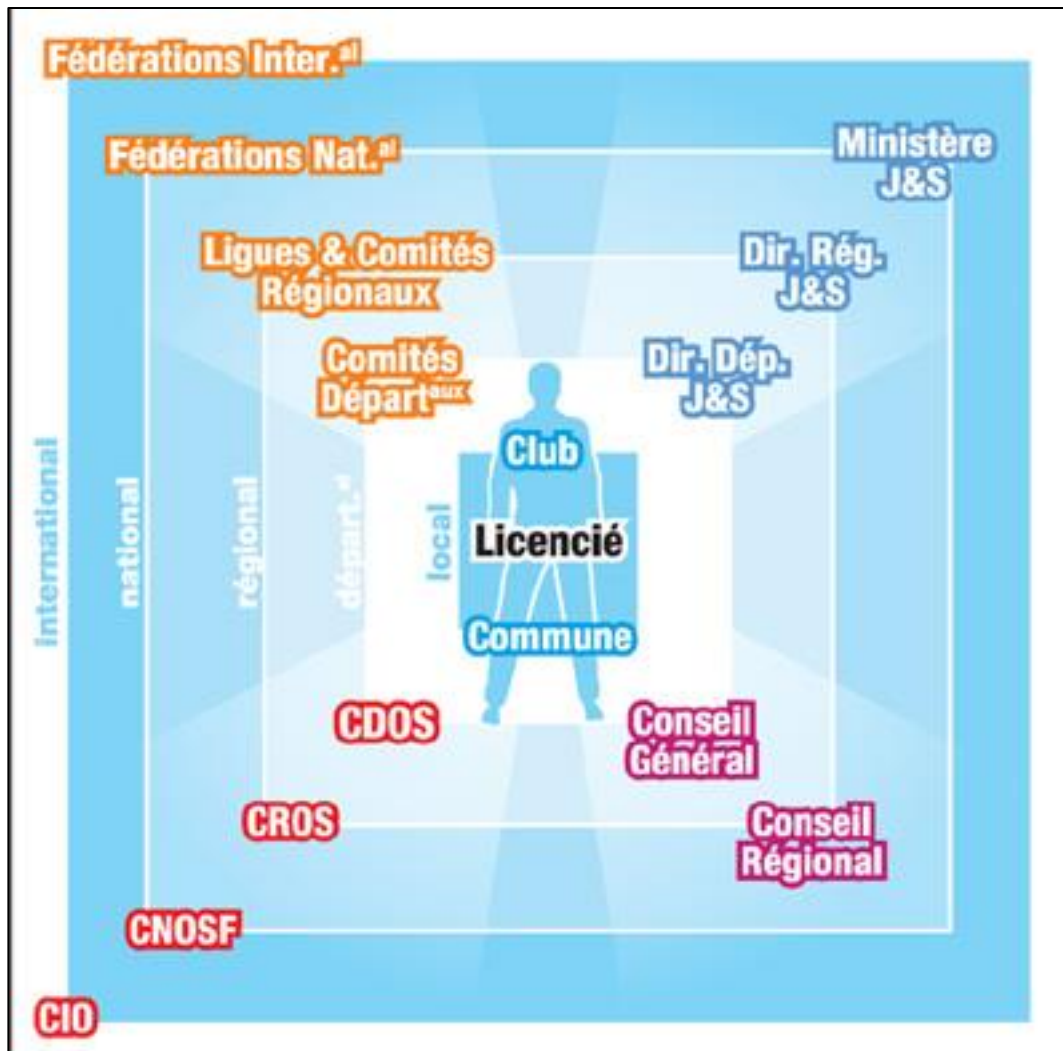
Il n'existe pas de hiérarchie entre les entités territoriales et la compétence sport n'est pas une compétence obligatoire pour les CR et CG, ce sont les élus qui font leurs choix.

En ce qui concerne leur financement, le CR et le CG sont autonomes. A une époque la DDCS réservait une enveloppe du CNDS aux communes et aux intercommunalités, mais aujourd'hui cette démarche n'existe plus sauf en ce qui concerne les subventions d'équipement. Les communes sont des actrices majeures dans le soutien des clubs sur leur territoire, et sont totalement indépendantes financièrement face à une demande grandissante des clubs, qui eux sont de moins en moins subventionnés par le CNDS. Il est en effet difficile pour un petit club de justifier une demande de subvention aussi importante que celle nécessaire pour être retenue au CNDS (Depuis 2 ans la subvention minimale était de 750 € et en 2014 elle passe à 1500€).

D. Les acteurs indépendants

Face à des financements de plus en plus amoindris, les acteurs du sport en France se tournent vers de nouveaux financeurs tels que les entreprises privées à travers des stratégies de sponsoring ou de mécénats, mais aussi des fondations qui donne de l'argent par rapport à des projets qui répondent à des conditions qu'elles établissent, indépendamment des directives ministérielles.

E. Schéma récapitulatif simplifié



Source :
CROS
Lorraine

II. Directives actuelles : La commande institutionnelle

A. En Europe



L'Europe a commencé à affirmer son intérêt pour le sport à travers l'article 165 du traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007. Ce traité institue le sport comme étant un domaine où **les Etats membres demeurent totalement compétents** mais où **l'UE peut mener des actions d'appui ou de coordination**. De nouvelles dispositions permettent à l'UE de soutenir, de coordonner et de compléter

les actions des États membres en encourageant la neutralité et la transparence dans les compétitions sportives, ainsi que la coopération des instances sportives. Elles s'efforcent également de protéger l'intégrité physique et morale des sportifs et, en particulier, des jeunes.

Les actions de l'UE dans le domaine des sports s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan d'action du *Livre blanc* sur le sport dit « Pierre de Coubertin ».

« Le sport attire les citoyens européens dont une majorité pratique une activité sportive régulièrement. Il véhicule des valeurs importantes telles que l'esprit d'équipe, la solidarité, la tolérance et la loyauté, contribuant à l'épanouissement et à l'accomplissement personnel. Il promeut la participation active des citoyens de l'Union européenne à la société et contribue de la sorte à favoriser une citoyenneté active. La Commission reconnaît le rôle essentiel du sport dans la société européenne, en particulier lorsque celle-ci doit se rapprocher des citoyens et résoudre des problèmes qui les touchent directement. » (La commission européenne, Novembre 2007)

Au-delà de cette citation le point 2 de ce livre s'intitule « le Rôle sociétal du sport » et regroupe en 8 points les différentes mesures de soutien et de complément adressé aux Etats membres. Voici le résumé des 8 mesures extraites du *Livre blanc* :

2.1 Améliorer la santé publique par l'activité physique

1) La Commission propose d'élaborer, avec les États membres, de nouvelles lignes directrices concernant l'activité physique avant la fin de l'année 2008.

2) La Commission va soutenir un réseau européen chargé d'encourager la pratique d'une activité physique bienfaisante pour la santé et, s'il y a lieu, des réseaux plus petits et plus spécifiques chargés de certains aspects de la question.

3) La Commission va ériger l'activité physique bienfaisante pour la santé en pierre angulaire de ses activités liées au sport et veillera à ce que cette priorité soit davantage prise en compte par les instruments financiers appropriés, et notamment par les programmes suivants:

- Le septième programme-cadre de recherche et de développement technologique (aspects de la santé liés au mode de vie);
- le programme de santé publique 2007-2013;
- les programmes en faveur de la jeunesse et de la citoyenneté (coopération entre les organisations sportives, les écoles, la société civile, les parents et les autres partenaires au niveau local); = Education communautaire.
- le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (formation des enseignants et coopération entre les écoles).

2.2 S'unir pour lutter contre le dopage

4) Les services des États membres chargés de faire respecter la législation (gardes-frontières, police nationale et locale, douanes, etc.), les laboratoires accrédités par l'Agence mondiale antidopage (AMA) et INTERPOL pourraient développer des partenariats dont la finalité serait l'échange d'informations sur les nouvelles substances dopantes et les pratiques de dopage en temps utile et de manière sûre. L'UE pourrait soutenir ces efforts en organisant des formations et en suscitant des collaborations entre les centres de formation pour les membres des services chargés de faire respecter la législation.

5) La Commission jouera un rôle de médiateur, par exemple en facilitant la mise en place d'un réseau rassemblant les organisations nationales de lutte contre le dopage des États membres

2.3 Favoriser le rôle du sport dans l'éducation et la formation

6) La pratique du sport et d'une activité physique peut être soutenue par le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie. Encourager la participation aux possibilités d'éducation par le sport est donc un sujet prioritaire pour les partenariats scolaires soutenus par le programme Comenius, pour les actions structurées dans le domaine de l'éducation et la formation professionnelles du programme Leonardo da Vinci, pour les réseaux thématiques et les projets de mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur qui sont soutenus par le

programme Erasmus, ainsi que pour les projets multilatéraux dans le domaine de la formation des adultes soutenus par le programme Grundtvig.

7) Le secteur du sport peut également solliciter de l'aide à l'occasion des appels de propositions individuels relatifs à la mise en application du cadre européen des certifications (EQF) et du système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'éducation et la formation professionnelles (ECVET). Le secteur du sport a été associé à l'élaboration de l'EQF et est bénéficiaire d'un soutien financier en 2007/2008. Eu égard à la mobilité professionnelle très grande des sportifs, et sans préjudice de la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, ce secteur peut également être choisi comme secteur pilote pour l'application de l'ECVET, dans le but d'améliorer la transparence des systèmes de compétence et de certification nationaux.

8) La Commission va créer un label européen qu'elle attribuera aux écoles qui soutiennent et encouragent activement la pratique d'activités physiques en milieu scolaire

9) Les règles imposant aux équipes un quota de joueurs formés au niveau local pourront être jugées compatibles avec les dispositions du traité relatives à la libre circulation des personnes si elles n'entraînent aucune discrimination directe fondée sur la nationalité et si les éventuels effets discriminatoires indirects qui en résultent peuvent être considérés comme proportionnés à l'objectif légitime poursuivi, qui peut être, par exemple, d'encourager et de protéger la formation et l'épanouissement de jeunes joueurs talentueux. L'étude actuellement effectuée sur la formation des jeunes sportifs en Europe contiendra à cet égard des éléments d'appréciation précieux.

2.4 Favoriser le bénévolat et la citoyenneté active au moyen du sport

10) La Commission identifiera, en collaboration avec les États membres, les principaux problèmes des organisations sportives sans but lucratif et les principales caractéristiques des services rendus par ces organisations.

11) La Commission soutiendra le sport de masse au moyen du programme «L'Europe pour les citoyens».

12) La Commission proposera en outre d'encourager le bénévolat des jeunes dans le sport par l'intermédiaire du programme «Jeunesse en action» en favorisant, entre autres, les échanges de jeunes et le bénévolat à l'occasion de manifestations sportives.

13) La Commission développera de surcroît les échanges d'informations et de bonnes pratiques concernant le bénévolat dans le sport en associant à cette démarche les États membres, les organisations sportives et les autorités locales.

14) La Commission va réaliser une étude européenne sur le bénévolat dans le sport afin de permettre aux responsables de l'élaboration des politiques nationales et

européennes de mieux comprendre les revendications et besoins spécifiques du sport amateur.

2.5 Mettre le potentiel du sport au service de l'inclusion sociale, de l'intégration et de l'égalité des chances.

15) La Commission proposera aux États membres que le programme PROGRESS, le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, le programme «Jeunesse en action» et le programme «L'Europe pour les citoyens» soutiennent les actions promouvant l'inclusion sociale par le sport et luttant contre la discrimination dans le sport. Dans le contexte de la politique de cohésion, les États membres devraient réserver une place au sport en tant qu'instrument favorisant l'inclusion sociale, l'intégration et l'égalité des chances dans leurs programmes bénéficiant de l'intervention du Fonds social européen et du Fonds européen de développement régional et ils sont invités à encourager les actions menées au titre du Fonds européen d'intégration.

16) La Commission établira son plan d'action relatif à la stratégie de l'Union européenne en matière de handicap en tenant compte de l'importance du sport pour les personnes handicapées et elle soutiendra les actions des États membres dans ce domaine.

17) Dans le cadre de sa feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010), la Commission encouragera l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans toutes ses activités liées au sport en accordant une attention particulière à l'accès au sport des femmes immigrées et des femmes appartenant à des minorités ethniques, à l'accès des femmes aux postes de décision dans le sport et à l'exposition médiatique des femmes dans le sport.

2.6 Renforcer la prévention et la répression du racisme et de la violence

18) En ce qui concerne les attitudes racistes et xénophobes, la Commission continuera d'encourager le dialogue et l'échange des meilleures pratiques au sein des organes de coopération existants tels que le réseau FARE (Football contre le racisme en Europe).

La Commission va:

19) promouvoir, dans le respect des règles nationales et européennes applicables, l'échange d'informations utilisables ainsi que de savoir-faire et d'expériences pratiques en matière de prévention des incidents violents et racistes entre les services répressifs et les organisations sportives;

20) analyser les possibilités d'élaborer de nouveaux instruments juridiques et d'autres normes européennes afin d'éviter que l'ordre public soit troublé lors de manifestations sportives;

21) *promouvoir une stratégie pluridisciplinaire de prévention des comportements antisociaux, en accordant la priorité aux actions socioéducatives telles que le fan-coaching (travail d'accompagnement de longue durée des supporters visant à développer chez eux une attitude positive et non violente);*

22) *renforcer la coopération régulière et structurée entre les services répressifs, les organisations sportives et les autres acteurs;*

23) *encourager le recours aux programmes suivants comme moyen de contribuer à la prévention et à la répression de la violence et du racisme dans le sport: Jeunesse en action, L'Europe pour les citoyens, DAPHNE III, Droits fondamentaux et citoyenneté et Prévenir et combattre la criminalité;*

24) *organiser une conférence au plus haut niveau afin de discuter avec les parties concernées des mesures à prendre pour prévenir et réprimer la violence et le racisme lors de manifestations sportives.*

2.7 Partager nos valeurs avec les autres parties du monde

25) *Le Commission va encourager l'utilisation du sport comme instrument de sa politique de développement. Elle va en particulier:*

- *favoriser l'éducation sportive et physique en tant qu'élément essentiel d'une éducation de qualité et en tant que moyen de rendre l'école plus attrayante et d'améliorer la fréquentation scolaire;*
- *orienter son action vers l'amélioration de l'accès des jeunes filles et des dames à l'éducation physique et au sport afin de les aider à gagner en assurance, d'améliorer leur intégration sociale, de vaincre les préjugés et de favoriser des modes de vie sains, ainsi que vers l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation;*
- *soutenir la promotion de la santé et les campagnes de sensibilisation par le sport.*

26) *L'Union européenne inscrira, s'il y a lieu, les problèmes liés au sport tels que les transferts de joueurs internationaux, l'exploitation de joueurs mineurs, le dopage, le blanchiment d'argent par le sport et la sécurité lors de manifestations sportives internationales à l'ordre du jour du dialogue politique et de la coopération avec les pays partenaires.*

La Commission accordera une attention particulière au secteur sportif:

27) *lorsqu'elle traduira dans les faits la communication, présentée récemment, relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers;*

28) *lorsqu'elle élaborera des régimes harmonisés d'admission de diverses catégories de ressortissants de pays tiers à des fins économiques sur la base du programme d'action relatif à l'immigration légale (2005).*

2.8 Soutenir le développement durable

La Commission va:

29) utiliser le dialogue structuré qu'elle a développé avec les principales organisations sportives internationales et européennes et avec les autres acteurs du sport pour les encourager ainsi que leurs membres à participer au système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) et aux systèmes communautaires d'attribution de labels écologiques, et promouvoir ces systèmes volontaires au cours de manifestations sportives importantes;

30) promouvoir une politique d'achats écologique dans le cadre de son dialogue politique avec les États membres et les autres parties concernées;

31) sensibiliser les parties, par un accompagnement mis en place en collaboration avec les acteurs concernés (responsables politiques, PME et collectivités locales), à la nécessité de collaborer au niveau régional pour organiser des manifestations sportives de manière durable;

32) intégrer le sport dans le volet «Information et communication» du nouveau programme LIFE+.

Sans pour autant mettre en place des actions de son propre chef, l'Europe veut utiliser le sport dans un rôle sociétal et communautaire grâce à la mise à jour des projets existant tel que « ERASMUS », « jeunesse en action » et les autres cités ci-dessus. Mais aussi en explicitant une ligne de conduite pour les états membres afin d'avoir une unité des projets en Europe. Pour ce faire, l'Europe -au travers du traité de Lisbonne- se retrouve habilitée à mettre en place des financements directs pour des projets sportifs transeuropéens. L'article 165 dote l'Union européenne d'une base juridique qui lui faisait jusqu'ici défaut en matière de financement de projets sportifs. C'est cet article qui habilite l'Union à allouer des fonds communautaires à des projets sportifs de dimension communautaire tel que ERASMUS plus par exemple.

B. En France : Les Orientations Ministérielles

Les moyens mis en œuvre par l'Etat se développent autour de 2 axes principaux : Le développement du sport pour le plus grand nombre et le soutien au sport de Haut Niveau. A ses deux axes prioritaires s'ajoutent deux secondaires : La protection des sportifs et la promotion des métiers du sport.

En ce qui concerne notre sujet, le ministère chargé des sports a identifié plusieurs actions comme étant prioritaires et les a regroupées sous une même thématique « sport éducation, mixités et citoyenneté ». Ces actions sont les suivantes :

- Les pratiques sportives à hautes valeurs éducatives,
- développer la pratique féminine, notamment dans les quartiers sensibles, et favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans les institutions sportives,
- permettre à tous les publics quel que soit leur sexe, leur âge, leur handicap, leur lieu de vie ou encore leur situation géographique ou sociale, de pratiquer des activités sportives en toute sécurité et adaptées,
- prévenir et lutter contre les incivilités, la violence et toutes les formes de discrimination dans le sport.

La mise en place de ces actions représente actuellement un énorme défi pour notre société. Le but étant de toucher les sportifs du plus jeune âge afin de faire évoluer les pratiques, les mentalités et les comportements.

Sous l'intitulé « Sport éducation » on devine la volonté d'utiliser les valeurs sportives dans un but éducatif. Par exemple les sports collectifs peuvent mettre en avant les contenus éducatifs basés sur les règles qui régissent le fonctionnement d'un groupe, le travail d'équipe... ; les sports individuels pourraient mettre en avant la prise de responsabilité, l'autonomie... ; les sports de pleine nature permettent de comprendre les problématiques liées au respect de l'environnement.

La partie « Mixités » montre une volonté du gouvernement dans les orientations ministérielles de favoriser le lien social et le vivre ensemble de toutes les personnes pouvant être attirée par le milieu sportif. L'Etat ne s'arrête pas seulement au genre

(masculin/féminin) mais prend en compte aussi l'âge, le milieu social, le milieu géographique, l'ethnie...

Pour l'Etat, le terme « Citoyenneté » par le sport désigne des actions qui ont pour but de développer des valeurs de coopération, de solidarité, de fairplay et de goût de l'effort.

L'Etat dispose de 3 outils d'aide pour la mise en place de sa politique sportive annuelle, de soutien à l'ensemble des acteurs du sport et pour le contrôle de la réalisation des objectifs fixés par la convention d'objectif annuelle. Ils sont les suivant :

- Le Centre National du Sport (CNS), une instance de concertation chargée d'examiner toutes les questions d'intérêt général relatives à l'élaboration de la politique sportive. Cette structure est en place depuis le mois de Juillet 2013, elle a été conçue dans un souci de simplification administrative et regroupe 4 entités : la commission nationale du sport de Haut Niveau, la « commission d'examen des projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs » (CERFRES) et les attributions des comités de « lutte contre les discriminations dans le sport » et du « supportérisme » seront reprises dans une commission « éthique et valeur du sport ». Le CNS supprime la « Conférence Nationale du Sport ».

En plus de ce regroupement, le CNS comprendra en son sein une commission restreinte « égalité des territoires » qui aura pour objet d'analyser les inégalités territoriales en matière d'équipements sportifs et de pratique sportive, et de proposer des solutions.

- Le Pôle Ressource « Sport Education, Mixités, Citoyenneté » (PRNSEMC) représente une volonté du ministère des sports de soutenir les acteurs du sport dans la mise en place de sa politique sportive sur le territoire. Le PRNSEMC a pour mission d'actualiser, organiser et analyser des données, valoriser par tous les moyens des pratiques exemplaires ou innovantes, former les acteurs du sport pour une meilleure prise en compte des publics, soutenir les acteurs locaux - notamment les clubs sportifs - dans leurs projets, évaluer ou concourir à l'évaluation d'actions particulièrement exemplaires ou innovantes. Il joue un rôle d'animateur et de coordinateur dans les thèmes

suivants : Le développement des pratiques physiques et sportives féminines, la promotion de l'accès des femmes aux fonctions de responsabilités associatives et techniques, la pratique du sport en famille, la lutte contre les discriminations et la violence dans le sport, l'arbitrage, l'éducation et l'insertion par les activités physiques et sportives.

Sur le site du PRNSEMC on peut voir plusieurs pôles : « femme et sport », « promotion et préservation des valeurs du sport », « sport inclusion sociale » et « Education et insertion par le sport »¹. Le but n'est pas de développer chacun des thèmes, pour cela je vous renvoie au site lui-même. Mais il est intéressant de remarquer que pour chaque thème, on retrouve « Produire des outils techniques et méthodologiques », « Accompagner » dans les objets de mission. On voit très clairement le soutien mis en place aux acteurs du sport en France pour la réalisation des missions d'intérêt public demandée par le ministère des sports.

- Le Centre National pour le Développement de Sport (CNDS).

Créé en 2006, le Centre national pour le développement du sport (CNDS) est un établissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé des sports associant le mouvement sportif et les collectivités territoriales dans sa gouvernance. Doté en 2014 d'un budget de 272M€, il participe au développement du sport pour tous de la façon suivante : En soutenant le sport français à travers l'attribution de subventions : subventions de fonctionnement aux clubs, comités et ligues (part territoriale), subventions d'équipement sportif ; et en assurant sa promotion au niveau international.

Le CNDS est géré en concertation entre l'Etat, le mouvement sportif et les collectivités territoriales, ensemble ils composent le conseil d'administration. Il est alimenté par des recettes extrabudgétaires provenant d'un prélèvement des jeux de la française des jeux et d'une taxe sur la cession des droits de retransmission TV des manifestations sportives.

Dans le cadre des orientations générales fixées par le ministre des sports, le conseil d'administration définit les actions susceptibles d'être financées ainsi que le public et les objectifs prioritairement visés. C'est ce conseil d'administration qui intervient pour dire si un projet d'équipement sportif pour une collectivité peut être éligible à un financement national. Il répartit le

¹ PRNSEMC, "Site Du PRNSEMC," n.d., <http://semc.sports.gouv.fr/articles.php?lng=fr&pg=57>.

concours financier entre les dimensions nationale et territoriale (régional et départemental).

En 2014 les actions prioritaires du CNDS sont les suivantes :

- L'emploi sportif dit « emploi CNDS »
- Sport santé, appel à projet
- Sport handicap, achat de matériel spécifique
- L'accès à la pratique des jeunes scolarisés (accompagnement éducatif, actions inscrites dans le cadre de Projets Educatifs De Territoires, actions mises en œuvre dans le cadre du plan « apprendre à nager »)
- L'aide à l'accès au club (incitation à la venue dans le club, aide à la réduction du coût de la cotisation, ouverture aux publics cibles)
- Le développement de la pratique féminine (ex: incitation à la pratique, formation des dirigeantes, nouvelles activités sportives féminines)
- La formation des bénévoles (administratifs, juges, arbitres, animation, encadrement).
- Le soutien au mouvement sportif : par des actions de mutualisation des moyens au bénéfice de petites associations locales (ex: intervention de formateurs/entraîneurs bénévoles, achat de matériel, création d'antennes délocalisées sur des territoires carencés); par le soutien à l'Equipe Technique Régionale, réservé aux ligues.

Les autres actions éligibles :

- L'aide directe à l'activité sportive (accompagnement nouveaux adhérents / école de sport / organisation de compétitions / création de nouvelles activités sportives / développement des sports de nature...)
- La prévention et la lutte contre la violence, les incivilités et les discriminations ; le développement durable.
- L'accès au sport de haut niveau : réservé ligues et comités (actions de détection / déplacements de sélections / stages de perfectionnement)

En ce qui concerne l'instruction des dossiers CNDS, les organes déconcentrés de l'Etat, DRCSJS et DDCS, y participent en tant que relais du territoire pour le CNDS. Ils récupèrent les dossiers provenant des ligues, des comités et des clubs. Selon besoin,

les comités peuvent se reposer sur leurs instances territoriales pour les aider et les former à la réalisation de ce dossier qui doit être rempli tous les ans.

En résumé, le CNDS constitue un levier pour la mise en œuvre de l'orientation ministérielle sur les territoires en facilitant la réalisation de certaines actions. Seules les actions qui entrent dans la convention collective annuelle signée avec le mouvement sportif peuvent recevoir un financement de l'Etat qui n'est pas négligeable.

Pour conclure, l'Etat est l'un des acteurs principaux du sport en France grâce à sa présence à tous les niveaux du territoire. La mise en place de l'orientation ministérielle et la convention d'objectif annuelle signée avec le mouvement sportif lui garantissent un certain contrôle sur les actions menées en France. L'utilisation des outils tels que le CNS lui permet de comprendre la problématique et les besoins naissants sur son territoire en matière d'activité sportive. Le PRNSEMC lui permet de donner la marche à suivre pour la mise en œuvre des directives ministérielles et le CNDS lui assure un contrôle de cette mise en œuvre. Après la présentation d'un tel dispositif il est difficile de dire que le sport n'a pas un grand intérêt pour l'Etat. Lorsque l'on regarde de plus près les orientations ministérielles, les pôles développés par le PRNSEMC et les objectifs visés par le CNDS, on se rend compte de l'importance que le sport a pris comme vecteur des valeurs citoyennes, grâce à l'éducation par le sport.

C. En France : Le Mouvement Sportif

a. Les Fédérations

Depuis 1945, l'Etat a totalement délégué aux fédérations la capacité à promouvoir et organiser le fonctionnement de leurs disciplines. On observe donc en France des objectifs et des moyens d'actions différents d'une fédération à l'autre. La seule obligation commune que toutes les fédérations partagent réside dans la convention d'objectifs annuelle qu'ils signent avec l'Etat.

En 2014, cette convention oblige les fédérations à mettre en œuvre un programme d'actions sur les thématiques suivantes (voir source bibliographique p.104), voici un extrait commenté de celles-ci :

- « La promotion du sport pour le grand nombre » comprend les actions suivantes :
 - « Structuration Fédérale »
 - « L'Éthique et la Prévention des incivilités dans le sport », où l'on comprend que la lutte contre la violence, les incivilités et les discriminations dans le sport constituent une priorité ministérielle. Sur ce thème les actions mises en place pourront être soutenues par la création au niveau fédéral d'un dispositif de veille, d'observation ou de recensement des comportements contraires aux valeurs du sport. Par exemple on notera la création de « l'Observatoire des comportements » il y a deux ans par la Fédération Française de Football. Depuis cette année et la sortie de la nouvelle convention d'objectifs, d'autres fédérations se mettent à recenser les problématiques rencontrées dans leur discipline au niveau national, en demandant aux Ligues et Comités de faire remonter leurs données. Il s'agit là de connaître précisément la nature des problèmes par une analyse des chiffres afin de pouvoir créer des actions de prévention, de sensibilisation, de formation et de communication adaptée.
 - « La promotion des pratiques sportives pour tous » et « la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive » représentent des sujets importants pour travailler sur la mixité dans le sport. Il est primordial de permettre à tout le monde d'avoir le même potentiel d'accès à l'activité physique de son choix et il est important que le plus grand nombre de publics se rencontrent dans l'activité physique, afin de favoriser le lien social et le vivre ensemble.
 - « Compétition internationale en France (Reconnue Non Haut Niveau)» Cette partie évoque la possibilité d'un financement pour l'organisation d'évènement international ayant au minimum une portée continentale, pour la discipline non reconnue haut niveau.
 - « Programme d'échanges internationaux »
- « Développement du sport de haut niveau »
 - Stages et compétitions : collectif senior et collectif relève : Ces deux rubriques concernent le programme sportif des collectifs nationaux. Il

s'agit de décrire les stages préparatoires et les coûts liés à l'engagement des équipes de France sur les compétitions.

- Parcours de l'excellence sportive
 - Aides personnalisées (AP)
 - Soutien aux sportifs non AP
 - Indemnité et sujétion des CTS
- « Sport et santé : prévention par le sport et protection des sportifs »
- Protection de la santé du pratiquant (SMR)
 - Prévention dopage
 - Accompagnement sanitaire préventif
 - Promotion des APS comme facteur de santé
- « Formation et emploi »
- Professionnalisation de l'activité
 - Formations fédérales

Nous pouvons directement noter que l'ensemble des thématiques ne sont pas de l'ordre sociétal et c'est pour cela que je ne les ai pas développées. Néanmoins les parties « promotion du sport pour le plus grand nombre » et « Sport et santé » rentrent dans le thème de mon mémoire.

La convention d'objectif entre le ministère des sports et les fédérations ne s'arrête pas là. Depuis cette année une nouvelle approche transversale devra intégrer les plans d'action des fédérations qui devront non seulement les construire autour des thèmes vus précédemment mais également de façon à intégrer « Le développement durable » et des valeurs cibles visées en matière de public telles que les jeunes scolarisés, les personnes handicapées, les jeunes filles et femmes et les publics issus des territoires fragilisés.

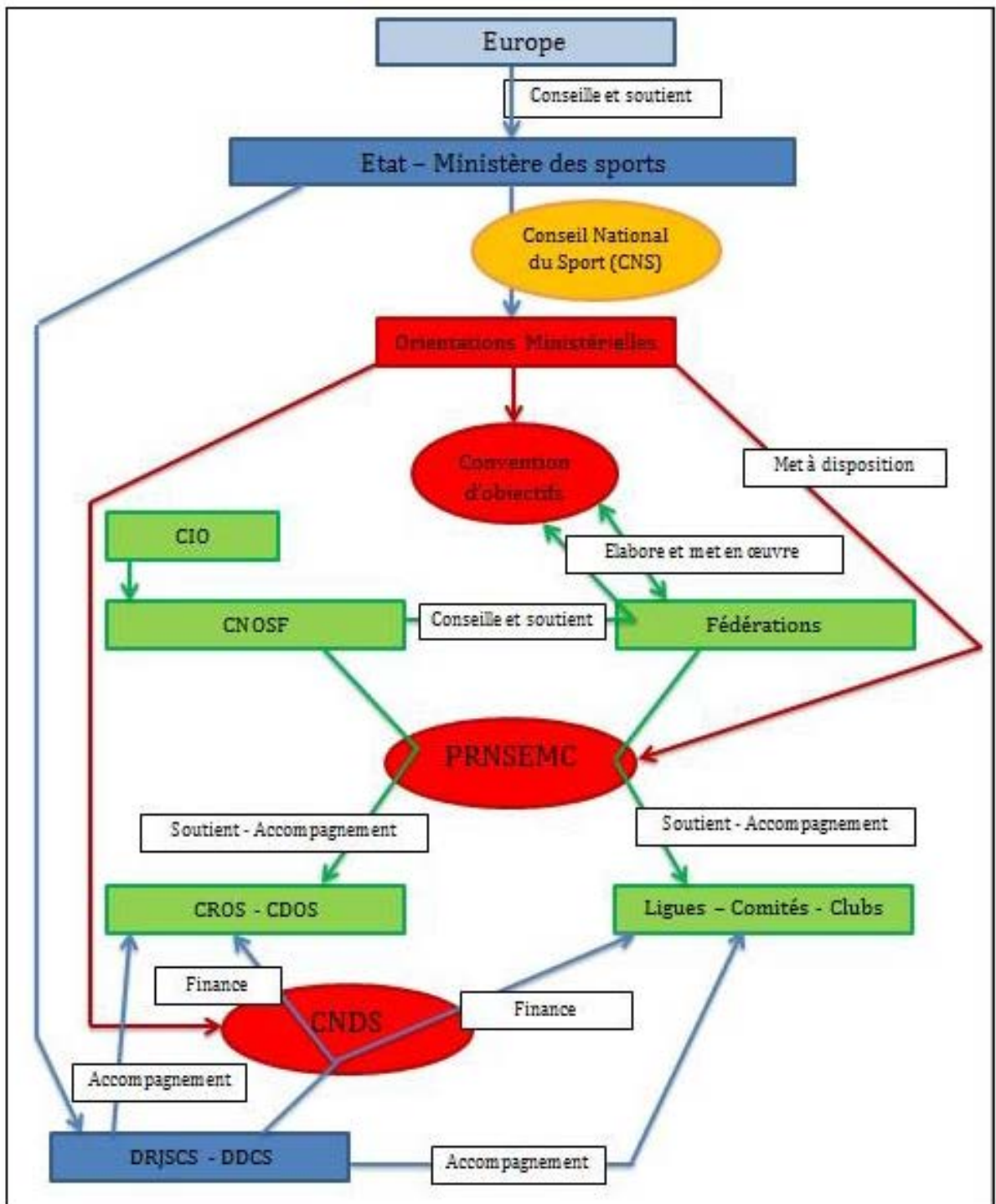
Pour conclure on peut dire que la politique fédérale mise en place sur le territoire dépend complètement des orientations ministérielles car même si la convention d'objectifs est réalisée en concertation avec l'Etat et le mouvement sportif, le ministère des sports impose grandement sa marche à suivre. Sans obliger les fédérations à mettre en place un plan d'action précis, la convention d'objectif donne une marche à suivre commune et il n'est pas rare de voir des actions identiques se

développer dans des fédérations différentes comme par exemple les plans de féminisation et les observatoires des comportements, qui après avoir été développés au football, commencent à être intégrés par l'ensemble des fédérations. Il est important que les fédérations, les ligues et les comités relaient correctement les orientations ministérielles car ce sont eux qui sont en contact direct avec les pratiquants.

b. Le Comité National Olympique et Sportif Français

Le CNOSF possède sa propre politique interne de fonctionnement, mais en ce qui concerne le rôle sociétal du sport en France et les questions d'intérêt public il reste un organe de conseil d'accompagnement et de partenariat pour l'ensemble du mouvement sportif. Il assure le lien avec l'Etat en représentant les intérêts du mouvement sportif et des fédérations en siégeant au conseil d'administration du CNDS et en travaillant sur la convention d'objectif.

c. Synthèse de la mise en place de la commande institutionnelle en France



D. Conclusion

« Le sport reste l'un des derniers espaces républicains, un espace d'émancipation, d'apprentissage de la règle, de progression par l'effort, un espace de cohésion et de partage. » (Chantal Jouanno, ministre des Sports, 2011).

Lorsque l'on regarde les diverses actions qui composent la politique sportive de l'Etat on comprend l'importance de cette citation. La plupart des orientations ministérielles parlent de rassembler le plus grand nombre de publics autour du sport, dans l'objectif d'en faire un lieu de MIXITES, au travers « du sport pour tous », et de la « réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive ». Ceci afin que tout le monde puisse se retrouver dans un même espace porteur de valeurs sociétales, de valeurs civiques. Une fois tout le monde rassemblé dans ces espaces sportifs, vecteurs du vivre ensemble et du lien social, l'aspect éducatif du sport prendrait tout son sens en mettant en avant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et en incitant au respect des règles. La mise en place d'actions de « lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations » n'ont pas seulement pour but de régler les problèmes que l'on rencontre dans le monde du sport de compétition, ces actions sont aussi là pour éduquer les pratiquants aux règles de vie en collectivité. Au vu de la commande institutionnelle on se rend compte que l'activité sportive est un prétexte au développement de notre société et à la promotion de valeurs citoyennes.

Pour ce faire, on a vu que l'Etat dispose de plusieurs outils afin de mettre en œuvre sa politique sportive sur le territoire français. La convention d'objectif annuelle lui permet de toucher, au travers des fédérations, les échelons régionaux, départementaux et locaux, les plus proches des pratiquants. Afin de soutenir la commande institutionnelle passée à ces échelons, l'Etat finance au travers du CNDS les actions qu'il juge prioritaires dans sa politique et met à leur disposition des ressources grâce au PRNSEMC.

Depuis quelques temps cette tendance à utiliser le potentiel éducatif du sport devient communautaire, car l'Europe s'est aussi emparée de la thématique suite au traité de Lisbonne et au travers du *Livre blanc*.

"Nous sommes à un tournant, faisons en sorte que le sport soit un véritable enjeu pour la France", (Denis MASSEGLIA, président du CNOSEF, 2011)

III. Les chiffres du sport en France.

A. Les chiffres clés en France

- Nombres d'habitants : 65 312 249
- Superficie : 643 801 km²
- Nombre de fédérations : 107
- Nombre de clubs : 180 000
- 17 500 000 d'adhésions qui représentent 15 659 471 de personnes licenciées et 1 800 000 d'autres types de participations.

B. La pratique physique et sportive

a. Fréquence de la pratique physique ou sportive au cours de l'année.

Champ : population de 15 ans ou plus (France métropolitaine + DOM)

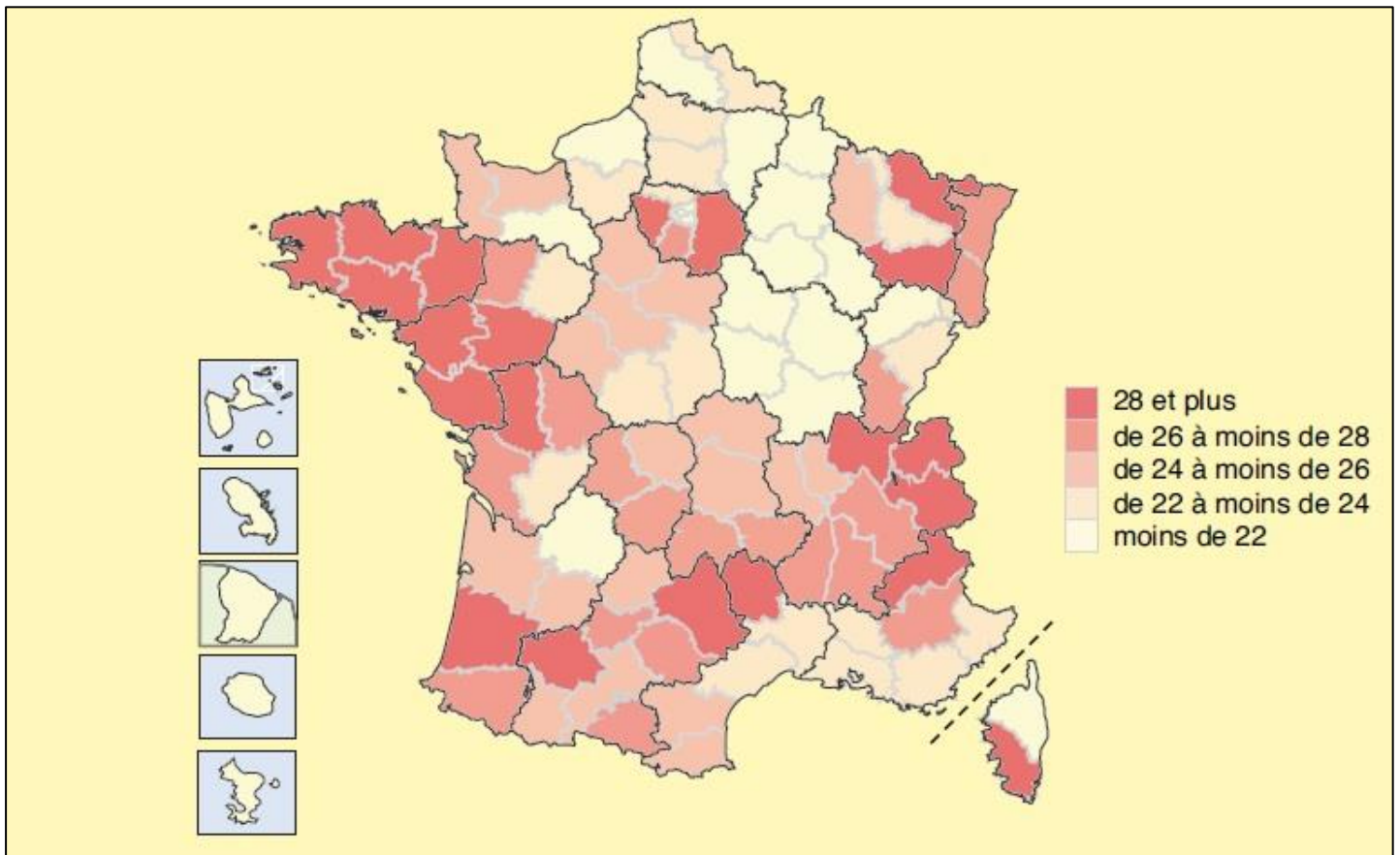


Source : enquête «Pratique physique et sportive 2010», CNDS/Direction des Sports, INSEP, MEOS

Nous pouvons identifier que 65% des Français de plus de 15 ans pratiquent une activité physique au moins une fois par semaine.

A l'annonce de ce chiffre on comprend pourquoi l'activité physique est un sujet d'intérêt général en France. Le sport permet un contact direct avec un très grand nombre de la population.

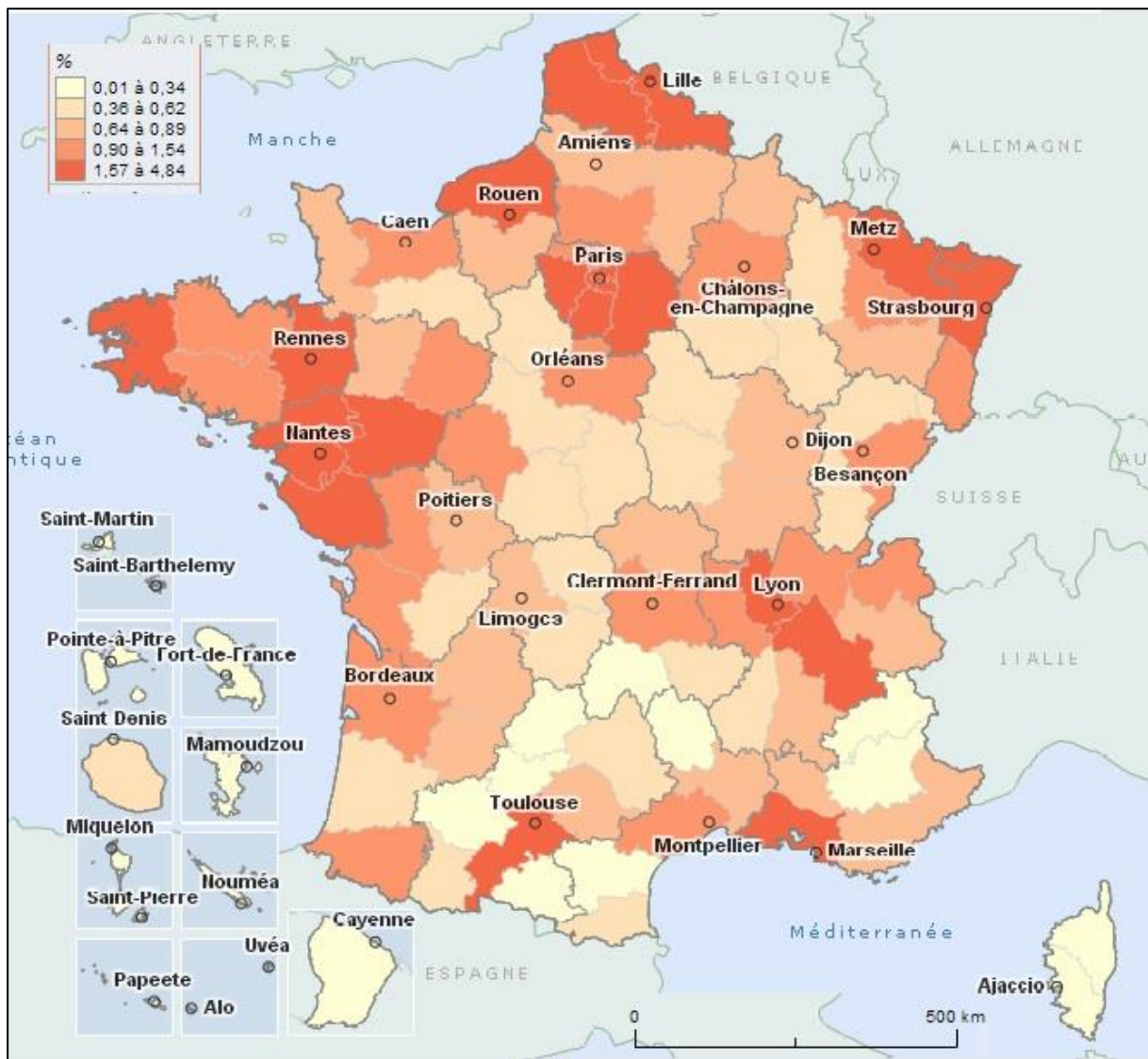
b. Nombre de licences sportives délivrées en 2011 pour 100 habitants selon le département



Sources : recensement annuel du nombre de licences réalisé par la Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative ; recensement de la population : Insee

Sur cette carte on remarque un certain déséquilibre en matière de pratique sportive licenciée sur le territoire français. Pouvons-nous penser que ce déséquilibre vient des choix politiques des collectivités locales ? Est-ce que ce constat peut amener les politiques sportives de l'Etat à avoir plus ou moins d'impact au niveau local selon la Région ?

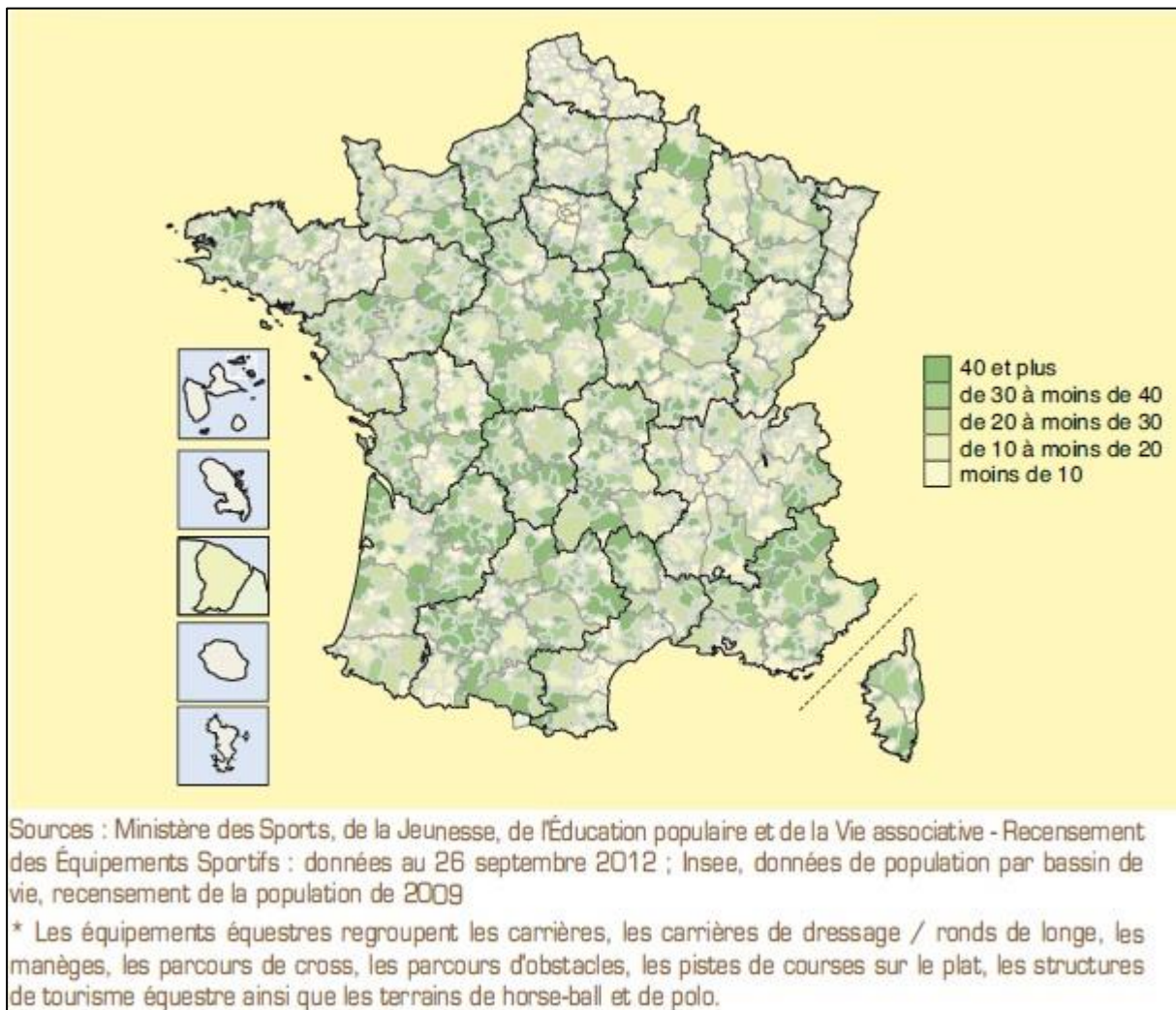
c. Les équipements sportifs (quelques exemples)



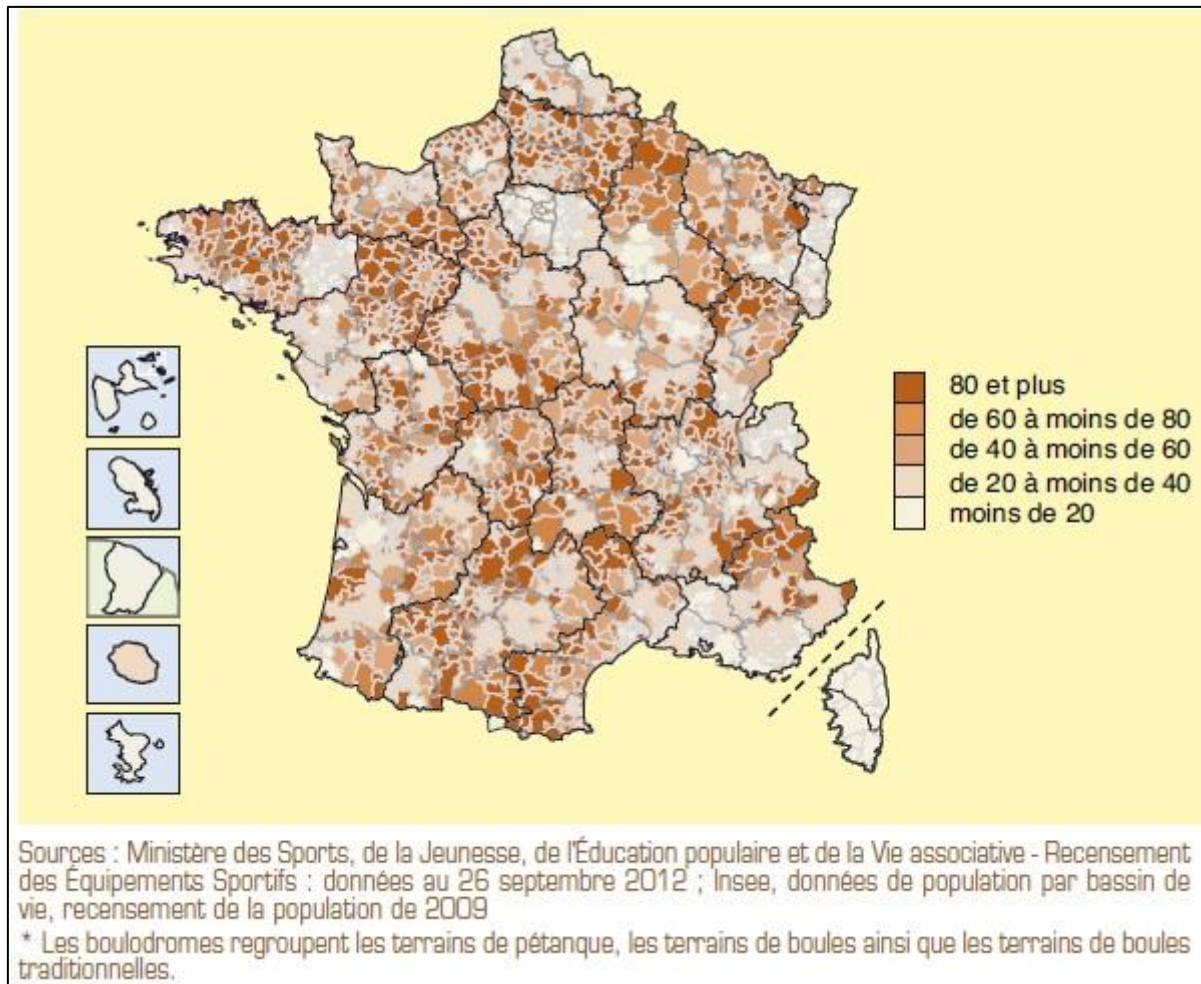
Pourcentage de salle multisport possédé par chaque département en France par rapport au total de la France.

Source : ministère en charge des sports, RES, 2014

Nombre d'équipements équestres* pour 100 000 habitants selon le bassin de vie



Nombre de bouledromes* pour 100 000 habitants selon le bassin de vie



Ces cartes ne sont que des exemples sachant que ces trois catégories d'équipement ne représentent pas forcément l'ensemble du parc français en matière de structures sportives. Mais nous remarquons que là aussi, malgré une politique sportive égale sur toute la France, certains territoires ne sont pas investis de la même façon au niveau infrastructurel. Ce constat représente-t-il un risque pour les ambitions de l'Etat en matière d'éducation ?

La compétence sport n'est pas obligatoirement choisie par les collectivités territoriales, le choix leur revient. Nous avons pu voir que les collectivités territoriales représentent un acteur important dans le sport en France en tant que soutien pour le mouvement sportif. Les collectivités sont les garants de la mise en

place d'équipement sportif sur leur territoire, elles sont aussi garantes du financement de leurs clubs, de leurs associations. Elles sont donc aujourd'hui l'acteur le plus important pour le développement du mouvement sportif au niveau local. Les petit clubs n'étant plus financés par le CNDS, seules les collectivités peuvent leur permettre d'exister ou non. La lecture de ces cartes montre bien que les orientations politiques des collectivités jouent un rôle essentiel dans le développement du sport au niveau local.

Pour le mouvement sportif et les organes déconcentrés de l'Etat, la stratégie d'action sera totalement différente si les collectivités de leur territoire choisissent ou non la compétence sportive.

Le fait que la compétence sport ne soit pas obligatoire pour les collectivités locales démontre qu'il y a encore du travail dans la reconnaissance des atouts éducatifs de la pratique sportive.

Partie III : La citoyenneté par le sport. Un nouvel enjeu sociétal pour le sport.

Jusqu'à présent mon travail nous a permis de montrer que le sport ne représente pas qu'un ensemble de pratiques sportives et qu'au cours du temps, il a évolué par rapport aux besoins. Une preuve que le sport s'inscrit dans un contexte, et que ses enjeux et valeurs doivent constamment être réactualisés.

L'aspect social du sport est devenu un enjeu de première importance aux vues des divers problèmes d'intégration que la France connaît depuis toujours, il est alors utilisé pour créer un sentiment d'appartenance en développant le lien social et le vivre ensemble. L'Europe l'utilise de la même façon, pour créer cette fois un sentiment d'appartenance communautaire. Mais au travers de la commande institutionnelle et des différents acteurs du sport en France, on comprend que l'enjeu sociétal du sport est bien plus vaste que cela. La mission du sport ? Construire un homme « beau et en bonne santé » (Sport santé), un homme cultivé (souci culturel), un homme solidaire de la communauté (vivre ensemble, lien social, sport en club, mixités...) et enfin un homme travailleur (valeurs d'esprit d'équipe, travailler ensemble, compétitivité mais encore la promotion de l'emploi CNDS). Pour arriver aux objectifs que l'on se fixe, on ne peut pas seulement parler de sport, mais de « sport éducation », et à partir d'ici, j'ai déjà exposé le développement de nouveaux modèles d'action qui visent à toucher l'ensemble de la population et à impliquer tous les acteurs du sport en France dans leur mission d'éducation. Nous avons vu le modèle formel, informel, communautaire et olympique.

Maintenant, nous ne pouvons pas mettre de côté la résurgence actuelle du thème de la citoyenneté, qui illustre, lui aussi, l'inscription du sport dans un contexte bien précis. L'apparition des formes d'exclusion et de violence sociale et scolaire nous oblige à réactualiser son enjeu et sa valeur. Il est important de s'assurer que si l'on utilise le sport comme moyen d'éducation il faut s'assurer que celui-ci ne transmette pas de valeur négative. Que représente vraiment le terme citoyenneté dans le sport ? Où en sommes-nous dans les actions citoyennes en France, sachant que cette thématique est déjà inscrite dans la politique sportive de l'Etat, dans les orientations ministérielles et dans la convention d'objectifs ? Comment le niveau local s'empare-t-il de la thématique ? Au travers de mon stage de fin d'année je vais essayer de

répondre à ses questions en développant l'action « Moselle Sport Citoyen » pour laquelle j'ai endossé le rôle de chef de projet au CDOS 57 durant 6 mois.

I. Définition de Citoyenneté : L'Evolution du terme

Aujourd'hui le terme « Citoyenneté » est utilisé pour mettre en place des intentions et des initiatives très diverses touchant à la fois à la vie associative, à l'insertion, à la solidarité, à la lutte contre les discriminations, les violences, les incivilités ou au développement durable. En France « sport » et « citoyenneté » sont des termes que l'on associe facilement comme s'ils étaient liés littérairement, ce qui n'est pourtant pas le cas. Alors, lorsqu'on dit « sport citoyen », de quel sport parle-t-on ? Et surtout de quelle citoyenneté ?

A. Historique du terme citoyenneté

La définition première du terme « citoyen » ne présente pas de rapport direct à la pratique sportive : « Il désigne un statut juridique, hérité de la Grèce antique puis remis au goût du jour à la Révolution française: sont citoyens stricto sensu ceux qui peuvent voter. En découle logiquement un sens plus large d'appartenance à une communauté politique, source du lien social. Vu sous cet angle, le citoyen serait cet individu capable de participer à la vie civique d'une société et d'assumer activement ses droits et ses devoirs. » (Sophie Guillou, 2008). Cette définition renvoie le terme citoyen à son statut identitaire, car pour être citoyen, encore faut-il avoir conscience d'appartenir à une société, et avoir une quelconque importance en son statut.

C'est en cela que réside le glissement de sens qui a remis le terme « citoyen » à la mode en 1980.

A cette époque, le défi que représentent l'intégration des populations immigrées et la montée de certains communautarismes entraîne l'émergence de quartiers en déshérence sociale, et le terme « citoyenneté » est devenu *«un nouveau talisman que l'on brandit pour appuyer toute revendication»*. *«Pourquoi le «citoyen» et la «citoyenneté» sont-ils devenus (...) des mots aussi largement diffusés, jusqu'à en devenir obsédants? C'est évidemment qu'ils soulèvent le problème de notre destin, indissolublement individuel et collectif. Ils nous invitent à une prise de conscience, à une*

*réflexion sur ce qui nous permet de **vivre ensemble**, sur les valeurs communes au nom desquelles on essaie de gérer les rivalités et les conflits qui opposent inévitablement les hommes.»(Schnapper D. et Bachelier C., 2000)*

Aujourd'hui, une nouvelle crise sociale fait rage. Le renouvellement des formes d'exclusions et la montée en force des incivilités, symptômes de la fragilisation du lien social, nous obligent à redéfinir le terme et les modalités d'apprentissage de la citoyenneté.

B. Le sport à la rescousse

Dans ce contexte et à certaines conditions, le sport est apparu comme une solution aux problèmes sociaux en mettant en avant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et en incitant au respect des règles. Toutes les vertus du sport formaient un formidable vecteur du « vivre ensemble ». La pratique sportive est alors apparue comme le formateur du citoyen de demain. « En s'inscrivant de fait dans la vie associative, il permettrait un apprentissage de la démocratie et créerait du lien social. En suscitant des espaces de rencontre et de confrontation, il instituerait de fait une communauté propre à intégrer ceux qui se sentent exclus. » (Guillou S., 2008). Cette nouvelle approche a vu se multiplier les projets liant activité sportive et activité citoyenne, comme l'UFOLEP et l'USEP qui ne conçoivent pas le sport comme une simple activité physique mais comme un outil au service de l'éducation populaire. «Chez nous, la citoyenneté est organique, constitutive de notre identité, insiste Christian Marchal, directeur national de l'USEP. Depuis toujours, notre vocation consiste clairement à former un citoyen sportif».



C. Conclusion

Aujourd'hui et suite à plusieurs évolutions, la Citoyenneté est devenue un terme qui regroupe l'ensemble des capacités d'une personne lui permettant de vivre en communauté. Grâce à des caractéristiques telles que la création d'espace de rencontre, la création d'un lien social, le développement de l'esprit d'équipe, les valeurs de solidarités, le sport est devenu un élément indispensable dans la construction du citoyen de demain. La citoyenneté est un apprentissage de terrain. Il faut comprendre que ce n'est pas la pratique du sport qui permet le développement de la citoyenneté, du vivre ensemble, c'est le lien social que l'on y retrouve naturellement. Que ce soit pendant une pratique occasionnelle, ponctuelle ou constante, l'investissement dans un sport ou dans un club permet de rassembler les gens et d'y développer le sentiment d'appartenance à un groupe. Le fait que le sport ait des valeurs communes à la vie en groupe comme « le respect des règles » fait de lui un moyen de formation pédagogique au futur citoyen. C'est cela qu'il faut préserver en défendant les valeurs du sport par la lutte contre les mauvais comportements.

« Il faut arrêter de croire que les problèmes de quartier vont se régler avec des panneaux de basket. C'est du lien humain dont on a besoin » (Mamoutou Diarra, Président de l'association Courte Echelle Paris, Joueur Pro B à Antibes, 2014)

II. Une Education citoyenne par le Sport.

Quelles sont les stratégies mises en place par les acteurs du sport en France et en Europe?

« Sport citoyenneté » sont deux mots qui n'ont aucun sens ensemble s'ils ne sont pas accompagné du mot « éducation ».

« Eduquer, c'est aider l'enfant à se construire citoyen »

(Éveline Charmeux, 2010)

"L'éducation est indispensable pour forger la citoyenneté mondiale et construire des sociétés pacifiques".

(Ban Ki-moon, 2013)

Loin de se résumer à quelques résultats de matchs en fin de journal télévisé, le sport constitue un enjeu social très fort. Tous ceux qui le pratiquent ou l'ont pratiqué le disent, le sport doit se comprendre à travers sa fonction éducative, son rôle en matière de santé publique mais aussi de socialisation, d'apprentissage de la mixité ou de la citoyenneté.

(Bernard Depierre, 2009)

A. Différents modèles d'éducation

En s'inspirant des résultats de l'Année Européenne de l'Education par le Sport on peut identifier quatre types d'organisations différentes utilisées pour éduquer par le sport : L'éducation formelle, informelle, olympique et communautaire. Les acteurs du sport en France se retrouvent d'ailleurs souvent dans plus d'une de ces quatre types d'organisation pour mettre en place la commande institutionnelle.

a. Le modèle formel

L'éducation formelle ou l'éducation scolaire, a très rapidement trouvé un porte-parole en la personne de Pierre de Coubertin pour faire valoir ses idées à l'international. En France, comme vu dans la première partie, le sport scolaire fait ses débuts sous l'impulsion de la période du gouvernement de Vichy et des bataillons scolaire. Les Instructions Officiels du CAPEPS (IO) de 1945 font encore mention de la volonté de « développer la discipline, la virilité et l'altruisme », mais leur but avéré

est de réconcilier les hommes et de balayer le culte sous-jacent du surhomme évoqué par le discours de Vichy. Le texte de 1959 occulte définitivement la morale de la virilité et de l'altruisme, détournée de ses valeurs initiales et trop connotée par l'idéologie de la triste période de la collaboration. Ces IO parlent plus volontiers « d'effets caractériels et d'effets d'ordre social », en esquivant avec soin de les expliquer et de les nommer. Le souvenir de la guerre, à défaut de s'effacer des mémoires, commence à s'estomper du discours sur la morale.

Si les gymnastes avaient placé au premier rang de la morale les valeurs de virilité et d'altruisme, le sport et les activités physiques quant à eux, vont plutôt emprunter la voie de la solidarité et de la citoyenneté. Celles-ci se construisent notamment au sein des « républiques des sports » dans lesquelles l'enfant fait l'apprentissage de la vie démocratique. Il s'agit là d'appréhender les règles de fonctionnement du groupe social. « La soumission de l'individu au groupe », telle que la relève Maurice Baquet (professeur d'éducation physique en lycée, au cours supérieur d'éducation physique, à l'École normale d'éducation physique puis à l'Institut national du sport) dès 1942, se transforme en processus de socialisation (1950), qui, lui-même, évolue vers la solidarité (dans les groupes « classes-républiques », 1960) et aujourd'hui vers la citoyenneté. Curieuse trajectoire morale du sport, qui, au début du siècle, est le père de tous les vices : synonyme d'oisiveté, d'égoïsme, de vanité, parfois responsable de dégénérescence de la race et de la propagation de tendances homosexuelles, il devient, dès les années 40, sous la plume de Baquet, le symbole des vertus les plus nobles. « Le sport a des vertus, mais des vertus qui s'enseignent » dit-il.

Dans « éducation sportive », il affirme donc l'utilité du sport -préparation à la vie sociale-, énonce le caractère de progressivité de ses exercices et, en ce sens, sa mesure, puis enfin il insiste avec force sur l'idée que le sport développe l'altruisme cher à la méthode naturelle, notamment par le biais de sports collectifs éminemment culturels.

Le sport considéré auparavant comme une école de l'antimorale, devient le champion de l'éthique au cours des années 60. L'idéologie performative et excluante de la pratique sportive prend paradoxalement l'aspect d'un nouvel humanisme, qui met en avant une communion au-dessus de tout soupçon et une solidarité, nouvelle version de l'altruisme.

Les IO de 1985-1986, au travers de l'enseignement des APS, ne manquent pas de promouvoir une morale de la solidarité. Celle-ci est même élevée au rang de valeur et de finalité majeure de l'enseignement de l'EPS.

En résumé, aux vues des valeurs accordées au sport par les Instructions Officielles du



CAPEPS, le modèle scolaire voit le sport comme un moyen d'éducation, au sein de l'école, par le biais de l'éducation physique et du sport scolaire pour une éducation générale en accompagnant les autres disciplines. La problématique est que les professeurs d'EPS n'interviennent qu'en collèges et lycées. Bien qu'une formation pour la prise en charge d'activité physique et sportive soit donnée aux enseignants de primaire, y a-t-il d'autres moyens d'éducatons qui rentrent en jeu ?

b. Le modèle informel

« L'éducation informelle est le processus au long de la vie, par lequel chaque personne acquiert et accumule connaissances, capacités, attitudes. Elle est présente dans les expériences quotidiennes au foyer, au travail, dans le loisir, dans l'exemple et les attitudes de la famille et des amis. Elle est aussi à l'œuvre lorsque nous voyageons, lorsque nous lisons ou regardons la télé, un film ou lorsque nous écoutons la radio. Généralement, l'éducation informelle n'est pas organisée, pas systématisée et même quelquefois non intentionnelle. Jusqu'à présent elle constitue le plus grand morceau de l'apprentissage total durant la vie d'une personne » (Abraham Paint, 1990).

Depuis 1990, la définition d'Abraham Paint est toujours correcte, au détail près qu'aujourd'hui l'éducation informelle s'organise au travers des politiques sportives de l'Etat comme nous avons pu le voir précédemment. Aujourd'hui, les structures utilisent ce modèle éducatif, l'organisent en contrôlant et en multipliant des actions qui entrent dans les expériences de la vie quotidienne. Ici, l'activité sportive de loisir est vue comme un moyen de socialisation. Le sport devient un prétexte pour faire passer des messages pendant et en dehors du temps scolaire. Plusieurs associations et organisations (gouvernementales ou non) utilisent ce modèle d'éducation au travers de celui-ci.

Pour en revenir à la question du sport scolaire, il existe 3 associations en France qui fonctionnent sur ce modèle : la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU), l'UNSS (Union National du Sport Scolaire) pour l'enseignement du second degré et l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré). Ces trois organisations assurent une partie de l'éducation par le biais du sport et s'intègrent au temps scolaire ou universitaire. Par exemple, ces associations organisent des formations d'arbitres en interne pour les jeunes licenciés car ils sont généralement chargé d'arbitrer les rencontres eux même, sous la tutelle des enseignants qui accompagnent les équipes. *«Chez nous, la citoyenneté est organique, constitutive de notre identité. Depuis toujours, notre vocation consiste clairement à former un citoyen sportif»* (Christian Marchal, directeur national de l'USEP).

Sous l'impulsion des orientations ministérielles, les organes déconcentrés de l'Etat (DRJSCS, DDCS) et les collectivités locales sont de gros utilisateurs du sport comme source d'éducation informelle en réponse aux problématiques sociétales de leurs territoires. En exemple, je peux citer l'action « Moselle Macadam Jeunesse » qui consiste à mettre en relation les différents acteurs du sport sur une commune afin de proposer des activités aux jeunes de ces communes durant les vacances scolaires. On est là face à un exemple indiscutable de promotion du sport et de rassemblement de la population afin de créer du lien social et de développer le vivre ensemble. Dans un autre registre « « L'expérimentation strasbourgeoise : Sport-santé sur ordonnance » confirme une amélioration significative de la qualité de vie des malades chroniques et souligne son impact social positif. » (Buonasorte A. , 2014) Ici on éduque une population cible atteinte de maladie chronique, à vivre d'une façon différente, plus adaptée, grâce au sport.

Pour finir, et dans la même dynamique que les collectivités locales, les fédérations sont aussi sur une stratégie d'éducation informelle afin de pouvoir correctement mettre en place les objectifs institués par la convention d'objectifs annuelle. Exemple : Les plans de féminisation au niveau fédéral et l'investissement des comités départementaux de sport collectif dans le projet « Moselle Sport Citoyen », que je développerais dans une autre partie.

En bref, l'éducation informelle existe à tous les niveaux d'organisation du sport en France. Elle est intégrée par des actions sportives qui ont pour but d'enseigner des principes ou des valeurs grâce à l'activité sportive et au sport lui-même.

c. Le modèle Olympique

En France, le modèle Olympique éduque par le parcours d'excellence sportive. L'Etat est impliqué dans sa mise en place, par la détection, la formation, et la nomination du directeur technique national (DTN), mais n'est pas le seul à intervenir. Des structures de formation (CREPS, centre de formation...) permettent de cibler le pratiquant afin de le spécialiser très rapidement et de l'impliquer dans son club, ou de l'intégrer dans leurs propres infrastructures : un jeune joueur pratiquant plusieurs sports, s'il est détecté talentueux dans l'un d'eux par un organisme national, régional ou même départemental, va nettement plus s'y impliquer, voir s'y consacrer pleinement au détriment de ses autres activités.

A partir de là, le pratiquant sera formaté socialement par cet encadrement.

Ce modèle reste utilisé en priorité dans les disciplines olympiques, programmées pour véhiculer l'esprit de l'olympisme, et une importante éthique sportive.

L'Etat n'est pas seul à se charger des structures utilisant le modèle Olympique, il opère en collaboration avec les collectivités territoriales pour les CREPS, ainsi que le CNOSF dans l'accompagnement des sportifs sur les rencontres olympiques et les fédérations pour le contact et le suivi des pratiquants.

d. Le modèle Communautaire

Le modèle communautaire consiste à mettre en place des actions sportives entre les acteurs au niveau local : L'école, le club et l'association. Aujourd'hui en France, ces actions sont rares, les atouts propres aux territoires sont peu utilisés pour construire des projets sportifs.

Bien entendu, des exceptions existent, par exemple, l'éducation nationale au niveau primaire, met à disposition des éducateurs sportifs, employés par les clubs, qui peuvent intervenir durant les cycles d'éducation physique assurés par les enseignants. L'intervention peut aussi être effectuée par un employé de mairie spécifique.

Le modèle communautaire est un moyen d'utiliser les compétences présentes sur un territoire pour améliorer celui-ci, par l'amélioration d'un service par exemple.

Dans cet exemple la collaboration entre école et club (ou mairie) est importante, et ce mode d'intervention permet à la structure scolaire de disposer d'un expert dans une discipline précise et à la structure sportive, de promouvoir sa discipline.

Le modèle communautaire lie donc les acteurs locaux, et représente un atout en termes d'activité sportive pour le territoire, et surtout pour sa population.

B. Les Risques de l'éducation à la citoyenneté par le sport

a. La question de la compétence

Aujourd'hui, au vu de l'organisation de la commande institutionnelle en France, l'Etat délègue entièrement sa compétence au mouvement sportif, en ce qui concerne l'éducation informelle par le sport de loisir.

J'irais même plus loin en soulignant un manque de soutien de l'Etat envers le niveau local du mouvement sportif (clubs, comités et CDOS) qui se retrouvent assignés de plus en plus de missions éducatives avec de moins en moins de moyens financiers. La subvention CNDS ne concerne que très peu d'associations sportives et même si le PRNSEMC représente une ressource documentaire et un moyen d'action au service du mouvement sportif, il est très peu utilisable par des bénévoles lambda. Cette remarque soulève un problème majeur de l'éducation informelle. Les bénévoles, qui sont, par définition, une main d'œuvre qui rend service sans demander de rémunération en retour, sont-ils suffisamment formés, ont-ils les compétences adaptées à l'éducation des jeunes par le sport, alors qu'ils ne sont pas des professionnels de la discipline ? Et comment valoriser leur implication ? La même question peut se poser pour les professionnels et les diplômés universitaires, fédéraux et d'état en ce qui concerne leur formation continue.

A l'occasion de la refonte des formations de cadres, la fédération française de Football a mis en place un module dans les formations d'entraîneurs, afin de les sensibiliser au rôle d'éducateur que ceux-ci doivent être capable d'endosser. Il est certain que de plus en plus de comités et ligues intègrent ces notions dans leur

plaquette de formation, étant donné les termes de la convention d'objectif signé par les fédérations à ce sujet (« Ethique et Prévention des incivilités dans le sport »).

Mais cette initiative fait partie du plan d'action mis en place par la FFF et n'est pas obligatoire pour les autres fédérations ayant leur propre politique sportive.

Pour finir, je pense que les bénévoles du sport français font face à une surcharge de travail, qui n'est pas toujours adaptée à leur compétences. Sans soutien direct de l'Etat, il est difficile pour eux d'effectuer le type de tâches qui leur est légué.

La formation des bénévoles devrait pourtant être primordiale, car ce sont les acteurs les plus en contact avec les pratiquants, qui se chargent en grande partie de leur éducation sportive.

L'éducation informelle est constituée d'expériences de vie, dont fait partie l'activité sportive, et la question qui s'impose est donc celle-ci : A qui se réfère un jeune sportif lorsqu'il pratique en club ? Qui prépare ses séances, anime son temps de pratique, répond à ses questions ? Qui sera à l'origine de son expérience sportive ?

La réponse est simple : son entraîneur. Un entraîneur bénévole dans la majorité des clubs amateurs. Un entraîneur qui, souvent, n'a aucun diplôme. Un entraîneur qui, non formé, pourrait éduquer les jeunes qu'il encadre de la mauvaise façon.

Cette négligence ne concerne d'ailleurs pas que les animateurs ou les entraîneurs, mais l'ensemble des bénévoles d'une association, dirigeants et officiels. Si les bénévoles ne sont pas formés, alors qu'ils représentent une part importante des acteurs du sport en France, comment le sport français pourrait-il évoluer ? Comment leurs associations pourraient-elles fonctionner correctement et légalement, éduquer les jeunes joueurs à des valeurs citoyennes et éradiquer les incivilités ?

b. Lutte contre les violences, les incivilités et la discrimination dans le sport.

La lutte contre les violences, les incivilités et la discrimination s'inscrit dans un besoin de de promotion et de préservation de l'éthique et des valeurs du sport. Aujourd'hui, la compétition sportive est bien trop souvent soumise à des débordements, en termes de respect, d'égalité et de solidarité, et dans ces conditions, il est parfois difficile de confondre le sport avec un vecteur de citoyenneté.

Il est donc impératif d'éduquer le pratiquant dès son plus jeune âge, afin d'entraîner une prise de conscience de masse et de faire progresser les mentalités, les comportements et les pratiques.

L'éducation par le sport exige la transmission de valeurs sportives aux pratiquants, et si les attitudes nuisant à celles-ci ne sont pas traitées, il existe un risque de mauvais apprentissage, d'apprentissage négatif.

Eradiquer les carences citoyennes et sportives est une idée difficile à mettre en pratique, car il faudrait non seulement intervenir dans l'éducation des jeunes pratiquants, qui représentent l'avenir du sport, mais également intervenir auprès de l'ensemble des acteurs qui accompagne la jeunesse durant tout son parcours sportif : dirigeants, entraîneurs, officiels (arbitres, marqueurs...), et plus important encore, parents.

C'est là que se pose à nouveau la question de la « compétence », mais aussi du niveau d'intervention : A quel niveau territorial une intervention serait d'une efficacité optimale ? National, régional, départemental, local ? Quels acteurs pourraient se charger de sa mise en place ?

C. Conclusion

Il ne faut pas en douter : le sport relève bien de l'éducation et d'un système de valeurs dont les normes évoluent au fil du temps, et au gré des différents contextes. Elle a pour ambition de « former l'homme, le travailleur, le citoyen ».

Pour ce faire les acteurs du sport en France essaient d'impacter le plus grand nombre de publics différents et de nouvelles formes d'approches, de nouveaux modèles d'éducation s'intègrent et remettent en question les contenus des formations fédérales.

Aujourd'hui, le sport est au centre de l'attention générale, attise la critique, et son pouvoir éducatif en termes de citoyenneté n'est pas accepté par tout le monde. Alors dans cette opposition, les partisans sont-ils suffisamment armés pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés ? Sont-ils capable d'appréhender et d'organiser correctement l'informalité de l'éducation par le sport sur les territoires ? Peuvent-ils préserver les valeurs fondamentales du sport ?

Pour ma part, il me semblerait que ce soit possible, dans la mesure où l'Etat apporterait plus de moyens et de reconnaissance des niveaux départemental, et surtout local du mouvement sportif.

L'émergence de nouvelles approches amène une question largement débattue actuellement : sachant que l'importance de l'éducation tout au long de la vie acquiert une importance pour de plus en plus de monde, et est même devenue une priorité de l'Union Européenne, comment évaluer et valoriser les compétences acquises grâce à l'éducation informelle et toutes autres formes d'éducation qui ne donnent pas accès à une certification ?

Partie IV: L'action Moselle Sport Citoyen

Pour répondre aux questions posées dans la partie précédentes, je vais exposer dans cette dernière partie une étude de cas sur laquelle j'ai travaillé durant mon stage au Centre Départemental Olympique et Sportif 57 du 27 Janvier au 13 Juillet 2014.

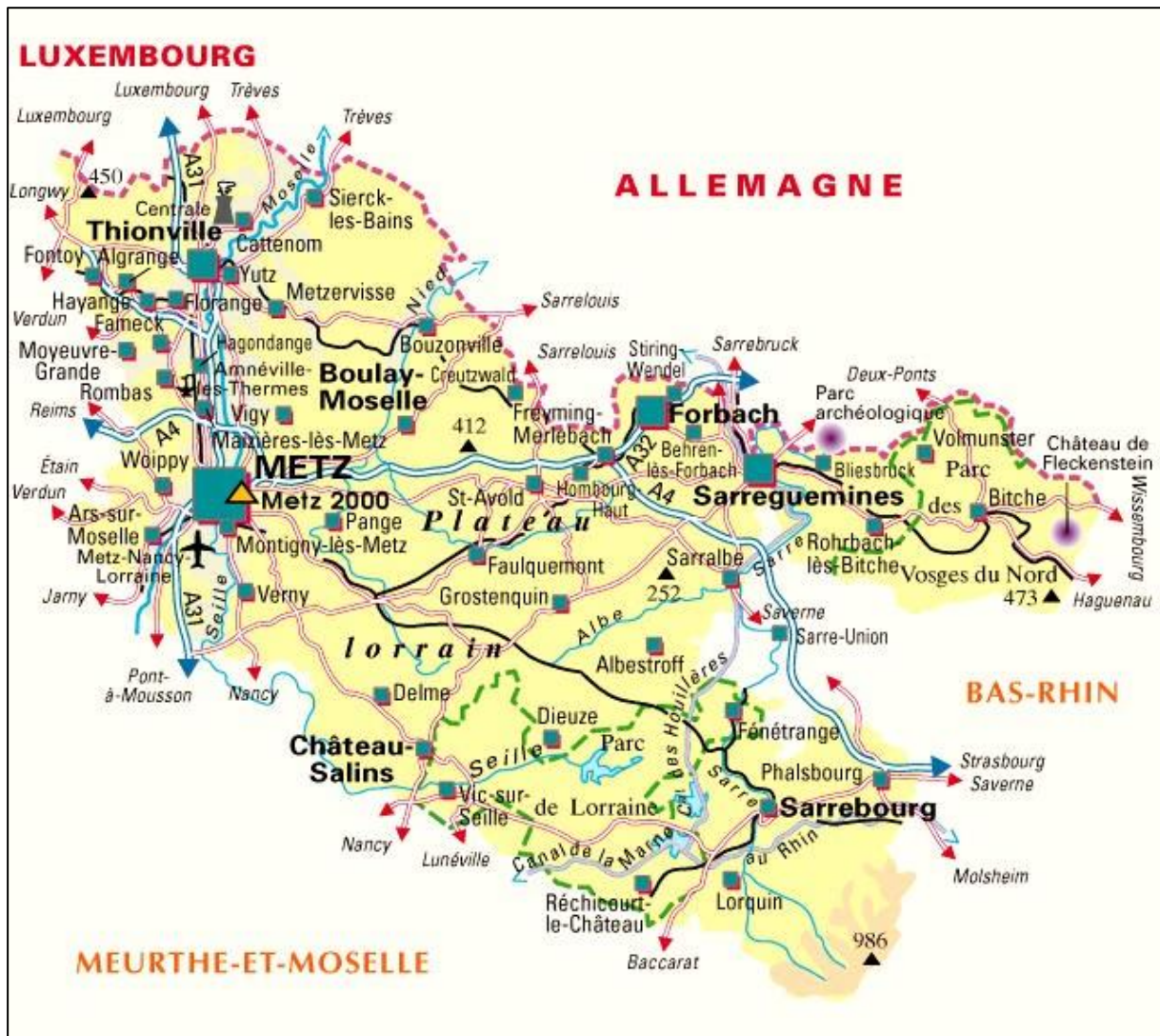
Il s'agit de l'action Moselle Sport Citoyen, mise en place sur une initiative du CDOS 57 et soutenue par la DDCS 57 et le Conseil Général de la Moselle (Cg57) avec pour projet de soutenir les comités départementaux en Moselle dans leur démarche éducative. Cette étude va nous permettre de voir concrètement comment les politiques de l'Etat sont mises en place au niveau Départemental, au travers de cette action commune avec les collectivités locales et le mouvement sportif.

Le bilan de cette action nous permettra de débattre sur l'efficacité de la mise en place d'un projet d'éducation par le sport au niveau départemental.

I. Avant-Propos

A. La Moselle : Contexte géographique





La Moselle est un département situé au nord de la région Lorraine. Sa superficie est de 6 200 km² et elle est délimitée à l'ouest par le département de Meurthe-et-Moselle et à l'est par l'Alsace. Au nord, le département borde l'Allemagne et le Luxembourg.

B. La pratique sportive en Moselle (au sein de la Lorraine)

Nombre d'habitants en Lorraine : 2 346 361 (rang 11)

Nombre d'habitants en Moselle : 1 042 230. La Moselle est le plus gros département Lorrain en nombre d'habitants avec 44% de la population totale.

a. Les pratiques licenciées

En Lorraine : 581 000 Licenciés

En Moselle : 250 000 Licenciés, ce qui représente 43% des licenciés de la région.



Une grande importance est donnée au sport collectif en Lorraine, surtout avec le football qui compte 96 000 licences en 2009. 80 disciplines différentes sont tout de même représentées sur le territoire Mosellan.

b. Les équipements sportifs

En Lorraine : 16 000 équipements sportifs (toutes confondu)

En Moselle : Pratiquement 8000 équipements sportifs (toutes confondu) ce qui représente la moitié des équipements du territoire Lorrain.

c. Conclusion

En conclusion, la Moselle représente le département le plus important en termes de pratique sportive en Lorraine. De par le nombre d'habitant, la Moselle est le territoire central de la Lorraine. Alors comment expliquer cette énorme différence dans la pratique sportive en Moselle par rapport aux autres départements ? Est-ce seulement dû à sa population bien plus importante en nombre ? Comment expliquer cette proportion supérieure en termes d'équipement sportif ?

C. L'implication des collectivités territoriales en Moselle

Sur la thématique sport, la Moselle jouit d'une position confortable. Le Conseil Régional et le Conseil Général sont des collectivités ayant fait les choix politiques de prendre la compétence sport. Cela assure au sport Mosellan un soutien au niveau départemental et Régional. Tout comme en Meurthe et Moselle et dans les Vosges, cette compétence est donc partagée entre le Conseil Général, Conseil Régional, le Mouvement sport et les instances déconcentrées de l'Etat. Le sport incarne donc une thématique prioritaire sur notre territoire en étant représenté par l'ensemble des acteurs en France.

a. Le Conseil Régional de la Lorraine(CRL)



Le CRL veut utiliser le sport comme moyen d'animation afin de créer une dynamique et de « faire bouger » la population dans un souci de santé et de cohésion sociale. Sa préoccupation principale est donc le « sport pour tous » au travers de la problématique suivante : « Accueillir une quantité importante de pratiquants traditionnels et d'activités de détente, dans un respect affirmé de protection de l'environnement. »².

Pour ce faire, le CRL soutient les ligues, les comités régionaux, ainsi que le sport scolaire et universitaire. Ce soutien se traduit par des financements, des aides à la structuration des clubs et par l'aide aux divers événements organisés sur son territoire.

En plus du « sport pour tous », le CRL met en place des formations sur son territoire au travers du CREPS par exemple, comme vu dans la première partie, mais aussi au travers du soutien apporté aux ligues et comité régionaux.

Pour finir, la Région a pour objectif le développement du sport de Haut Niveau et supporte 160 clubs, qui en échange s'engagent à réaliser des missions d'intérêt général propices à consolider la formation des jeunes, la solidarité sociale et la lutte contre l'exclusion et les violences.

Le CRL constitue un atout pour le mouvement sportif, et les aide à mettre en place leurs politiques fédérales sur le territoire.

² Site du Conseil Régional, <http://www.lorraine.eu/accueil/conseil-regionale/dynamique-des-territoires/sport.html>.

b. Le Conseil Général de la Moselle (Cg57)

Le Cg57 oriente sa politique sportive autour de plusieurs axes :

- LA PRATIQUE DU SPORT POUR TOUS LES MOSELLANS :

Plusieurs actions sont mises en place sous cette thématique :

- Le soutien aux associations sportives locales et départementales
- L'opération T-shirt 1ere licences
- Femme Moselle Energie, est une action qui a pour but de favoriser la pratique sportive des femmes bénéficiaires d'un suivi d'insertion sociale.
- Moselle Sport Sénior, « améliorer le bien-être physique et moral des seniors mosellans grâce à une pratique physique conviviale et adaptée ».
- Les belles rencontres, est une action mise en place, afin de permettre aux enfants et aux jeunes placés sous la responsabilité du Département d'accéder aux activités physiques.
- LE SPORT SCOLAIRE
- LE SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU
- EVENEMENT SPORTIF

Cet axe permet de soutenir les organisateurs d'événement afin de faire rayonner le territoire Mosellan et le rendre attractif.

- POLITIQUE JEUNESSE

Composé entre autres de l'action Moselle Macadam Jeunesse dont nous avons parlé précédemment.

c. Conclusion

Pour résumer le sport en Moselle bénéficie d'un grand soutien de la part des collectivités. Le CRL s'occupe du niveau régional (ligues et Comités) et du sport de Haut niveau ainsi que des clubs de Haut niveau. Le CG57 se met à disposition des organes départementaux et locaux du mouvement sportif, du sport loisir et de ces associations, et met en place des mesures de support au sport de Haut niveau. Par rapport à d'autres territoires en France, la Moselle bénéficie d'une grande dynamique sportive qui est en majorité due à la mobilisation des collectivités territoriales.

Lorsque l'on veut pouvoir comprendre l'importance du sport en Moselle, et son implication dans le paysage Lorrain, on ne peut pas passer à côté des actions du Conseil Régional et du CG57. Nous pouvons, à juste titre, imaginer le rayonnement de ce gros département au niveau de sa région. C'est sur ce constat que nous allons essayer de répondre à la question principale de mon mémoire : La Moselle peut-elle être l'incubateur de valeurs citoyennes, dans le but d'impacter sa région, voire son pays

II. Le Projet

A. *Le constat*

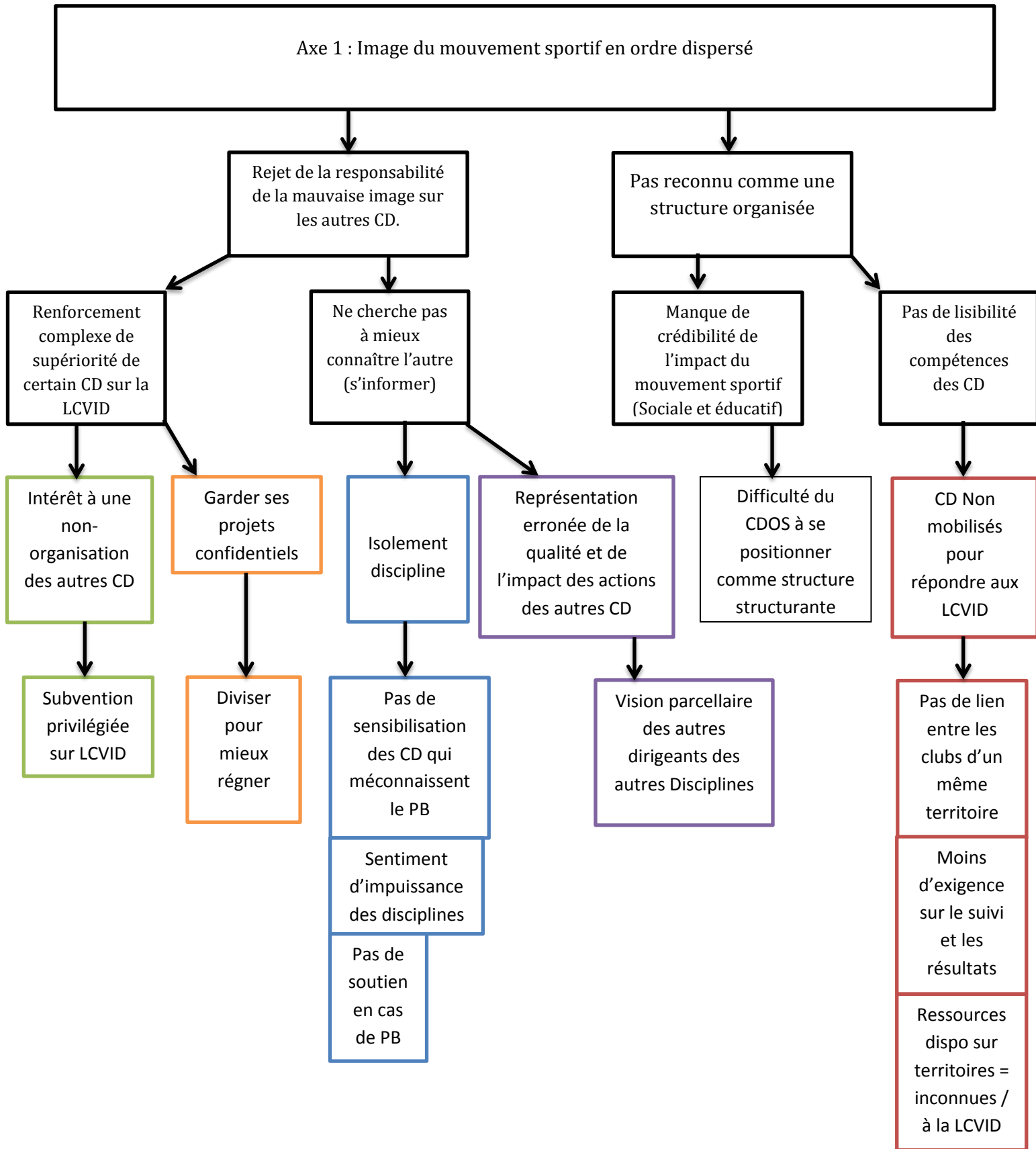
a. Problématique de violences, d'incivilités et de discriminations identifiées dans certains sports.

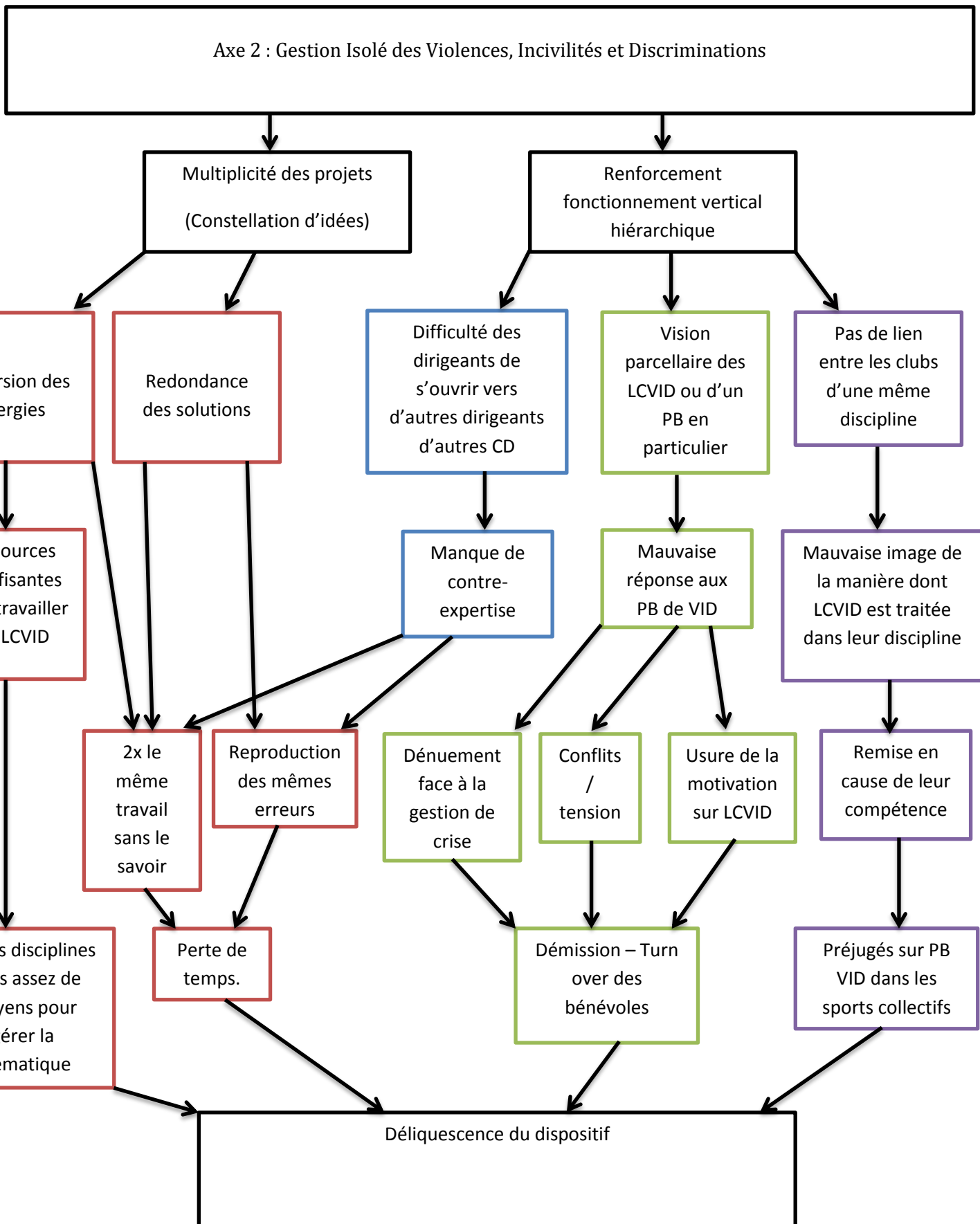
L'action « Moselle Sport Citoyen » est une solution apportée au problème de gestion des violences, des incivilités et des discriminations dans différentes disciplines sportives telles que les sports collectifs.

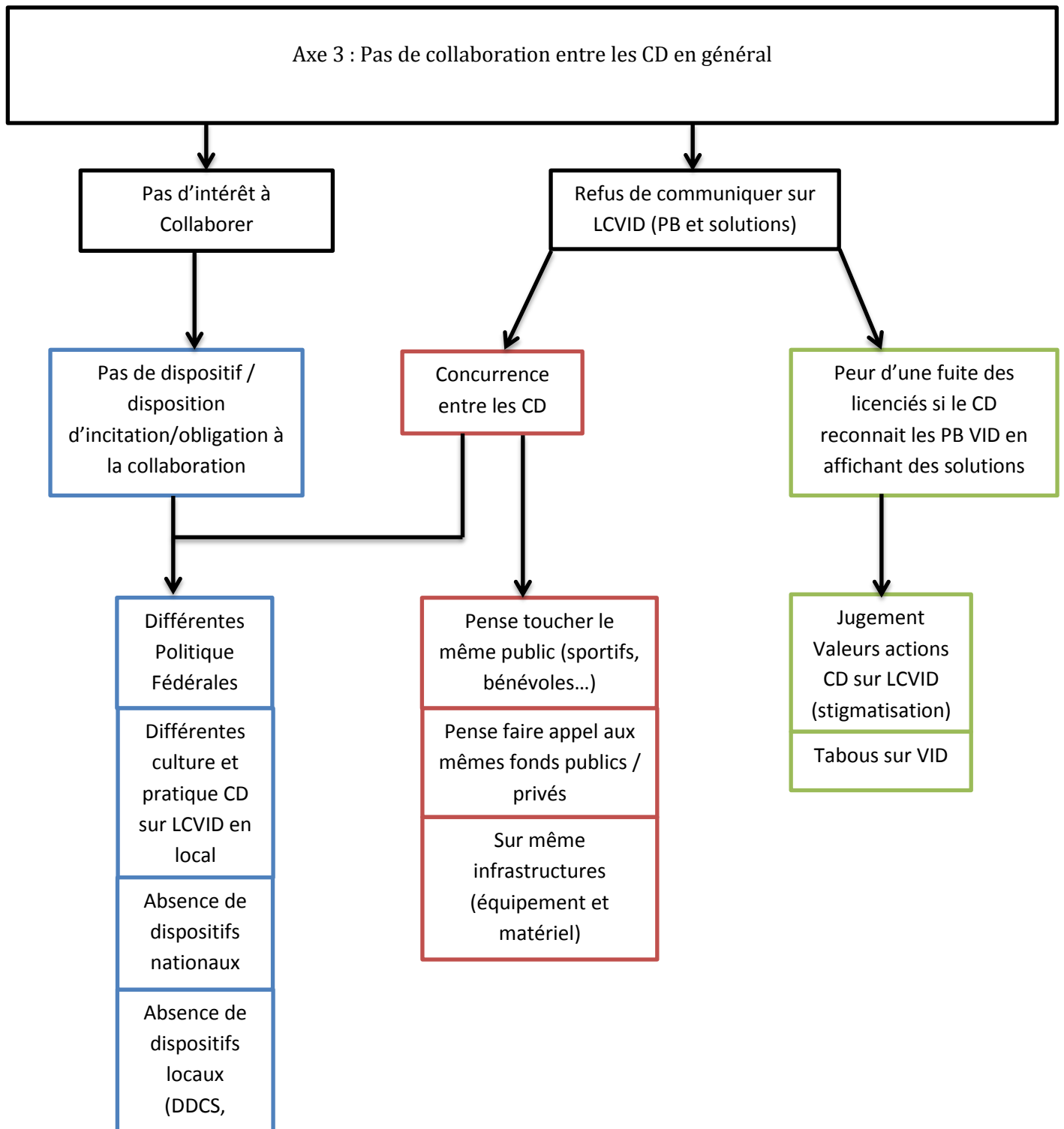
Suite à une analyse menée par le DDCS, nous avons pu identifier qu'un manque de collaboration entre les comités sur la thématique est la cause d'une Lutte Contre les Violences, les Incivilités et les Discriminations (LCVID) désorganisée et inefficace. Les principales causes de ce manque s'orientent autour de 5 axes :

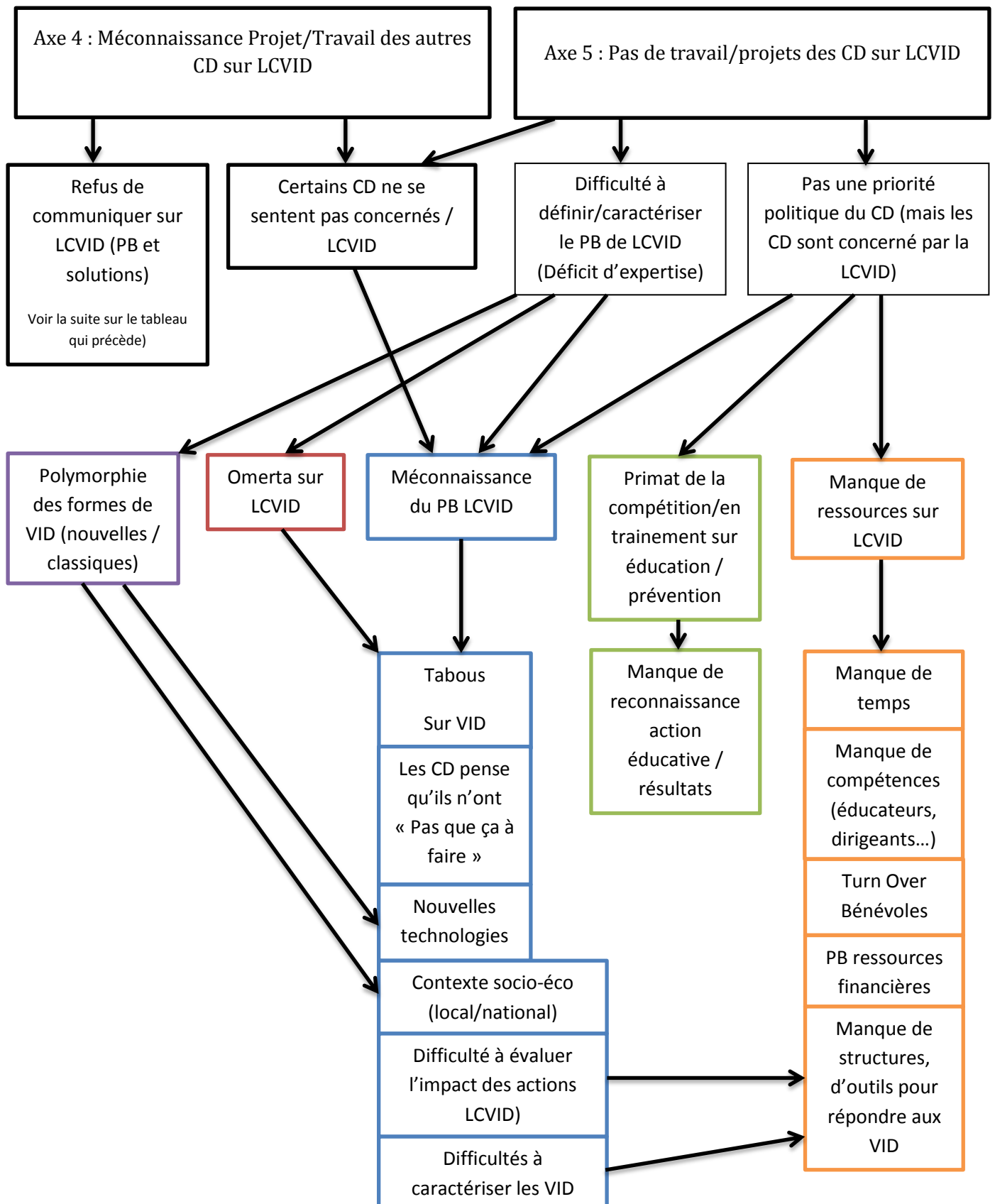
- Une image du mouvement sportif en ordre dispersé
- Une gestion des Violences, des Incivilités et des Discriminations (VID) isolée
- Pas de collaboration entre les Comité Départementaux (CD) en général
- Les CD ne connaissent pas les problématiques de VID rencontré par les autres CD
- Les CD ne définissent pas de projet sur la LCVID

Ces axes sont développés dans l'arbre des problèmes présenté ci-dessous. Afin d'être retranscrits correctement, chaque axes sera représenté par branche individuelle. La racine étant à chaque fois la même : « Manque de collaboration entre les CD sur la LCVID »









L'analyse de ces cinq axes nous permet d'identifier les problèmes les plus importants. Au début de mon stage « **le manque de ressources** » et « **le manque de collaboration** » me sont apparus comme les points clés de la mise en place de mon action. Ces deux problèmes étaient dûs en résumé à une **absence de structure fédératrice** qui a provoqué un **individualisme des CD** sur la thématique ; les CD n'étant pas habitués à travailler ensemble d'eux-mêmes, on a pu voir une **multiplicité des projets**, parfois mauvais et qui a entraîné **une dispersion des ressources financières, humaines et matérielles**.

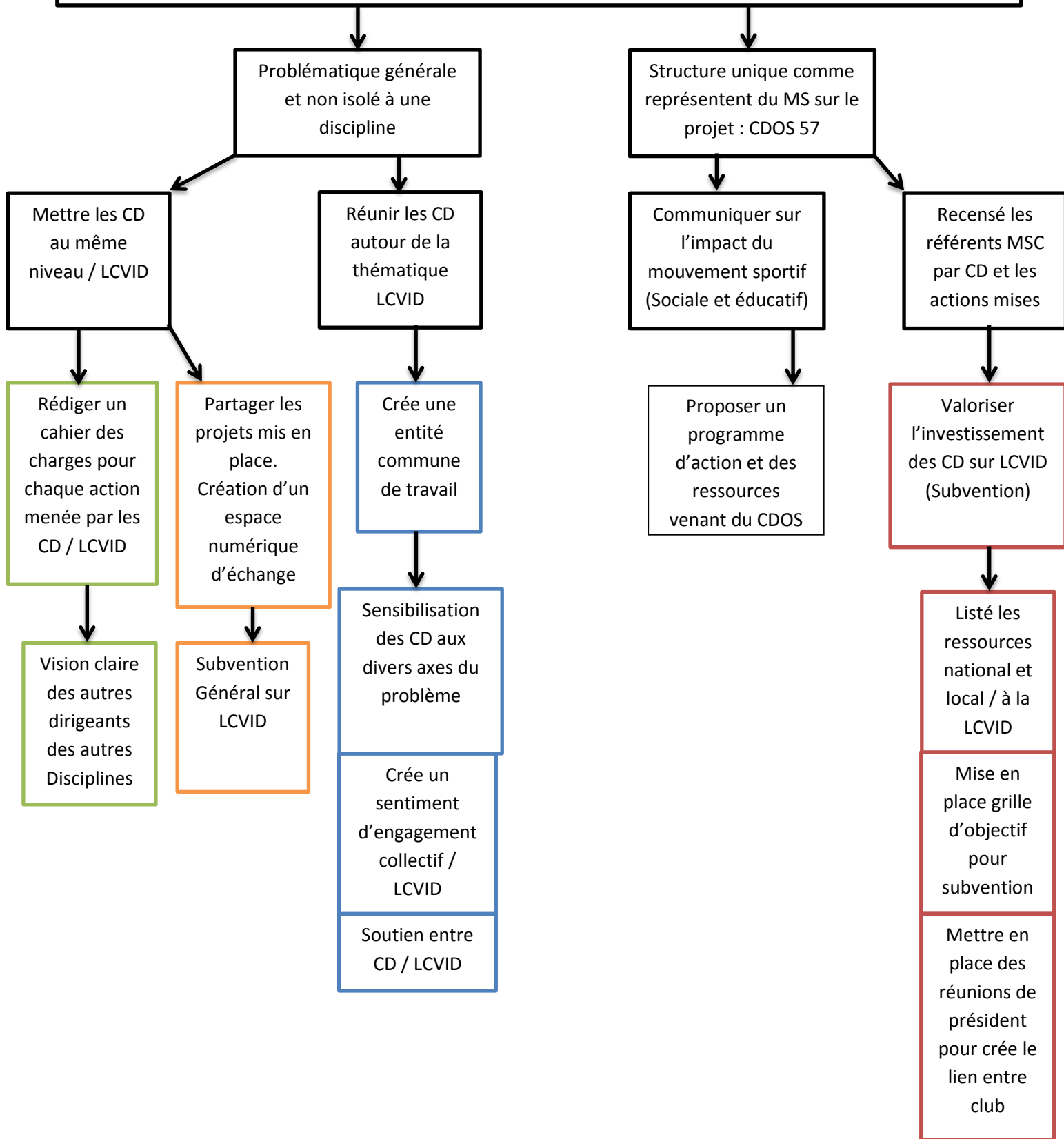
b. Les Objectifs

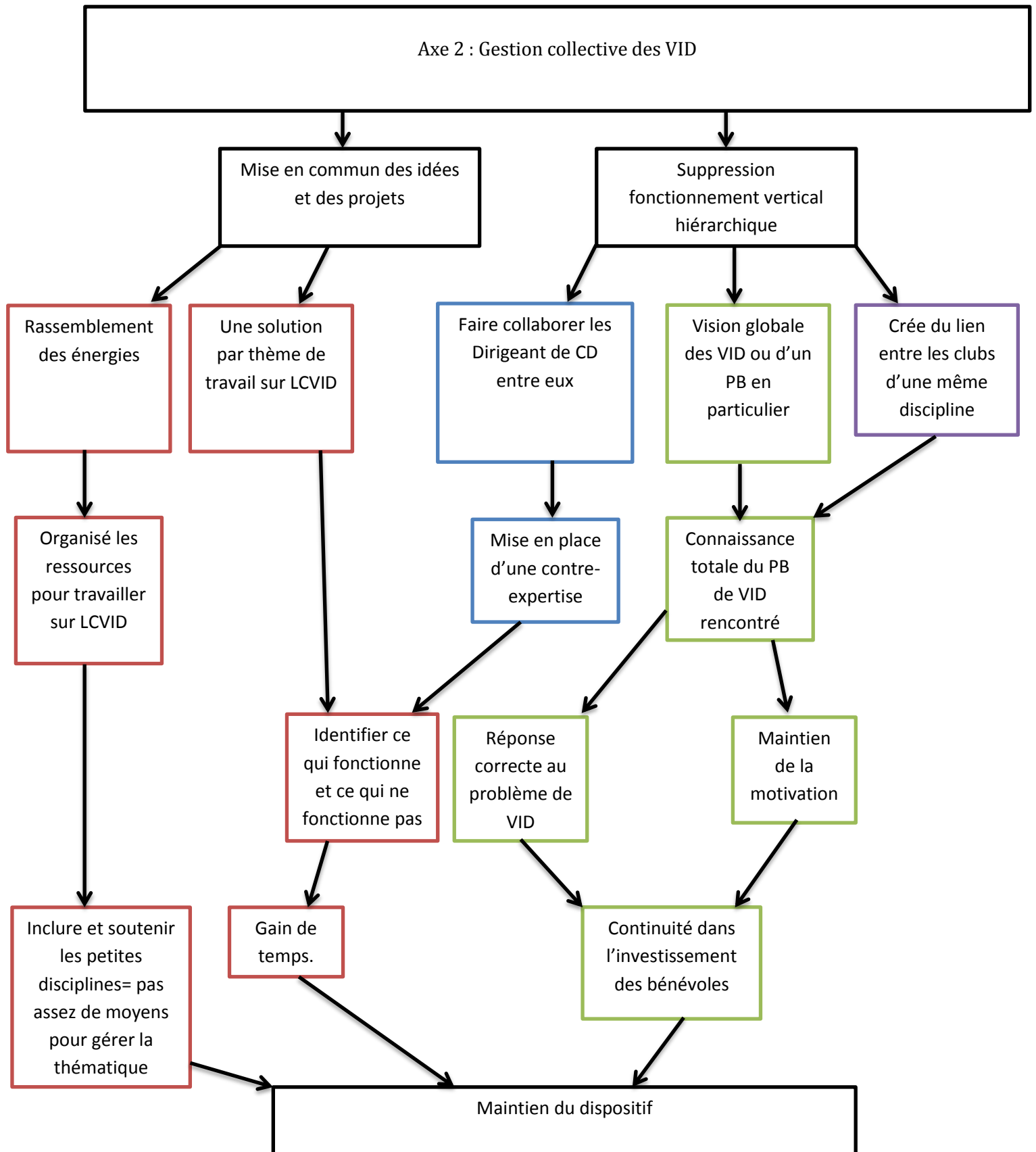
Cet arbre des problèmes m'a permis de construire, en parallèle, un arbre des objectifs qui s'articule autour d'un point prioritaire : « la collaboration entre les Comité Départementaux (CD) sur la Lutte Contre les Violences, les Incivilités et les Discriminations (LCVID). »

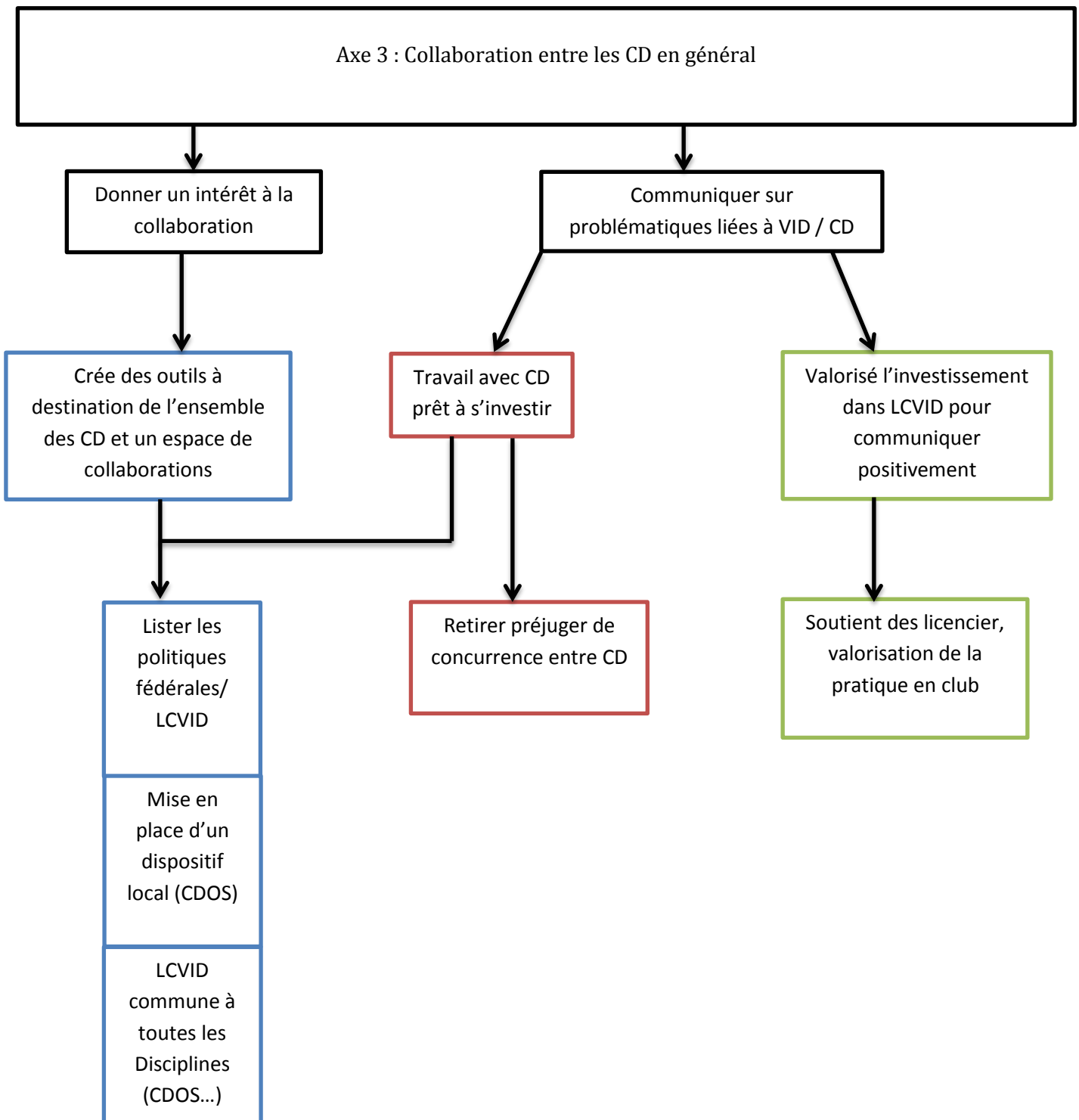
Cet objectif prioritaire va se construire autour de 5 axes en réponse aux cinq axes problématiques :

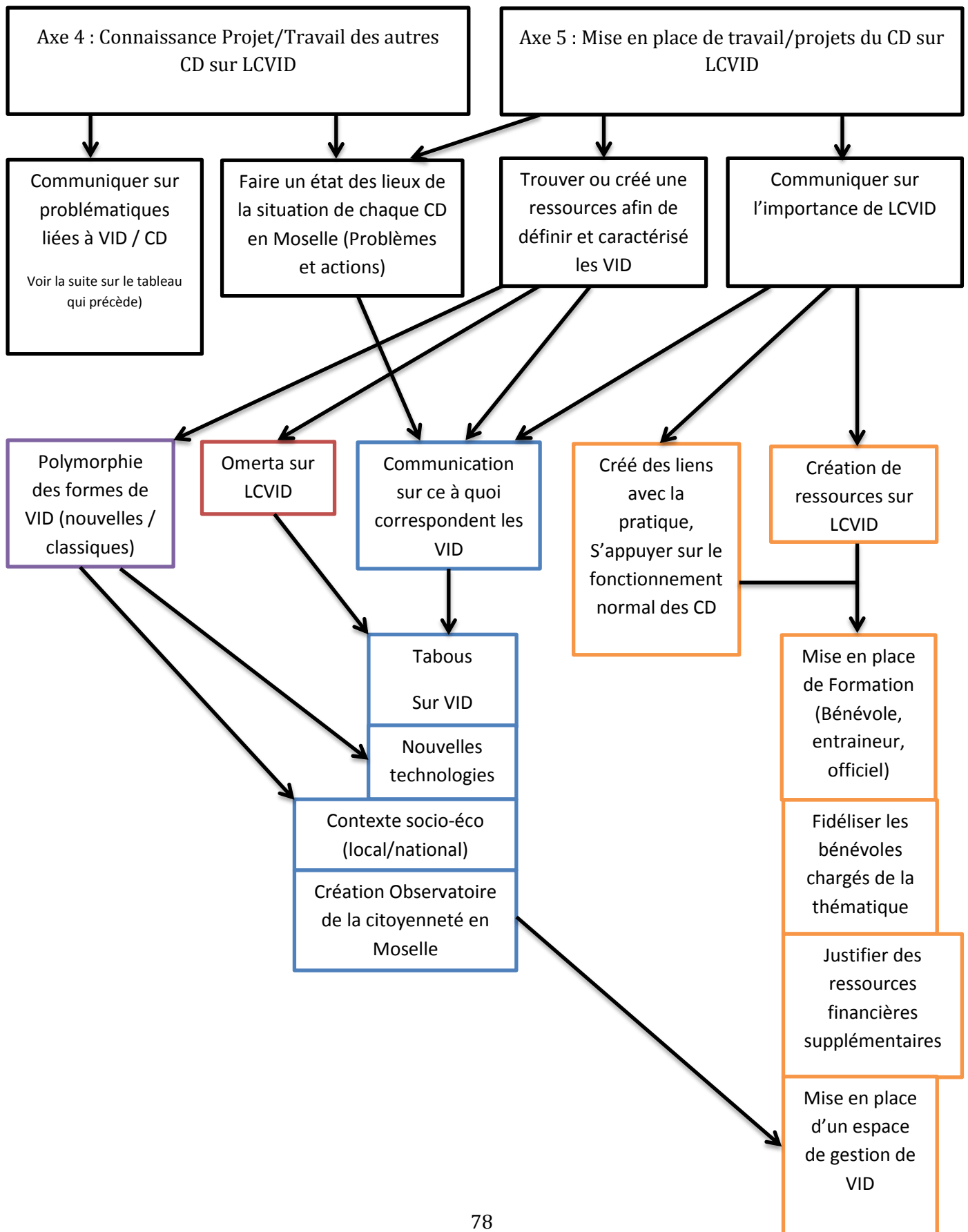
- Identifier clairement les acteurs du Mouvement sportif impliqué dans la LCVID
- Gestion collective des VID
- Mise en place d'une collaboration entre les CD
- Connaissance des projets/travaux des autres CD sur la LCVID
- Mise en place d'une politique de LCVID par CD

Axe 1 : Identifier clairement les acteurs du mouvement sportifs engagé sur LCVID









Afin de pouvoir répondre aux divers objectifs compilés dans l'arbre des objectifs, l'action « Moselle Sport Citoyen » (MSC) a été créée par le CDOS 57 en partenariat avec la DDCS 57 et le Cg57. Au vu de l'importance des sports collectifs en Lorraine et en Moselle cette action a initialement été mise en place avec la participation de cinq comités de sport collectif : le Rugby, le Handball, le Basketball, le Volleyball et le Football.

Chacun de ces comités avait soit déjà mis en place des actions comme le Football, qui fait face à ces problématiques depuis des années, soit besoin de soutien pour intervenir sur la problématique grandissant au sein de leur discipline comme le Basketball et le Handball, soit des comités qui voulaient s'investir dans la prévention de ces risques ne se sentant pas à l'abri comme le Volleyball et le Rugby.

c. Audit du projet Moselle Sport Citoyen

Mon rôle dans cette action a été de prendre en main le pilotage du projet afin de fédérer les acteurs engagés autour d'un même programme d'actions. La création de MSC répondant à certains objectifs comme « la mise en place d'une collaboration entre CD sur la problématique de VID », il restait un grand nombre d'objectifs à remplir, et il est devenu nécessaire de mettre sur pied un plan d'actions Moselle Sport Citoyen afin de remplir les objectifs fixés en amont.

Dès mon arrivée au pilotage de MSC il m'a été demandé de réinterroger l'ensemble du projet afin de construire mon plan d'actions autour d'un nouveau mode de fonctionnement. J'ai donc débuté mon travail par un nouvel audit des différents comités engagés afin de connaître leur point de vue par rapport au fonctionnement actuel de MSC, et de compléter l'audit fait par la DDCS pour connaître les actions de préventions, de valorisations, de sanctions et les difficultés des comités engagés dans MSC par rapport à la LCVID.

En ce qui concerne les fonctionnements de MSC, mon audit a conclu que l'organisation était jugée trop lourde temporellement et inefficace par la plupart des acteurs. Le problème était simple « Trop de réunion pour peu d'actions », « certaines problématiques ne nécessitaient pas la réunion de l'ensemble des acteurs ».

Voici les tableaux récapitulatifs des actions des CD sur la LCVID :

➤ *Audit Basket-ball*

Comité Départemental ou District	PREVENTION	VALORISATION	SANCTION	VOLONTES DIFFICULTES
Basket Ball	<ul style="list-style-type: none"> • Commission des arbitres : 3 réunions sur l'année avec une partie sur gestion des matchs, relation avec les coaches, gestion des incidents... • Responsable de salle : responsable spectateurs/incidents = médiateur de terrain • Gestion des matchs à risque : Délégué présent • Responsable arbitre Grand Est en charge de la formation des arbitres sur le Nord Est + Ecoles d'arbitrage • Ecoles d'arbitrage : JA • Charte Arbitrage : Une équipe = un arbitre = 2 arbitres / match • Rôle de l'arbitre = en cas de pb ou d'insultes, l'arbitre peut stopper le match • Pas de volet sur la thématique dans les formations d'arbitre • Travail de fond sur les clubs qui ont posé PB par le passé : sur présidents, éducateurs... • Rappel aux dirigeants : en début de saison • Réunion Mensuel du bureau : travail sur les PB • Pas de programme au niveau fédéral sur la thématique • Existe des personnes ressources au niveau du basket national = Jackie Blanc Gonnet et Freddy Lepergue 	<ul style="list-style-type: none"> • Challenge du Fair-Play : depuis 1998 avec remise de trophée aux 3 premiers = pas d'impact réel • Travailler sur une valorisation des bonnes conduites = Cf Challenge Coca Cola de foot 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de discipline : Nombreux dossiers depuis le début de l'année / années précédentes • Sensibilisation des arbitres aux fautes techniques • Fautes techniques = répertoire national sur internet • Technicien = beaucoup d'échanges avant de sanctionner 	<p>PROBLEME RENCONTRE(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PB Récurrent des parents dans les tribunes/responsables d'équipes • Mauvais comportements avant, pendant et après le match = culture du respect à instaurer dans cette discipline • PB de violence verbale entre les filles = phénomène de clan • Pas violence physique !!! = exclusion, discrimination • PB Insultes pendant certains matchs • Manque de communication entre arbitres et joueurs <p>VOLONTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action DDJS au début des années 2000 = qu'en est-il ??? • Travail éducateurs : souvent PB avec les mêmes joueurs, mêmes éducateurs et mêmes clubs • Travail sur les Spectateurs • Développer une partie prévention dans la formation des entraîneurs (seulement 10% d'équipe coaché par un éducateur formé) • Voir Charte Entraîneur • Pas de projet Fédéral sur la thématique • Formée des coaches Femme • Volonté de créer des rassemblements de présidents de Clubs = sur thématique avec intervenants du CD ou extérieurs • Créer des réunions avec les parents = échanges sur le rôle de chacun • Volonté de rencontrer les CD pour confronter les PB et les bonnes pratiques, mutualiser les expériences • Travail de fond à réaliser sur les clubs qui posent problème en les incluant dans des réunions avec les autres clubs du secteur (Pas de stigmatisation) • Lors d'un incident = échanges avec les principaux protagonistes

Comité Départemental ou District	PREVENTION	VALORISATION	SANCTION	VOLONTES DIFFICULTES
<p align="center">Discipline :</p> <p align="center">Handball</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Premiers Pas » (6 à 8 ans) • Projet « Mini Hand » (9 à 11 ans) (en partenariat avec l'USEP et l'IA) • Actions Ponctuelles • Action « Grand Stade » • Regroupement Jeunes Arbitres et arbitres = rôle important de sensibilisation et d'éducation sur la thématique <p>Formation Accompagnateur JA : protection du JA dans l'environnement des matchs (spectateurs, parents, entraîneurs...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les Jeunes Arbitres (JA) performant <p>Accompagnateur JA et temps mort JA</p> <p>Responsables de salle : rôle important</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trophée du Fair Play : <p>Ne fonctionne pas du tout au niveau Ligue = volonté de renouveler ce dispositif sous une autre forme = objectif : impact sur le comportement des licenciés et surtout des jeunes.</p> <p>Développer de nouveaux critères plus pertinents / à la valorisation des bons comportements et du bon esprit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de discipline : <p>favorise l'éducation pour toute action = ECHANGE et pas uniquement sanctions</p> <p>Beaucoup de dossiers concernant la violence verbale et moins physique</p> <p>Il n'y a pas plus de vice de forme = garde tous les dossiers.</p>	<p><u>PROBLEME RENCONTRE(S) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des clubs et secteurs où problèmes : Behren, Hombourg Haut, Stiring Wendel, Algrange... = souvent les mêmes • PB récurrents de la violence verbale venant du banc, des joueurs, et des parents... • PB tribune = violence verbale <p><u>VOLONTES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission de discipline : <p>- Travail sur : Valorisation des JA</p> <p>- Et clubs qui ont le plus de mal à gérer ces problèmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation avant match : accompagnateur, JA, entraîneurs, dirigeants, joueurs, parents... = échanges <p>Essai d'identifier ces matchs = développer un projet sur ce thème</p> <p>Désignation arbitre</p> <p>Présence d'un membre du CD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charte sur la thématique : <p>= lecture aux parents et aux différents acteurs avant les rencontres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélections Moselle : <p>formation/débats/échanges sur la thématique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail de prévention sur les adultes : <p>formation des arbitres et des entraîneurs d'échanges / débats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des matchs à risque : <p>Adapter l'arbitre selon les rencontres, l'accompagner quand cel est possible</p> <p>Présence Personnes du CD sur les matchs à risque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un document référence avec les 5 CD sur cette thématique (Fiche Technique) = retours individuels puis travail par thème avec les autres CD • Développer une action territoriale • Voir développement d'un poste sur la thématique sur le département • Action DDJS au début des années 2000 = qu'en est-il ???

Comité Départemental ou District	PREVENTION	VALORISATION	SANCTION	VOLONTES DIFFICULTES
Rugby	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement de 100% des équipes par éducateur formé = obligatoire • 2 personnes sur le banc en match = sinon pénalisable • Formation sur la sécurité dans le jeu (sur les avants notamment) = éviter la violence dans le jeu • Valeurs / Ethique : culture dès le plus jeune âge • Jeu et Après jeu : <ul style="list-style-type: none"> + Respect pendant le match, avant (serrer les mains) et après (haie d'honneur) + Arbitre accompagné à la fin par les 2 capitaines et dirigeant + Collation d'après match pour les deux équipes et arbitres + Table officielle avec explication des faits de jeu par les arbitres en lien avec joueurs et entraîneurs après le match • Règlement favorable au respect de l'arbitre et des collègues sur le terrain + Adapté en fonction du niveau joué et pas en fonction de l'âge (A, B, C et D) • Relation Arbitre / Equipe : parole avant, pendant et après match • Arbitrage : <ul style="list-style-type: none"> + Préventif : dialogue pendant les actions + Explication : du coup de sifflet + Gestuel : facilite la compréhension des décisions par le public (règle de l'avantage notamment) + Rôle des arbitres de touche = définition des rôles avant la rencontre • Le capitaine : rôle très important au niveau du respect en lien avec l'arbitre et son équipe (peut être sanctionné pour son équipe) • Présentation et explication du règlement obligatoire à chaque regroupement (éducateurs, joueurs...) = 30' théorique et pratique • Jeunes Officiels : Volontaire formé pour arbitrer chez les moins de 15 ans • Sensibilisation à l'arbitrage lors des rencontres : plateau de 3 équipes = lorsque 2 équipes jouent la troisième arbitre • Match à PB : lorsqu'un délégué est présent : possibilité de faire un rapport en complément de celui de l'arbitre <p>De plus, les clubs peuvent faire une démarche en prévention pour certains matchs (un arbitre en plus, présence d'un délégué...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Kit prévention de la fédération : délimitation du terrain pour éviter toute intrusion de personnes non autorisées sur le terrain (pour les rencontres jeunes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Challenge du Fair-Play : à chaque niveau avec pour les trois premiers clubs = récompense en matériel • Challenge VIE : gros tournoi régional avec récompense pour l'équipe la plus fair play. Jugement par les arbitres sur les conditions des matchs et l'environnement de l'équipe (entraîneur, public, dirigeants) • Equipement des arbitres par le CD : faciliter la vocation 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartons : avec les trois couleurs. Pour chaque carton, une pénalité financière est attribuée (+ de 150 €) • Cartons = sanctions : en jours de suspension voir en TIG (arbitrage, coaching, accompagnement rassemblement de jeunes...) • Commission de discipline Alsace Lorraine : une par semaine (= 50 cas sur l'année pour la Moselle avec sanctions inscrits au BO) • Limiter la tricherie : diminution du nombre des mutations pour les clubs (Cf. Règlement) 	<p>PROBLEME RENCONTRE(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PB Récurrent des Parents dans les tribunes / JA • PB Récurrent des Entraîneur / JA <hr/> <p>VOLONTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des réunions dans les clubs entre arbitres / entraîneur / joueurs et dirigeants • Créer des écoles d'arbitrage comme à Forbach • Intégrer de façon officielle une partie gestion des parents dans les formations d'éducateurs

Comité Départemental ou District	PREVENTION	VALORISATION	SANCTION	VOLONTES DIFFICULTES
<p style="text-align: center;">Discipline :</p> <p style="text-align: center;">Volley Ball</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Education dès le plus jeune âge : - Baby volley et pupille (respect), poussins (PB avec les parents) • Poussins = premières compétitions sous forme de plateaux: intervention auprès des parents en prévention avant le début de chaque plateau + convivialité autour d'un goûter à la fin • Sensibilisation à l'arbitrage dès le plus jeune âge avec un encouragement à suivre les stages d'arbitrage. Obligation pour les jeunes des sections à suivre la formation arbitre UNSS Formation des jeunes pendant les rassemblement par un formateur arbitre. • Encouragement pour les joueurs à participer à des stages d'arbitrage • Formation Arbitrage sur la thématique (démarche pédagogique) • Stages départementaux des jeunes : responsabilisation des jeunes • Rappel aux dirigeants : en début de saison • Une équipe engagée = 1 officiel sinon sanction • Valeurs véhiculées : ambiance sympa, travail plus facile • Responsable de salle : responsable des spectateurs / supporters • Encadrement de 75% des équipes par éducateur formé (pas encore de dispo / à la thématique) • Pas de projet fédéral sur la thématiques • Tournoi pré saison obligatoire sous peine de forfait pour les équipes sénior pré national : Moment d'échange avec en amont une réunion entre coach et arbitre pour préparer la future saison • Match jeunes arbitré par jeunes • Module de formation : accompagnateur d'équipes 	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction fédérale • Remerciement pendant les AG des clubs = impact mitigé ! 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de discipline : quasiment pas de dossiers • Sanction avec sursis, annulé si le joueur passe les diplômes d'arbitre • Etendu du pouvoir arbitrale au club house (fédérale). 	<p>PROBLEME RENCONTRE(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de difficulté particulière sur la thématique : une commission de discipline en 12 ans • Petit PB actuel : réseaux sociaux = règlement de compte sur la toile • PB Respect entre pairs • PB respect Structure / Matériel • PB Gestion des parents (Arbitrage) • Relation Entraîneur - Arbitre (Niveau Régional) • Pas de projet Fédéral sur la thématique • Manque de bénévoles pour encadrer les différentes formations / sélections... : notamment pour intervenir sur la thématique <p>VOLONTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de contact Physique entre les joueurs • Volonté de s'engager dans le projet • Intervention dans les formations « éducateurs » sur LCVI + Respect Arbitre avec des personnes ressources • Solutions pour tous les PB (Education des parents vers les enfants) • Echanges entre Agent de Développement des 5 CD de Sport Co • Développer table ronde après les rencontres entre les arbitres, les entraîneurs et les joueurs • Pour l'instant : retour autour d'un pot d'après match • Trouver des solutions pour gérer les relations avec les parents

<p>Football</p>	<p>PREVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un poste à la ligue pour traiter le sujet = Mouss Malek • Observatoire des « mauvais » comportements depuis 2005 : recensement = 2,5% des matchs sont à problème. • Commission « Lutte contre Violence » : en plus de la commission de discipline = accompagner des clubs qui le demandent pour les matchs à risques • Formation référent « Non à la violence » ou « médiateur » : sur méthodologie de projet dans leur club = constitué un réseau de personnes formées, tenue visuelle, organisation événements, dotation = Aides Publiques + Privé (Fondation du football) • Respect tout terrain de la Fondation du Football : souvent clubs avec médiateurs. Programme sur l'année avec items Santé, Lutte contre les incivilités, développement durable... = outils intéressant • Formation d'experts à la ligue = Personnes ressources du DMF avec formation lourde > lutte contre la violence et incivilités et formation des médiateurs des clubs. • Gros travail des cadres d'Etat mise à disposition sur cette thématique • Cité Foot : suite à demande des collectivités territoriales + Foot des quartiers • Corps des délégués = Gestion de matchs à risque = formation spécifique = 25 personnes en actions sur le DMF • Conseil de l'éducateur = dialogue et trouver des modalités pour impulser une démarche préventive • Formation des éducateurs : <ul style="list-style-type: none"> - BE : réflexion sur contenu sur cette thématique - Fédéral : quelques heures sur la thématique <p>Formation des capitaines d'équipes 15 et 17 ans</p>	<p>VALORISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Challenge du Carton Bleu = Compte rendu avec 15 items : 2 équipes et arbitre > 35 prix • Challenge de la Sportivité = 3 prix / niveau + 1 prix / CLUB • Action Spécifique U19 et U17 = 1 Ballon / match sans carton • Meilleur club de jeune = Plus sportif mais avec poids sur la formation des éducateurs, arbitres, présences aux réunions du DMF > 25-30 prix • Valorisation des dirigeants = Match au FC Metz + repas au centre de formation • Réunions plénières du Comité de direction décentralisée dans les clubs en invitant 4 clubs voisins à chaque fois • Label club formateur d'éducateurs avec remise des prix lors de l'AG • Labellisation des écoles de football 	<p>SANCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission de discipline • Commission de l'éthique : capacité de sanction • Règlement permet de doubler les sanctions à destination des violences envers les officiels. • Obligation de retrait de points à l'équipe dès qu'il y a faute grave sur officiel • Signature d'une charte éducateurs-arbitres • Fixation d'un seuil de pénalité au challenge de la sportivité au-delà duquel une équipe ne peut plus accéder à la division supérieure • Commission Départementale de Prévention = rôle important de al répression dans la diminution des événements • Gestion des dossiers disciplinaires par les clubs : engagement / convention - 50% sur les amendes avec ce procédé = vrai dialogue+ travail plus facile pour le DMF (70 à 80 clubs sur 380) 	<p>VOLONTES</p> <p>DIFFICULTES</p> <p>PROBLEME RENCONTRE(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PB avec le public, les entraîneurs/dirigeants, joueurs / Arbitre • PB Joueurs entre eux pendant et après le match • PB Gestion des parents • Valorisation • Moyens financiers = projet commun ! <p>VOLONTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouver un moyen de valoriser les dirigeants / bénévoles • Trouver un moyen de valoriser les démarches : outil d'évaluation ? • Participer au projet avec les 5 CD et expérimenter sur un territoire cible avant le département
------------------------	--	---	---	---

Cet audit m'a permis de me rendre compte que chaque comité possède des actions intéressantes et réutilisables pour l'ensemble des comités.



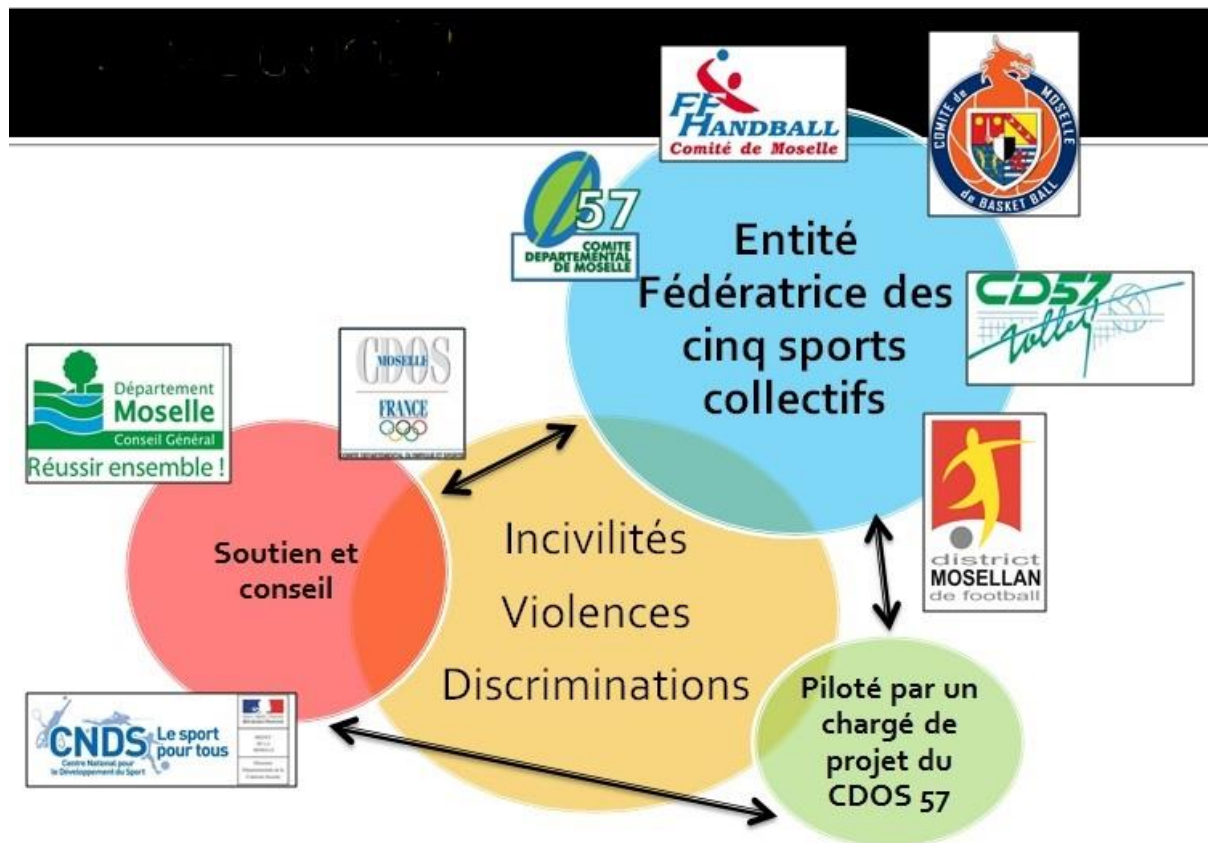
J'ai néanmoins pu soulever un problème supplémentaire que j'ai dû intégrer au nouveau fonctionnement de Moselle Sport Citoyen : Les comités sont organisés différemment, que ce soit dans la formation, dans leur organisation des aspects sportifs de leur discipline et dans leurs moyens humains et financiers.

En résumé, pour mettre en place le fonctionnement de MSC, j'ai dû composer avec plusieurs problématiques qui sont ressorties de mon audit :

- Le manque de temps des bénévoles des CD mis en place sur la LCVID
- La différence d'organisation des CD en rapport avec la LCVID
- La différence des besoins de chaque CD par rapport à la LCVID

B. Plan d'Action 2014

a. Réorganisation du comité de pilotage



Le comité de pilotage de MSC est composé du CDOS 57 en tant que pilote du projet et structure de soutien. Les partenaires de soutien et de conseil sont représentés par le CG57 et la DDCS 57. Cinq sports collectifs se sont réunis autour du projet et ensemble ces acteurs représentent MSC.

Jusqu'à mon arrivée les réunions du comité de pilotage se sont fait en convoquant l'ensemble des acteurs aux réunions. Cette organisation étant jugée trop lourde en temps et peu efficace, j'en ai proposé une nouvelle sur laquelle s'appuie le fonctionnement du nouveau comité de pilotage.

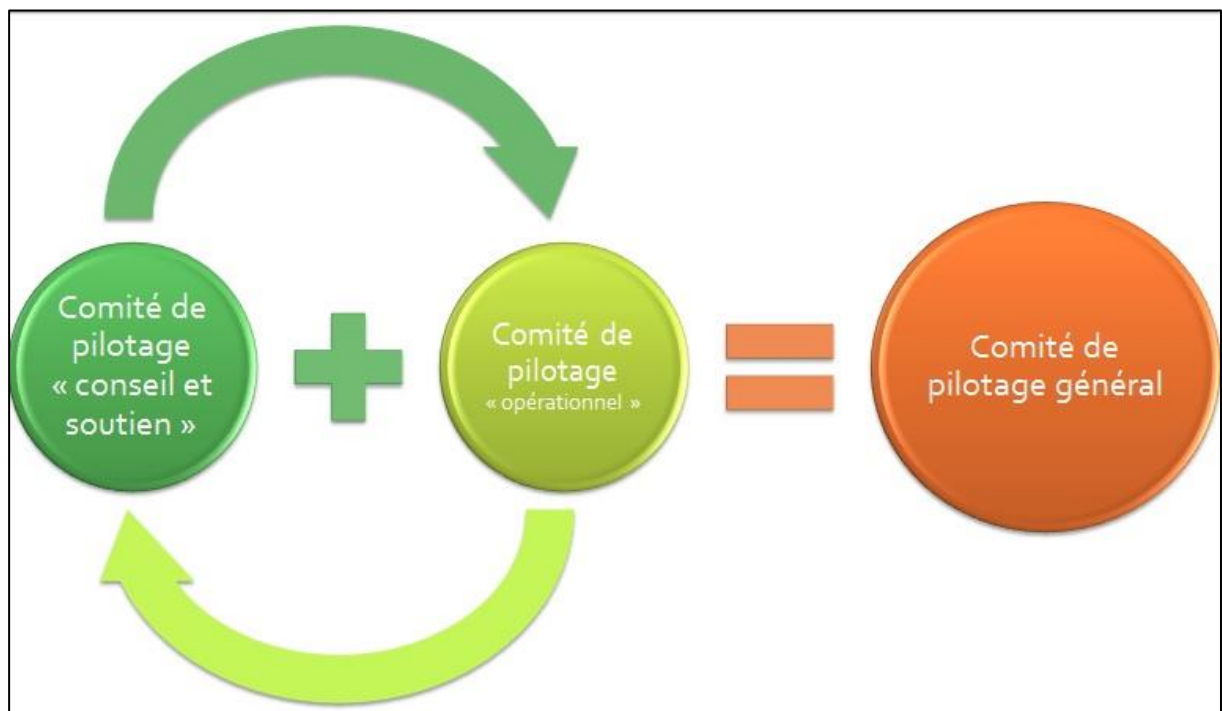
Celui-ci est représenté par un comité de pilotage général composé de deux entités :

- Comité de pilotage de conseil et de soutien : composé des partenaires institutionnels (DDCS, Cg57, CDOS57). Les membres de ce conseil seront réunis

une fois par an pour être informés du bilan de l'année et pour la mise en place du nouveau plan d'actions.

- Comité de pilotage opérationnel : Composé des cinq comités départementaux et du pilote de MSC, ce comité se réunit en groupes de travail plus ou moins grands selon la thématique. Par exemple si une thématique ne concerne que le basketball, un groupe de pilotage sera mis en place entre le pilote du projet et le CD de basketball. Si une thématique est partagée par deux ou plusieurs comités, un groupe de travail sera mis en place entre les comités concernés et le pilote du projet.

Cette organisation facilite la mise en place de réunions car il y a moins d'acteurs à réunir, et permet de travailler plus efficacement sur une thématique précise, comme par exemple « la formation des entraîneurs », « la gestion des parents sur le bord des terrains », « le signalement des incidents ». De plus le travail de cette façon permet de fournir une réponse plus adaptée à l'organisation de la discipline.



b. Les moyens d'action à notre disposition

Aujourd'hui l'action Moselle Sport Citoyen se veut fédératrice de cinq comités de sports collectifs dans notre département (Handball, Rugby, Football, Colley-ball, Basket-ball) afin d'éduquer les pratiquants aux valeurs citoyennes. Plusieurs actions seront mises en place au cours de l'année, en commençant par la plateforme ressource accessible à tous, afin d'accompagner les bénévoles des clubs dans leur démarches éducatives. Mais aussi grâce à des actions de développement innovantes autour de plusieurs thématiques :

- Des actions de prévention
- Des actions de communication et de promotion
- Des actions de sensibilisation, de formation et d'information.



➤ *Un référent par comité départemental*

Chaque comité départemental désigne un référent « Moselle Sport citoyen» qui sera avec le président du comité, le principal interlocuteur du comité de pilotage composé de l'ensemble des 5 comités et des partenaires institutionnels.

Chaque référent sera amené à mettre en place sa stratégie opérationnelle d'action adaptée au fonctionnement et aux besoins de sa discipline dans le but d'informer et de former pour prévenir les risques. Sa démarche sera soutenue par un groupe de travail composé du chef de projet Moselle Sport citoyen (CDOS57), du référent lui-même mais aussi du Conseil Général, de la DDCS, et des référents des autres disciplines s'il y en a besoin.

➤ *L'observatoire de la citoyenneté*

En amont des stratégies de répression traditionnelles telle que la commission de discipline, il s'agit ici d'observer pour prévenir. Cet observatoire réunit une fois par an les présidents de chaque discipline ainsi que leurs référents et le chef du projet Moselle Sport Citoyen.

Dans un but de prévention, les clubs organisateurs de rencontres sportifs ou accueillants du public ou de simples pratiquants, se doivent de tout mettre en œuvre pour assurer la protection des usagers.

Moselle Sport Citoyen se propose donc de les accompagner dans leur démarche de prévention.


Toutefois, sur des rencontres sportives supposées à risques, c'est-à-dire pressenties comme comportant des risques de violence de par l'importance de l'enjeu, du nombre de participants ou de toute autre cause de tension, le comité de pilotage « Moselle Sport Citoyen », et plus particulièrement les forces de l'ordre situées géographiquement sur la commune où se déroule la rencontre, se doivent d'être informées.

Pour cela, le club ou le comité est tenu de transmettre la fiche intitulée « rencontre à risque » (annexe p.110) au référent Moselle Sport Citoyen de sa discipline. Après réception les référents sont tenus de transmettre cette fiche au chef de projet

Moselle Sport Citoyen afin de la classer et de débattre ensemble des mesures à prendre. Plusieurs possibilités selon les risques liés à la rencontre :

- Mobilisation des forces de sécurité compétentes (Fax de la fiche « rencontre à risque »)
- Mobilisation du comité de pilotage sur la rencontre pour soutenir le club organisateur, soit en qualité d'observateur, pour intervenir verbalement au début de la rencontre.

Les clubs peuvent aussi faire face à des incidents hors des matchs à risques voir même à d'autres moments que lors de la rencontre sportive. L'observatoire de la citoyenneté a pour mission de soutenir et de prévenir différents types d'incident :

- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Incivilités - Atteintes aux biens - Violences physiques - Violences verbales - Violences sexuelles - Violences psychologiques - Discriminations |  | <ul style="list-style-type: none"> - à caractère raciste - à caractère homophobe - à caractère sexiste |
|---|--|---|

Si un club se retrouve face à ces problématiques, il suffit d'envoyer la fiche « signalement d'incident » (annexe p.108) au référent de votre discipline qui en informera le chef de projet Moselle Sport Citoyen afin de les aider à gérer correctement l'incident. La plateforme ressource est aussi un outil utilisable pour contacter les personnes compétentes pour le type d'incident rencontré par les clubs.

➤ *Plateforme ressource*

Création d'un espace numérique d'information à destination de l'ensemble des acteurs du mouvement sportif en Moselle. Cet espace est à considérer comme un outil de prévention et d'accompagnement pour traiter des différentes thématiques prises en charge par l'action Moselle Sport citoyen. Cet espace comporte plusieurs éléments :

- Un annuaire
 - des référents Moselle Sport Citoyen
 - des partenaires
 - des associations ou des structures liées à la démarche
 - Des personnes ressources
 - des numéros d'urgence à contacter

- Une ressource documentaire
 - Document de liaison avec l'observatoire de MSC
 - Liens vers le « Pôle Ressources National Sport Education Mixité Citoyenneté »
 - Des références documentaires sur les diverses thématiques de MSC
 - Description complète des évènements MSC mis en place afin de pouvoir être réutilisés.

➤ *Le Stand Moselle Sport Citoyen*

Dans un souci d'information et d'éducation Moselle Sport Citoyen dispose d'un stand mobile qui a pour objectif de se mettre en place sur des événements organisés par les clubs et les comités en complément du spectacle sportif proposé par l'événement. Pour solliciter notre présence sur les événements club ou comité il suffit de remplir la fiche « demande de stand MSC » et de la transmettre au référent Moselle Sport Citoyen de la discipline concernée qui y répondra après concertation avec le chef de projet.

La réflexion sur la mise en place de ce stand se fera en groupe de travail entre l'entité demandeuse, le référent de la discipline et le chef de projet Moselle Sport Citoyen.

➤ *Evènement Ponctuel*

Ces évènements sont mis en place sur demande des communes ou des comités auprès du comité de pilotage de « Moselle Sport Citoyen ».

Une fois la demande validée, chaque comité désigne un club de sa discipline chargée de la mise en place d'un stand sportif, pour lui permettre de faire découvrir sa pratique, et d'un stand citoyen qui sera élaboré en amont dans un groupe de travail composé du club désigné, du chef de projet Moselle Sport Citoyen et du référent de la discipline afin de développer un stand cohérent avec les problématiques que ce club rencontre ou pourrait rencontrer. (Priorité aux clubs présents sur la commune d'organisation sinon clubs les plus proches capables de gérer ce genre de demande.).

Une fois que chaque club a décidé du stand à mettre en place ils seront réunis sur un même site afin de faire passer des groupes d'enfants à chaque stand pendant toute une journée.

Chaque événement se conclura par une invitation des parents, des élus des clubs, des élus de la commune et des partenaires institutionnels à participer à un temps d'échange commun autour des problématiques traitées par Moselle Sport Citoyen.

C. Les Résultats

a. Formation

Formation du 6 Mai 2014: Mise en place d'un module MSC pour les éducateurs en formation animateur/initiateur Basket-ball. Pour l'occasion, un support visuel a été développé afin d'être accessible par les comités, la région et directement les clubs pour aborder la thématique MSC avec les éducateurs.

Formation référent MSC au handball : Cette saison, trois journées de formation ont été proposées à une douzaine de bénévoles, représentant 8 clubs, et qui voulaient s'investir sur la thématique.

Plusieurs nouvelles actions ont alors été menées au nom de Moselle Sport Citoyen

- Notamment à Thionville où un protocole d'avant match a été mis en place. Une plaquette supporteur a aussi été rédigée et distribuée pendant les matchs.
- A Sarrebourg, plusieurs actions sont menées telles que la mise en place de protocoles d'avant match (présentations des arbitres et des officiels, rappel des règles).
- En plus de ces formations les référents MSC du handball ont mis en place un protocole MSC sur l'ensemble des finales de coupe de Moselle Féminines. Ils ont également animé un stand sur l'événement « grand stade » de Florange.

NOTA : d'autres actions ayant eu lieu en 2012-2013 ont été reconduites : formations de parents, interventions dans les clubs, ou les formations d'entraîneurs et d'arbitres.

b. Prévention/sensibilisation:

1. 24/25 Mai: Mini-Volleyades à Yutz

Tournoi Benjamin entre les sélections départementales de tout le quart Est.

Mise en place de plusieurs actions:

- Création d'une plaquette entraîneur (voir fichier joint)
- Création d'une charte du supporter affichée dans les 4 gymnases de l'événement. L'objectif sera de diffuser cette charte de façon globale dans l'ensemble des disciplines. (voir fichier joint « la charte du supporter »)
- Mise en place d'un challenge citoyen (éco-citoyen) grâce à une grille d'évaluation prenant en compte différents critères :
 - Le recyclage des déchets
 - Le respect des infrastructures (nettoyage du banc, propreté des vestiaires)
 - Attitude des équipes pendant et hors match
 - Attitude des éducateurs pendant et hors match

2. Dimanche 22 Juin: Journée du Basketball Lorrain

Intervention vidéo sur chaque catégorie avec la présentation d'un match pendant lequel se passe un fait de violence physique. Nous avons créé un débat avec les jeunes en essayant d'analyser les éléments qui ont amené au fait, mais aussi les réactions post-incident des différents acteurs du match. (Spectateurs, joueurs, remplaçants, arbitres, entraîneurs, officiels).

3. 11 Juin: Moselle Sport Citoyen, Yutz

Organisation :

Différents stands ont été mis en place sur le stade Mermoz et différentes thématiques ont été développées par discipline sachant que les clubs et leurs comités ont travaillé ensemble sur la mise en place de leur stand.

- Le Volley a mis en place un stand sportif sur le thème de la bonne conduite au volley, le respect de l'adversaire et de son environnement pendant les matches et les entraînements.

- Le Basket-ball a proposé 1 stand sportif avec la mise en place de la structure gonflable du comité 57 et un 1 stand citoyen sur le thème de l'égalité femmes-

hommes et la lutte contre les clichés (animé avec l'aide de la DDCS 57 et de l'ambassadrice à l'égalité femmes-hommes).

- Le football a fonctionné sur le même format avec un stand sportif et un stand citoyen sur « la réponse à une décision arbitrale »

- Le handball a mis en place le radar de tir du comité 57 pour son atelier sportif et a fait visionner des vidéos de théâtres sportifs réalisés avec les moins de 14 ans féminines du Yutz handball Féminin et du Sarrebourg Handball sur le thème « le comportement du spectateur »

- Pour finir la Gymnastique a mis en place un parcours sportif avec des questions sur les différents affichages, tel qu'une charte sur la bonne conduite dans la gymnastique mise en place par la fédération, ou, sur les différentes actions citoyennes qu'ils mettent en place.

- A ces cinq activités est venu s'ajouter un stand sur le développement durable mis en place par l'Usep de la Moselle et un stand sur l'olympisme par le CDOS 57

- Le soir a eu lieu la conférence sur le thème « parents d'enfant sportif ». Manque de fréquentation par les parents même si au moins cinq étaient présents.

En plus de l'évènement cette journée nous a permis de sensibiliser les - 14 du Yutz handball féminin et de Sarrebourg par leur participation à la mise en place de scènes de théâtre sur le thème « le comportement du supporter ». Les cadets/cadettes du club de l'ASVB ont fait partie des concepteurs du stand volley, et se sont donc trouvée sensibilisés par la suite. Une vidéo-support a aussi était créée pour l'occasion afin de traiter de la thématique «parents d'enfants sportifs ».

c. Communication :

6 articles de presse sont parus pendant ses 6 derniers mois au travers d'actions menées par le CDOS mais aussi les comités en impliquant Moselle Sport Citoyen dans leurs événements.

Liste et portée des événements sur lesquels MSC a pu être présent.

- JDBL (élite lorraine de benjamin à minime Basket)
- Mini Volleyades (élite grand Est, Benjamins (es) Volley)
- MSC (Yutz)

- Formation entraîneur (Moselle, Basket)
- Formation MSC (Moselle, Hand)
- Finale coupe de Moselle féminine Hand
- Grand Stade de Florange (Moselle, Hand)

Site Internet CDOS et Plateforme Ressource mis à jour. Ci-dessous les différents thèmes disponibles sur le site :

- Dossier club
- Fonctionnement
- Annuaire
- Fiche signalement incident
- Fiche événement
- Charte du supporter
- Parents de sportifs
- Conseils aux bénévoles
- Documents supports de nos événements
- Liens vers pôle SEMC

La presse parle du CDOS 57

- L'action Moselle Sport Citoyen

Nota : La plateforme ressource constitue en un outils de communications mais aussi de sensibilisation et de formations au vu de la nature des documents qui s'y trouvent.

d. Les thématiques à venir

Les thématiques à venir :

- L'observatoire de la citoyenneté : recensement de l'ensemble des problématiques rencontrer pendant la saison 2013-14 afin d'orienter l'action de la prochaine saison.
- Travail avec les forces de l'ordre
- Valorisation de l'investissement des clubs
 - Voir avec l'évolution du projet « Ville Sportive » porté par le Conseil Général et actuellement en attente de la réforme des territoires. MSC pourrait avoir une existence dans ce projet au travers du critère « citoyenneté par le sport ».
- Développement de MSC au niveau territorial lorrain :
 - Certaines disciplines évoquent une demande de leur ligue et/ou d'autres comités départementaux lorrains (voire extérieurs à la Lorraine), pour une déclinaison des actions de MSC sur leur territoire, avec par exemple l'utilisation d'outils développés au sein de MSC. Cette possibilité est bien sûr

acceptée du Groupe de Pilotage, car elle correspond à un souhait déjà formulé par certaines disciplines lors de précédentes réunions. En corollaire, est notamment abordée la question de l'utilisation du label « Moselle Sport Citoyen », qui pourrait être décliné sur chaque territoire, voire de l'utilisation de la charte graphique.

- Sur le sujet de la déclinaison territoriale, Bertrand FRANCOIS abordera le sujet avec la DRJSCS (JM POINSOT) lors de leur prochaine rencontre dans le cadre du projet porté par la cellule régionale SEMC de la DRJSCS de Lorraine sur la thématique « relations arbitre-entraîneur ».

D. Plan d'action pour la saison 2014- 2015

Trois points importants :

- Communication
- Développement
- Actions



a. Communication

- ➔ Si possible : réunion du comité directeur (ou du CA) des comités départementaux pour présentation de MSC par les référents CDOS.
- ➔ Réunion des présidents de clubs par territoire, pour :
 - Présentation MSC
 - Présentation et utilisation du site
 - Présentation et utilisation du dossier club (lien important entre les clubs et les référents de chaque discipline.
- ➔ Intégration de la charte du supporter aux papiers de licences

b. Développement

- ➔ Construction du plan d'action de votre saison
 - Identifier les événements sur lesquels intervenir
 - Identifier les dates de formation et un contenu pour les référents MSC
 - Identifier les dates d'intervention et les temps d'intervention sur les formations entraîneurs.
- ➔ Valorisation de l'investissement des clubs
 - Voir avec l'évolution du projet « Ville Sportive » porté par le Conseil Général et actuellement en attente de la réforme des territoires. MSC pourrait avoir une existence dans ce projet au travers du critère « citoyenneté par le sport » de ce projet.

c. Actions

- ➔ Mise en place du plan d'action
 - Soutien aux clubs.
 - Intégrer MSC aux différentes actions des clubs et des comités.
 - Intervention sur les formations entraîneurs.
 - Duo arbitre – éducateur
 - Mise en place événement MSC sur demande des communes ou des clubs.
 - Intervention sur d'autres actions de formation ou sensibilisation (dirigeants –parents- arbitres,...) ?
 - Autres... ?

E. Exemples d'autres actions en France.

a. Le dispositif « espace Réparation » dans la Marne³

« Un outil original de Lutte contre les incivilités et les violences dans le sport amateur »

C'est un dispositif d'Etat ayant pour finalité de lutter de manière pédagogique contre les incivilités et les violences commise dans le sport amateur sur le territoire du département de la Marne.

Il est souple dans son fonctionnement, se présentant sous la forme d'une commission spécialement constituée qui n'a pas vocation à se substituer aux commissions de discipline des autorités sportives ni aux autorités judiciaires. Ce dispositif, qui intervient donc sur un créneau complémentaire et accepté par l'ensemble des partenaires, vise à prononcer des mesures de réparation adaptées et non des sanctions. Ce partenariat est formalisé par une convention entre l'Etat (DDCSPP-Justice) et le Mouvement Sportif (CDOS, District de football).

b. « Sport sans violence »⁴



La commission "sport sans violence" a pour mission prioritaire la lutte contre les incivilités, la violence et les discriminations dans le sport sur la région du limousin en mettant en place des actions diverses et variées en direction de tous les acteurs du sport : joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants, spectateurs, parents, ...

- Actions de communication et de promotion

Présence lors des manifestations régionales, actions avec les enfants, etc.

³ CDOS de la Marne

⁴ « sport sans violence », CROS Limousin,

<http://www.sportsansviolence.croslimousin.fr/index.php/presentation/missions>

- Actions de développement

Projets innovants - Sport et citoyenneté, match d'improvisation théâtrale, "bouge tes méninges", clips sur la thématique, ...

- Actions de prévention

Lutte contre les discriminations, contre la violence et les incivilités

- Actions d'observation

Une vingtaine d'observateurs jouent un rôle de prévention lors de rencontres dites sensibles - une base de données va permettre de recenser toutes les rencontres observées et nous permettre d'orienter nos actions et d'agir par la suite.

- Actions de sensibilisation, de formation et d'information

Organisation des Samedis "Sport sans violence" sur tout le territoire, interventions lors des formations fédérales (arbitrage, éducateurs, OTM) mais également sur les Brevets d'Etat (BEES, BPJEPS) et des rassemblements de jeunes.

F. Conclusion

L'exposé de cette action montre la difficulté que représente la mise en place de projets à portée citoyenne au niveau d'un département. Le contexte socio-économique et politique actuel impose aux différentes disciplines de se réorganiser structurellement, de manière à recadrer leur dimension sportive, tout en leur donnant de nouvelles possibilités de lutte contre les formes d'incivilités et de violence naissantes.

Selon moi, ce type d'action novatrice serait actuellement primordiale pour le sport français. Les comportements incompatibles avec les valeurs sportives, qu'ils soient de différentes sortes : incivilités, atteintes aux biens, violences physiques, verbales, psychologiques ou encore sexuelles, et discrimination, ou à caractère différents : raciste, sexiste ou homophobe, ternissent de façon similaire l'ensemble des disciplines sportives. Puisqu'il ne s'agit pas de faits uniques et ponctuels, seul un travail communautaire pourrait y remédier, à l'instar de Moselle Sport Citoyen en Moselle. Et il commencerait par rassembler les acteurs du sport local et départemental, avec chacun leurs ressources, pour qu'ils partagent leur problème, puissent réfléchir ensemble aux solutions possibles, et surtout qu'ils agissent à l'unisson. L'union fait la force, dit le slogan, le sport n'en est pas exclu. L'important est de ne pas laisser une discipline tenter de lutter sans aide contre des incivilités et discriminations qui affectent également les autres. Bien entendu, la commande institutionnelle ne peut être servie de la même façon pour chaque sport, on ne combat pas l'ennemi par la même stratégie avec des armes différentes. Pour un même problème, les objectifs construits doivent être communs, mais leur mise en place peut être distincte.

Cependant, dans tous les cas, l'implication d'une structure spécifique, comme le CDOS en Moselle et dans la Marne, ou le CROS dans le limousin, est pour moi une nécessité. Ces antennes du CNOSF sont justement habilitées et formées pour gérer ce genre de thématique en soutenant le mouvement sportif. Elles possèdent une expérience et une connaissance bien plus approfondie que les associations sportives, et peuvent leur être d'un énorme soutien.

Les trois actions présentées sont structurées de la même manière, à des niveaux territoriaux différents. Ce genre d'initiatives ne devraient-elles pas

proliférer ? Si de plus nombreuses actions de ce type étaient recensées, des commissions départementales ou régionales chargées d'adapter la commande institutionnelle à leurs disciplines pourraient être mises en place, tout en s'appuyant sur une structure fédératrice mutualisant et distribuant des ressources humaines, financières et documentaires aux différentes disciplines.

Je pense que dans le contexte actuel, il est urgent de créer une réelle organisation de soutien pour les bénévoles, qui préservera les valeurs citoyennes et avec un potentiel éducatif à exploiter.

Le projet Moselle Sport Citoyen ne serait-il pas une idée à reprendre ?

Conclusion du mémoire

Depuis le milieu du 18^{ème} siècle, la pratique sportive tient un rôle plus ou moins important dans le développement de la société française. Lorsque le sport parle, la population l'écoute, comme l'a clairement démontré son utilisation comme propagande nazie.

Aujourd'hui, 61% des français pratiquent une activité physique au moins une fois par semaine, et un tiers des bénévoles, toutes associations confondues, sont représentés dans une structure sportive. Le sport est donc l'une des priorités de la population hexagonale, et bénéficie d'une organisation complexe, axée sur le développement du haut niveau et de la pratique par le plus grand nombre. Pour notre thématique, on distingue trois familles d'acteurs dans le paysage sportif français : l'Etat, le mouvement sportif et les collectivités locales (la dernière familles étant le secteur privé qui intervient très peu sur notre thématique à part dans le sponsoring et le mécénat). Elles travaillent en interaction grâce à différents outils, et concentrant leurs efforts pour toucher les pratiquants, qui eux sont en contact direct avec la strate locale du mouvement sportif : les clubs.

Le rôle sociétal du sport, comme son nom l'indique, évolue selon le contexte social du pays, et les difficultés que celui-ci entraîne. Aujourd'hui, en France, l'émergence de nouvelles formes d'incivilités, et la disparition progressive du lien social place la citoyenneté au sommet des enjeux du sport.

Bien entendu, les termes « sport » et « citoyenneté » ne s'entendent pas sans un autre, « éducation ». Ainsi, l'actuelle commande institutionnelle vise à structurer l'organisation sportive nationale pour gagner au plus vite le pari risqué que représente l'éducation à la citoyenneté par le sport. Son action réside dans la complémentarité entre quatre modèles éducatifs : modèle formel, informel, olympique et communautaire.

De nos jours, citoyenneté est synonyme de création d'un Homme en pleine santé, d'un homme cultivé et solidaire de la communauté. Dans ce cas, le sport a été identifié comme une pratique capable d'enseigner des valeurs citoyennes au travers d'actions telles que le sport santé, ou la lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations. Dorénavant, les acteurs du sport français sont guidés par une politique sportive orientée. Il est donc venu le temps des réflexions sur la manière

d'œuvrer, et de soutenir les associations sportives, qui ne sont rien d'autres que les agents de terrains de l'organisation sportive nationale. Le lien social implique une proximité d'échange, et d'après moi, ces échanges avec les pratiquants et les populations sont le propre du niveau départemental. Il semblerait alors important d'axer notre stratégie sur ce niveau territorial, afin d'initier des actions propres à des problématiques spécifiques, sans pour autant entraver la création de directives nationales. Par-là, chaque territoire pourra construire son plan d'actions en réponse à sa problématique en fonction de sa propre organisation interne.

Plusieurs actions novatrices ont vu le jour sous l'impulsion des directives nationales et de la naissance de comportements bafouant les valeurs du sport français.

L'action Moselle Sport Citoyen se veut fédératrice de disciplines rencontrant justement des problèmes de ce type. Sa force résiderait dans son unité, car les compétences de chacune de ces disciplines sont apportées à une même entité gérée par un représentant du mouvement sportif, qui lui se veut structurant, le CDOS. Lui-même sera soutenu par l'Etat et les collectivités au travers de la DDCS et du CG57. L'action MSC n'en est encore qu'à ses débuts, et pourtant ses premiers pas ont été accompagnés de plusieurs actions à portée territoriale. Il s'agit en grande partie d'actions départementales traversant les frontières grâce à la mobilité des pratiquants, et à la portée des événements accueillis par le département mosellan sur lesquels MSC intervient.

Actuellement, je peux donc affirmer que la Moselle représente un incubateur de valeurs citoyennes, puisqu'elle cible les pratiquants par des actions éducatives au travers de la formation, la sensibilisation, la prévention et la création de ressources documentaires, pour qu'ils puissent ensuite représenter ces mêmes valeurs au-delà du territoire. Les acteurs sport sont aujourd'hui réunis autour d'une restructuration qui pourrait être finalisée par des actions départementales, par la réunification des entités sportives d'un même territoire, qui elles, gagneraient en efficacité grâce à une des valeurs elle-même citoyenne et sportive : l'entraide.

La Moselle représente donc un modèle « test » qui montre une certaine efficacité et qui gagnerait à être soutenu et étendu à toute la France.

Bibliographie

I. Référence dans le texte :

- Buonasorte A, Sport santé sur ordonnance, L'Alsace, 21 janvier 2014, p. 36.
- La commission européenne, « LIVRE BLANC SUR LE SPORT », 7 Novembre 2007
- Qu'est-Ce Que La Citoyenneté ?, Dominique Schnapper et Christian Bachelier, Gallimard, 2000,
- « Sport et citoyenneté », Sophie Guillou, no. n°416 (Mai 2008) [en ligne]
<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/DOSSIER-MAI-08.pdf> (consulté en Août 2014)

II. Ressources générales

- « Actualité de l'éducation physique en Europe », éditions Revue EPS, dossier EPS n°66, G. Klein, 2005
- CAPEPS. Certificat d'aptitude professionnel d'EPS. [en ligne]
<http://www.capeps.com/textes-officiels/01-10-1945> (Consulté en Août 2014)
- CDOS de la Marne, Plaquette de présentation du dispositif « espace réparation » dans la Marne, 2013
- Commission « Sport Sans Violence » du CROS Limousin, présentation du dispositif « Sport Sans Violence », 2012
- Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle, Comité départemental Olympique et Sportif de Moselle, [en ligne] <http://cdos57.com/> (consulté en Août 2014)
- Comité National Olympique et Sportif de Moselle, France olympique.fr,
<http://franceolympique.com/index.phtml> (consulté en Août 2014)
- Conseil Régional de la Lorraine, le portail du Conseil Régional de la Lorraine, [en ligne]
<http://www.lorraine.eu/accueil.html> (consulté en Août 2014).
- Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine, Bienvenue sur le site du CROSL, [en ligne] <http://lorraine.franceolympique.com/accueil.php> (Page consulté en Août 2014)
- Conseil Général de la Moselle, site du Cg57, [en ligne]
<http://www.cg57.fr/Pages/default.aspx> (consulté en Août 2014).
- Guillou S. : Sport et citoyenneté. Enjeu une autre idée du sport. n°416, Mai 2008.
- INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, [en ligne].
http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=17&ref_id=14504&page=EL/EL_Ecoscopie57/OrgaSpacial.htm (page consulté en Août 2014).
- Le Délégué territorial de la Lorraine, CNDS 2014 notice explicative, 2014 ; p 1 :7
- Le Magazine de l'éducation et de la culture, n° 23 « L'Union européenne et le sport », 2004
- « Les chiffres clés du sport », Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la vie Associative, Février 2013

- « L'organisation du sport dans les Etats membre de l'Union Européenne », Think tank Sport et Citoyenneté, Juin 2013.
- Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, sports.gouv.fr, [en ligne] <http://www.sports.gouv.fr/> (consulté en Août 2014)
- Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, conventions d'objectifs 2014 – 2017 guide méthodologique, 2014 ; p 4-12.
- Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, fiche repère : les actions consacrées à la lutte contre la violence et les incivilités dans le sport dans les conventions d'objectifs – année 2014
- Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Les Chiffres Clés du Sport, Février 2013, p 5-10.
- PRNSEMC, Bienvenue sur le site du Pôle ressources national SEMC, [en ligne] <http://semc.sports.gouv.fr/> (consulté en Août 2014)
- PRNSEMC, Portail documentaire, [en ligne] <http://doc.semcf.fr/> (consulté en Août 2014)
- Rapport d'Helsinki sur le sport, 1999
- Rapport final de l'évaluation externe de l'Année Européenne de l'Education par le Sport par TNS Sofres, 2005
- Revue EPS n° 264, 1997
- Revue EPS n°307, 2004
- Rousselot F. : Le Sport peut-il former des citoyens. Libération [en ligne] http://www.liberation.fr/sports/2009/09/17/le-sport-peut-il-former-des-citoyens_582093, 17 septembre 2009.
- Think Tank sport et citoyenneté, Sport et Citoyenneté, [en ligne] <http://sportetcitoyennete.com/> (consulté en Août 2014)
- « Une affaire de discipline », éditions Revue EPS, G. Klein, 2004

Annexes

- fiche de création d'événement p 106
- fiche de signalement d'incident p 108
- Chartre dû supporter p 110
- Fiche de signalement d'une rencontre à risque p 111

Fiche création d'évènement

Renseignements sur l'évènement

Nom de l'évènement :

Nom du club organisateur :

Personne à contacter :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Lieu de l'évènement :

Date et heure de l'évènement :

Public cible :

Age :

Description de l'évènement

Thématique abordée :

Pourquoi ?

Description de l'évènement en 10 lignes maximum :

Partenaires de l'évènement :

Nom et qualité du déclarant :

Nature de la demande

Votre besoin :

- demande de soutien pour la mise en place de l'événement
- Invitation à l'événement

(Après réception par le référent de votre discipline une réponse vous sera fournie sous 15 jours).

Date de la déclaration :

Nom et qualité du déclarant :

Signature du déclarant :



FICHE DE SIGNALEMENT D'INCIDENTS

Ayant perturbé une rencontre ou un entraînement

Discipline concernée :

Nom du club organisateur :

Personne à contacter :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Nom du club visiteur :

Personne à contacter :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Lieu de la rencontre :

Date et heure de la rencontre :

Niveau sportif de la rencontre :

Public concerné :

Nature de l'acte

Catégorie	Actes	
Incivilités	<input type="checkbox"/> Gestes obscènes	<input type="checkbox"/> Acte à caractère raciste <input type="checkbox"/> Acte à caractère homophobe <input type="checkbox"/> Acte à caractère sexiste
	<input type="checkbox"/> Crachats	
	<input type="checkbox"/> Jets de projectile	
	<input type="checkbox"/> Impolitesse	
	<input type="checkbox"/> Contestations	
Atteintes aux biens	<input type="checkbox"/> Dégradations de biens (préciser le bien : véhicule, matériels, infrastructures, etc).	
	<input type="checkbox"/> Vol	
	<input type="checkbox"/> Incendie	
Violences physiques	<input type="checkbox"/> Bagarre	
	<input type="checkbox"/> Bousculade	
	<input type="checkbox"/> Coups et tentatives de coups	
	<input type="checkbox"/> Agression avec arme blanche (couteau, ciseaux, etc.)	
	<input type="checkbox"/> Agression avec arme (pistolet, fusil, etc.)	
Violences verbales	<input type="checkbox"/> Injures	
	<input type="checkbox"/> Diffamations	
	<input type="checkbox"/> Menaces	
	<input type="checkbox"/> Propos incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination	
Violences sexuelles	<input type="checkbox"/> Viol	
	<input type="checkbox"/> Agression sexuelle	
	<input type="checkbox"/> Pédophilie	
	<input type="checkbox"/> Harcèlement sexuel	
Violences psychologiques	<input type="checkbox"/> Chantage	
	<input type="checkbox"/> Harcèlement moral	
	<input type="checkbox"/> Bizutage	

PERSONNES IMPLIQUEES DANS L'ACTE

➤ Victime de l'acte :

- | | | |
|--|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Sportifs, sportives | <input type="checkbox"/> Educateur/entraîneur | <input type="checkbox"/> Arbitres |
| <input type="checkbox"/> Dirigeants, bénévoles | <input type="checkbox"/> Supporters/spectateurs | |

➤ Auteur de l'acte :

- | | | |
|--|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Sportifs, sportives | <input type="checkbox"/> Educateur/entraîneur | <input type="checkbox"/> Arbitres |
| <input type="checkbox"/> Dirigeants, bénévoles | <input type="checkbox"/> Supporters/spectateurs | |

RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTE

Moment de l'acte :

- | | |
|--|--|
| ➤ Pendant la vie du club | ➤ Autour d'une rencontre sportive |
| <input type="checkbox"/> Entraînements | <input type="checkbox"/> Avant la rencontre sportive |
| <input type="checkbox"/> Stages | <input type="checkbox"/> Pendant la rencontre sportive |
| | <input type="checkbox"/> Après la rencontre sportive |

Lieu de l'acte :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Sur un terrain de sport | <input type="checkbox"/> Parking |
| <input type="checkbox"/> Dans les vestiaires | <input type="checkbox"/> Club house, buvette |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : | |

Mesures prises :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Alertes vers : | <input type="checkbox"/> Suivi en commission de discipline |
| ○ Police | |
| ○ Gendarmerie | <input type="checkbox"/> Dépôt de plainte |
| ○ Police Municipale | |
| ○ Mairie | |

- Alerte vers : Pompiers, SAMU

Date de la déclaration :

Nom et qualité du/des déclarant(s) :

Signature du/des déclarant(s) :

(la signature d'un responsable de chaque club et de l'arbitre principale est obligatoire dans le cas d'une rencontre sportive)

Charte du supporter

- ! Le supporter fait de chaque rencontre un moment privilégié, une sorte de fête, quel que soit l'enjeu, et, il contribue à l'ambiance positive dégagée par son groupe.**
- ! Le supporter se conforme aux règles et à l'esprit de son sport.**
- ! Le bon supporter ne se voue qu'à une cause : encourager son équipe. Il reste positif en toute circonstance**
- ! Le supporter respecte la personnalité de chacun, son équipe comme les équipes adverses.**
- ! Le supporter reste digne dans la victoire comme dans la défaite, conscient de l'importance de l'image qu'il projette et de son comportement sur le public.**
- ! Le supporter doit avoir un comportement exempt de tout reproche lors de ses déplacements. Il évite les excès qui peuvent entraîner l'exclusion.**
- ! Le supporter respecte les dirigeants, les joueurs, le club et les arbitres puisqu'ils partagent la même passion.**
- ! Le supporter se comporte en véritable ambassadeur de son sport, en aidant à faire respecter, autour de lui, les principes ci-dessus.**

FICHE DE SIGNALEMENT DE RENCONTRE A RISQUE

Discipline concernée :

Nom du club organisateur :

Personne à contacter :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Nom du club visiteur :

Personne à contacter :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Renseignement sur la rencontre

Lieu de la rencontre :

Date et heure de la rencontre :

Niveau sportif de la rencontre :

Public concerné :

Nature du risque :

Antécédent :

Nombre de personnes attendues :

Date de la déclaration :

Nom et qualité du déclarant :

Signature du déclarant :



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER



Le rôle sociétal du sport en France : Le sport peut-il être l'incubateur des valeurs citoyennes en France (le cas de la Moselle) ?

UNIVERSITE LORRAINE

2013/2014

Mot Clés :

Sport, éducation, citoyenneté, commande institutionnel, rôle sociétal, Europe, ministère des sport, mouvement sportif, collectivités territoriales, Moselle Sport Citoyen, territoire.

Résumé :

Aujourd'hui, il apparait que le sport serait un formidable outil d'apprentissage des valeurs citoyennes.

Dans ce mémoire il est exposé l'évolution du rôle sociétale du sport en France par un rapide passage historique. La deuxième partie présente l'organisation et les interactions qui relient les différents acteurs du sport entre eux, notamment par la mise en place des orientations ministérielles et de la convention d'objectif signé entre l'Etat et le mouvement sportif. Ensuite, ce mémoire se concentre sur les niveaux départemental et local afin de voir comment la commande institutionnelle est mise en place sur le terrain. Le département de la Moselle est pris en exemple par la description de l'action Moselle Sport Citoyen dont j'ai été le chef de projet le temps d'un stage de 6 mois.

Ce mémoire vise à évaluer la pertinence de l'utilisation du sport comme formateur du citoyen de demain et à formuler des propositions d'amélioration du dispositif local.

Key words :

Sport, education, citizenship, institutional order, societal role, Europe, sport's department, "sport movement", territorial authorities, Moselle Sport Citoyen, territory.

Abstract

Nowadays, it appears that sport would be a great civic values learning tool.

In this report are presented the changes in the societal role of sport in France by a short historical part. The second part shows the organization and interactions that connect the various sport actors together, including through the establishment of departmental guidelines and the convention of objectives signed between the government and the sports movement. Then this report is focused on departmental and local levels to see how the institutional order takes place on the ground. The Moselle department is taken as an example by describing the a Moselle Sports Citoyen action, the project that led for a period of 6 months.

This report aims to evaluate the relevance of using sport to educate the citizens of tomorrow and make proposals to improve the local structure.